



MILLE-FEUILLE

DU

CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster



Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuilles de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles...	3
La Torah chez vous	5
Shalshet News	7
Devinettes sur la Paracha	11
Boï Kala.....	12
Baït Neeman.....	14
Mayan Haim.....	22
Koidinov	26
La Daf de Chabat	27
Autour de la table du Shabbat.....	31
Bnei Shimshon	33
Les perles de la Paracha	37
Pa'had David	39



Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Tazria
5 Nissan 5784
13 Avril
2024
262

Dvar Torah

TAZRIA

Le nom d'une *Paracha*, n'est pas une simple étiquette destinée à différencier une *Paracha* d'une autre. Le nom de la *Paracha* nous révèle en réalité son contenu essentiel. C'est ainsi que nous avons certaines *Parachyiot* dont le nom n'est pas emprunté aux mots avec lesquels elles commencent, comme cela est habituellement le cas, mais avec un mot ultérieur qui exprime plus parfaitement leur thème. Un exemple nous est donné par notre *Paracha*. Après l'introduction générale («*Et l'Éternel parla à Moïse en ces termes...*»), le premier mot est «*Ichah*» (femme): «*Une femme (Ichah), lorsqu'elle concevra (Tazria) et enfantera un mâle.*» Il reste que notre *Paracha*, nous n'appelons pas, «*Ichah*», mais «*Tazria*» («*Elle concevra*», littéralement «*elle ensemencera*»). Quel est donc le concept implicite dans le mot «*Tazria*», qui résume le contenu de la *Paracha* entière? Il y a aussi une difficulté suscitée par le commentaire de *Rachi* sur les mots: «*Une femme, lorsqu'elle concevra*». L'exégète cite le *Midrashe* suivant: «*Rabi Simlaï a enseigné: De même que la formation de l'homme a eu lieu, dans l'œuvre de la Création, après celle des animaux, des bêtes sauvages et des oiseaux, de même la loi qui le régit est-elle formulée après celle relative aux animaux, aux bêtes sauvages et aux oiseaux (contenue dans la Paracha précédente- Chemini)*». Ainsi, le thème nouveau que traite notre *Paracha*, par contraste avec les chapitres précédents, est la loi relative aux humains, par opposition à celles relatives aux animaux. Le mot «*Ichah*» (femme) semblerait donc plus approprié à son sujet, car faisant référence à la législation concernant l'humain. Comment, dès lors, le mot «*Tazria*» personnifie-t-il plus parfaitement cette idée de «*la loi de l'homme*»? Le *Talmud* (*Sanhédrin* 38a) nous enseigne que l'une des raisons pour lesquelles l'homme a été créé en dernier, c'est

pour lui rappeler, au cas où l'esprit de l'homme devient trop orgueilleux, que même le moucheron l'a précédé dans l'ordre de la Création. Bien que l'homme soit plus haut que les autres créatures de par ses capacités innées, notamment son âme Divine (c'est aussi l'autre raison pourquoi il fut créé en dernier – la finalité de la Création), il n'est pas, au départ, meilleur que le reste de la Création. En effet, ce qui se voit d'emblée chez l'homme, c'est sa nature physique, son manque de retenue, sa fragilité, sa capacité à pécher. Les forces de l'âme ne se sont pas encore révélées; elles ont besoin d'être amenées à la surface par l'effort du Service Divin. Ceci explique pourquoi la loi humaine porte le nom de «*Tazria*» («*elle ensemencera*»). En effet, le processus depuis la conception jusqu'à la naissance est un symbole de l'effort, en d'autres termes, de «*peine*», d'«*accouchement*» dans les deux sens du mot: celui d'effort et celui de souffrance. Le nom «*Tazria*», par conséquent, symbolise l'*Avodah*, le Service Divin accompli par l'homme. Il suggère aussi l'importance de ce Service. Car lorsqu'une femme conçoit un enfant, et qu'il se développe dans ses entrailles, c'est un être entièrement nouveau qui est amené à l'existence. La naissance de l'enfant ne fait que révéler cette création, laquelle fut façonnée au moment de la conception. Il en est de même pour l'homme, lorsqu'il aborde la vie de Service Divin, il crée lui aussi un être nouveau: l'homme naturel – «*Adam*» qui s'apparente à «*Adamah*» (la poussière de la terre) devient un homme spirituel – «*Adam*» qui s'apparente à «*Edameh l'Elyone*» («*Une ressemblance avec D-ieu*» – voir *Isaïe* 14, 14). Son âme Divine, qui était innée, devient intérieure et profonde aussi, parce qu'elle a changé: du cadeau gratuit, elle est devenue quelque chose que l'effort a permis de gagner.

Collel

«Pourquoi le dernier Exil est-il comparé à la «Lèpre (Néga Tsaraat)?»

Le Récit du Chabbat

Le Rav de Turquie *Rabbi Its'hak Nounis* s'apprêtait à célébrer la fête de *Pessa'h*, quand le Sultan, dont il était le principal conseiller frappa à sa porte et lui dit

לעילוי נשמת

à Malka Soultana Gold Bat Florence Myriam à Hanina Bat Myriam Lumbrozo à Michaël Ben Léa Layani à Matslia'h Ben 'Hanna Touitou
à Fradji Haï Ben Zouiza Guedj à Meikha Bat Myriam

Horaires de Chabbat

Hadlakat Nèrot: 20h20

Motsaé Chabbat: 21h30

1) Les jours précédant *Pessa'h*, on effectue un nettoyage complet de la maison, au cours duquel on évacue, ou bien l'on rassemble, tous les produits '*Hamets*: aliments, boissons, ustensiles de cuisine, etc... La veille du 14 *Nissan* (la nuit précédant la nuit du *Séder*), à la tombée de la nuit, on doit rechercher le '*Hamets* à la lumière d'une bougie (*Bédikat 'Hamets*). On a l'habitude de faire auparavant la prière de *Arvit* (du soir) et tout de suite après, il faut se presser pour rentrer chez soi et accomplir cette *Mitsva*. Il ne faut pas consommer un repas, entreprendre un travail et même d'étudier la *Thora* avant d'avoir accompli la *Mitsva*, et ceci à partir d'une demi-heure avant la nuit. Néanmoins, l'étude est permise jusqu'à la nuit si quelque'un nous rappelle d'effectuer la recherche du '*Hamets*, ou si on assiste à un cours public à la synagogue. Il est autorisé de consommer quelques gâteaux ou des fruits, et boire. La *Bédika* doit se faire de façon méticuleuse. Pour que la recherche du '*Hamets* ne soit pas trop pénible, on a pris l'habitude de bien nettoyer la maison d'avance ainsi que les ustensiles et les habits qui s'y trouvent. Il ne faut pas parler de choses sans rapport direct avec la recherche du '*Hamets* pendant toute la durée de la recherche.

2) Avant de commencer cette recherche, il est de coutume de placer, dans différents endroits de la maison, dix petits morceaux de '*Hamets* enveloppés dans du papier. Puis, l'on récite la bénédiction suivante: «*Baroukh Ata Ado-Naï Elo-Hénou Mélékh Haôlam Achèrè Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou Al Biour 'Hamets*» («*Béni sois-Tu Hachem notre D-ieu, Roi de l'univers, qui nous a sanctifiés par Ses Commandements et nous a ordonné la destruction du 'Hamets.*») Puis après la *Bédika*, on dira la formule suivante dans la langue que l'on comprend: «*Kal 'Hamira Véhamia Déika Birchouti Dé'hazité Oudéla 'Hazité Débiarté Ou Déla Biarté Livtil Vélehévé Kéafra Déarea.*» Si on ne comprend pas le sens de ces mots en Araméen, on les dira dans une langue qui est comprise: «*Que tout 'Hamets ou tout levain qui se trouve en ma possession, que je n'ai pas vu, que je n'ai pas détruit et dont je n'ai pas connaissance soit annulé et considéré comme la poussière de la terre.*»

(D'après *Choul'han Aroukh Orakh 'Haïm*, 431-433)



La perle du Chabbath

Les lois relatives à la naissance d'un être humain [impurité et *Mila*], relatées au début de la *Paracha Tazria* (Vayikra 12), font suite aux lois relatives aux animaux impurs [la *Cacherout*], relatées à la fin de la *Paracha de Chemini* (Vayikra 11). **Pourquoi la Thora respecte-elle cet ordre? 1) Rabbi Simlai** a enseigné: De même que la formation de l'homme a eu lieu [dans l'œuvre de la Création – **Béréchit** 1], après celle des animaux, des bêtes sauvages et des oiseaux, de même la loi qui le régit est-elle formulée après celle relative aux animaux, des bêtes sauvages et des oiseaux [Rachi]. **2) En observant les lois de la Cacherout**, les futurs parents créent les conditions favorables en vue de prédisposer leur enfant aux bons traits de caractère (*Midot Tovot*). En les transgressant, au contraire, et en se souillant eux-mêmes par les animaux impurs, ils prédisposent la nature de leur enfant aux affections physiques exposées dans le chapitre suivant (la «lèpre – צרעת – *Tsaraat*») [Iguéret Kodech – Haramban]. **3) Depuis la construction de la Michkane et le dévoilement de la Chékchina**, les *Béné Israël* se sentaient élevés d'un tel niveau, qu'ils pouvaient dire sans hésitation, qu'ils étaient supérieurs aux anges. Aussi, par souci de vérité, la Thora a fait passer les lois relatives aux animaux avant celles de l'Homme, pour indiquer: Quand bien même, les *Tsadikim* sont supérieurs aux anges, les «lépreux» et autres impurs, sont inférieurs aux animaux. De plus, leur impureté est plus grave que celle de l'animal, car elle est la conséquence directe des fautes commises avec leur «libre arbitre» [Thorat Moché]. A ce propos, les *Midrachim* [Vayikra Rabba 14 - **Tan'houma Tazria 1**] citent le verset suivant: «*Tu m'as façonné, derrière (A'hor) et devant (Kédem)*» (Téhilim 139, 5) pour enseigner que la formation de l'Homme se situe avant et après celles des autres créatures. **Comment? 1) S'il est méritant**, l'homme hérite des deux Mondes: le «Monde futur (*Olam Haba*)» (*A'hor* - derrière) et «Ce Monde-ci (*Olam Hazé*)» (*Kédem* - devant). Si «*A'hor*» («derrière», ici dans le sens de «après»), allusion au «Monde futur» (le Monde qui vient [après]) est cité, dans le verset, avant «*Kédem*» («devant», ici dans le sens de «avant»), allusion à «Ce Monde-ci» (le premier Monde), c'est parce que le «Monde futur» (qui inclut l'Epoque messianique – *A'harit Hayamim*) désigne la finalité et l'aboutissement de toute la Création. Aussi, l'ordre respecté dans le verset n'est pas l'ordre chronologique mais l'ordre d'importance [Divré Yoël]. **2) צהור** («derrière») dans la Création du Monde et «*Kédem*» («devant») dans la Création du Monde. En effet, l'Homme fut créé en dernier «*A'hor*». En revanche, son âme est antérieure «*Kédem*» à toute autre création, comme il est dit: «*Et le souffle de D-ieu planait au-dessus des eaux*» (Béréchit 1, 2), il s'agit de l'âme d'Adam *Harichone* [«*A'hor*» (le corps) est mentionné avant «*Kédem*» (l'âme), car l'âme n'a été insufflée en l'Homme qu'après que son corps ait été créé, comme il est dit: «L'Éternel-Dieu façonna l'homme, poussière détachée du sol, [puis] fit pénétrer dans ses narines un souffle de vie, et l'homme devint un être vivant» (Béréchit 2, 7)]. **3) «A'hor»** («derrière») dans la Création du Sixième Jour et «*Kédem*» («devant») dans la Création du Sixième Jour. En effet, bien que l'Homme ne fût créé, le sixième jour, qu'après les animaux et les bêtes sauvages, son âme (*Néfech 'Haya*) devança toute création du sixième jour (voir Béréchit 2, 19). A ce propos, nos Sages ont enseigné [Sanhédrin 38b]: L'homme a été créé la veille du *Chabbath* [après toutes les autres créatures]. **Pourquoi? a) Pour que les païens ne puissent pas prétendre que D-ieu avait un associé [Adam]. b) Au cas où l'homme deviendrait orgueilleux**, on peut lui rappeler que le moustique a été créé avant lui. **c) C'est pour qu'il accomplisse aussitôt un Commandement** [le respect du *Chabbath*] **d) C'est pour qu'il puisse immédiatement prendre son repas** [les minéraux, végétaux et animaux – le repas d'Adam – ont été créés en premier afin de préparer l'arrivée de l'homme]. **4) La naissance de l'enfant est entourée de Mitsvot: «Kédem»** – les lois de la *Cacherout* enseignées et acceptées dans le ventre de sa mère, «*A'hor*» – la *Mitsva* de la *Mila*. L'essentiel étant l'action, c'est «*A'hor*» (la *Mila*) que l'on voit citer avant «*Kédem*» (l'étude et l'acceptation de la *Cacherout*)

qu'il souhaitait être présent ce soir au *Séder* pour voir comment les juifs célébraient cette fête. Le Rav le fit entrer et l'assit à ses côtés. En son honneur on a traduit en turc tous les passages de la *Hagadah*. Puis ils passèrent à table et, le Sultan, ayant goûté la *Matsa* était émerveillé par ce goût exceptionnel. Le repas terminé, il rentra chez lui, ravi, en emportant quelques *Matsot*. Il raconta cette merveilleuse soirée à sa femme et lui fit goûter les *Matsot*. Effectivement, elle apprécia tant ce goût qu'elle différa à son mari de demander au cuisinier d'en préparer le lendemain à l'occasion de son anniversaire. En effet, une délégation de princes était convié pour venir chez le Sultan. Mais, hélas, les convives ne les trouvaient pas vraiment spéciales. Le Sultan lui-même a reconnu que le goût était différent. Il demanda au «*Paki*» (leader des musulmans) quelle en pouvait être la raison. Le *Paki* lui répondit que les Juifs enduisaient les *Matsot* de graisse de cochon. Le Sultan fut très étonné. Comment son conseiller juif avait-il osé lui faire manger, à lui, musulman, de la graisse de cochon. Il est passible de mort! Mais, après réflexion, il pensa que le Rav, étant Juif, n'en mangeait pas lui aussi. Alors, le Rav le rassura en lui confirmant que chez les juifs, c'était également interdit. Le Sultan lui demanda alors la raison de ce goût exceptionnel. Le Rav ne savait que répondre et lui demanda trois jours de réflexion. Pendant la nuit, *Elyahou Hanavi* s'est relevé au Rav Nounis et lui ordonna d'aller chez le Sultan et de lui dire telle et telle chose. Le Rav s'est rendu de suite au palais et dit au Sultan qu'il avait une question à lui poser: «*Vous savez que je n'ai jamais mangé du cochon et vous non plus, donc nous n'en connaissons pas exactement le goût. Alors, d'où est-ce que le Paki pouvait affirmer que ce goût si délicieux venait de la graisse de cochon?*» Le Sultan stupéfait par la bonne question lui a proposé d'aller avec lui chez le *Paki*. À leur arrivée, il leur a été répondu qu'on ne pouvait déranger le *Paki*, car en ce moment son âme montait au ciel et il voyait des choses extraordinaires. Le Sultan dit aux gardes qu'en sa qualité de Sultan il avait le droit d'y entrer. En pénétrant, ils aperçurent la chambre vide... Le Sultan pensa qu'effectivement le *Paki* était monté au ciel. Le Rav entre temps toucha quelques objets, et, atteignant la bibliothèque il s'aperçut qu'il y avait une porte secrète, ils descendirent les escaliers et virent, tout en bas, les *Paki* en train de se prosterner devant une croix. Ils ont été surpris de constater que le *Paki* était chrétien et non musulman. Grâce à *Hachem*, le Rav fut sauvé et le *Paki* condamné à mort. Voilà comment *Hachem* envoie *Elyahou Hanavi* pour sauver ceux qui sont justes.

Réponses

Il est écrit: «*S'il se forme sur la peau d'un homme une tumeur (Séet שֵׂעַת), ou une dartre (Sapa'hat סַפַּחַת) ou une tache (Bahéret בַּהֲרֵת), pouvant dégénérer sur cette peau en affection lépreuse (Néga Tsaraat נֶגַע צְרַעַת)...*» (Vayikra 13, 2). Le *Midrache* [Vayikra Rabba 15, 9] enseigne que les quatre formations de Lèpre sont une allusion aux quatre Empires de l'Exil: «*Séet: c'est Babel... Sapa'hat: c'est la Médie... Bahéret: c'est la Grèce... Néga Tsaraat: c'est Edom*». L'Exil d'Edom (notre dernier Exil) est désigné par l'affection lépreuse «*נֶגַע צְרַעַת Néga Tsaraat*» pour différentes raisons, parmi lesquelles: **1) L'exil d'Edom est le plus douloureux des Exils**, au même titre que la plaie de «*Néga Tsaraat*» est la plus sévère des quatre, car *Essav* (*Edom*) reçut la bénédiction (celle de «vivre par son glaive») directement de la «force du Vieillard» (*Its'hak Avinou*) [Midrach cité - **Yets Yossef**]. **2) Le mot «Néga נֶגַע»** (Plaie) est l'anagramme du mot «*עֵנַע*» (Délice), allusion au *Chabbath*, comme il est écrit: «*Si tu considères le Chabbath comme un délice (VéKarata LaChabbath Oneg)*» (Isaïe 58, 13). De même, le mot «*Tsaraat צְרַעַת*» (Lèpre) est l'anagramme du mot «*עֵצֵרֶת*» (Fête), allusion aux Solennités, comme il est écrit: «*Une fête pour Hachem (Atséret LaHachem)*» (Dévarim 16, 8). La Plaie de peau «*Néga Tsaraat*» symbolise la dissimulation de D-ieu dans le Monde, particulièrement accentuée dans l'Exil d'Edom (les mots *Oor עוֹר* - peau et *Yiver עוֹר* - aveugle, sont formés des mêmes lettres). Le *Chabbath* et le *Yom Tov* sont au contraire les témoignages de la Présence de D-ieu dans le Monde – le dévoilement de la lumière divine (*Ohr אור* – avec un *Alef*). Ils ouvrent les yeux et le cœur de l'homme pour que ce dernier ressente le Créateur du Monde, ils déchirent la «peau עוֹר de la Nature» pour qu'apparaisse la lumière cachée du Divin (le *Aleph* se substitue au *Ain*) [Sfat Emeth]. **3) La plaie d'Edom (Néga Tsaraat) est composée de deux mots**, car le dernier Exil présentera deux facettes: la domination d'*Essav* (l'Occident) et celle d'*Ichmaël* (l'Orient). Les premières et dernières lettres des mots *נֶגַע צְרַעַת* (*Néga Tsaraat*) totalisent la valeur numérique (avec le Collel: +1) du mot *Thora תורה* (611). Les lettres centrales forment par ailleurs le mot «*Gara גָּרַע*» (Diminuer). Ainsi, l'augmentation de l'étude de la Thora réduira jusqu'à annulation le double joug de l'Exil d'Edom [Ma'hsóf HaLavan]

PARACHA TAZRIA 5784

LE MONDE DU MENSONGE

Après avoir traité des lois de l'impureté causées par un animal mort, la Torah expose les lois de l'impureté provenant des êtres humains. Le premier sujet évoqué est celui de la femme qui enfante, car la naissance et le début de la vie constituent le point de départ du processus de la *touma*, de l'impureté. Au chapitre suivant, « Dieu parla à Moïse et à Aaron en disant : lorsqu'un homme aura sur la peau de son corps une *séét* (tumeur) ou une *sapahate* (dartre) ou une *bahérét* (tache) pouvant constituer sur cette peau une *tsaraat* (affection lépreuse), il sera amené à Aaron le grand prêtre ou à l'un des fils des Cohanim; le pontife examinera cette affection de la peau.... » (Lv 13, 1-2)

LA TSARAAT

Habituellement, on traduit à tort le mot *tsaraat* par le mot « lèpre ». On considère que l'isolement de l'individu atteint de *tsaraat* et son exclusion du camp sont une précaution pour prévenir la propagation de la maladie. Or, après de nombreuses recherches, Rav S. R. Hirsch conclut qu'il est tout aussi erroné de traduire *tsaraat* par « lèpre » que d'assimiler les règles du *metsora* (l'homme atteint de *tsaraat*) à des mesures prophylactiques. En résumé il montre que les symptômes de la *tsaraat*, tels qu'ils sont présentés dans cette paracha, sont très éloignés de ceux de la lèpre véritable.

Il est bon de rappeler que les prescriptions concernant la *tsaraat*, n'ont d'aucune façon, une portée médicale ou sanitaire. La Torah ne nous signale pas de telles règles. S'il y a ici une manifestation « lépreuse », elle est due à une altération morale qu'il faut soigner. En effet la Torah n'est pas un ouvrage de médecine qui nous entretient de maladies que nous pourrions contracter et de leur thérapeutique ; elle ne nous signale pas plus les plantes vénéneuses, par exemple.

De plus, si l'exclusion du *metsora* visait à empêcher la contagion, certaines règles rapportées dans la Torah seraient absurdes : par exemple si l'affection recouvre tout le corps de la personne (*ibid.* 13, 13) celle-ci n'est pas *tamé* (impure), c'est-à-dire qu'elle n'est pas atteinte de « lèpre ». En revanche si sa peau commence à s'assainir, elle devient *tamé*, comme atteinte de « lèpre ». Encore plus frappant est le cas du jeune marié, apparemment atteint de *tsaraat*. Et pourtant si le Cohen l'examine il ne le déclarera pas impur, afin de ne pas ternir la joie du moment, le jeune marié pourra jouir tranquillement de ce moment privilégié. S'il s'agissait réellement de mesures prophylactiques, ne devrions-nous pas appliquer les règles de la *tsaraat* avec une grande rigueur, particulièrement en ces occasions de grand rassemblement et de promiscuité, de peur de la contagion ?

NATURE DE LA TSARAAT

Bien qu'elle se traduise par des lésions de la peau, la *tsaraat* est d'origine morale. Elle se produit à la suite de sept causes : la médisance, le meurtre, le faux serment, les rapports sexuels interdits, la grossièreté, la malhonnêteté, la cupidité ; elle a donc pour origine la non-observance des lois d'amour envers le prochain et la perpétration de fautes graves envers la société. On peut d'ailleurs ajouter à la liste le défaut d'orgueil; la preuve nous est fournie par le roi Ouzia qui, non content de son pouvoir royal et bien que n'étant pas Cohen, voulut également exercer le service au Temple. Aussi fut-il frappé de lèpre sur place (2 chroniques 26)

A l'évidence, comme l'enseignent les sages, la *tsaraat* n'est donc pas une maladie corporelle, mais l'expression physique d'un trouble spirituel, une punition qui montre au pécheur qu'il doit s'amender.

En hébreu le mot *néga* signifie « altération, affection », est une inversion du mot *oneg* qui signifie « satisfaction, joie ». Au lieu d'être heureuses de la vie et satisfaites de la société dans laquelle elles vivent, certaines personnes ne voient que le mal qui s'y trouve. Et au lieu d'œuvrer pour l'amélioration de la société, elles la considèrent comme incurable et condamnée à sa perte. Or si ces personnes ne voient la société que sous cette optique, c'est qu'en elles-mêmes, elles sont atteintes de cette affection qu'il faut soigner énergiquement, car elle les empêche d'apercevoir ce qu'il y a de beau et de grand dans la société !!

De la même façon, le mot *tsaraat* est une anagramme du mot *atsérèt* signifiant « solennité, fête » ; l'opinion de ces personnes pessimistes, ne leur permet pas de prendre en considération la fête qui est célébrée journellement et la joie qui règne en toute occasion car pour elles, par définition, la société est rongée par la lèpre

LA MEDISANCE, PRINCIPALE CAUSE

La médisance est la principale cause de la *tsaraat*. Le mot *metsora* est une contraction de mot *motsi ra*, une personne qui répand des calomnies; elle souligne le mépris du pécheur à l'égard des besoins et de la souffrance d'autrui. Dieu punit un tel comportement en excluant son auteur de la communauté, afin qu'il ressente la peine qu'il a causée aux autres et qu'il sache qu'en se repentant, il guérira. Il est normal que la médisance ait été placée en tête de liste parmi les sept causes de cette affection. L'exemple type est celui de Myriam qui avait médit de son frère Moïse : elle se trouva immédiatement frappée de lèpre (Nb 12). Miryam resta contaminée et isolée pendant sept jours et son affection disparut comme elle était venue sans aucune intervention thérapeutique.

Moïse lui-même sentit un jour personnellement sur son propre corps les effets de la médisance. Il avait osé dire à l'Eternel qui le chargeait d'une mission auprès des enfants d'Israël : « mais ils ne me croiront pas et ne m'écouteront pas ». Pour avoir pensé que les Enfants d'Israël ne seraient pas capables de l'écouter, Dieu, plus loin dans ce même chapitre, lui dit de retirer sa main de son sein, « et voici, elle était lépreuse, blanche comme neige. »

Les affections « lépreuses » de la peau sont en fait une manifestation visible et palpable, un signal d'alarme auquel il y a lieu de répondre au plus vite. Seul un Cohen est à même de déclarer le caractère lépreux d'une affection et seul est à même de déclarer que le patient a guéri. Cela étant, toutes les affections lépreuses n'ont pas nécessairement une origine morale.

LA MALADIE DU SIECLE

Hélas, dans le monde d'aujourd'hui, on crée artificiellement le droit de tout dire et les masses médias, atteints d'altération lépreuse, sapent les fondements de la société en ne diffusant et en ne publiant que ce qui est mal. Partout on s'arroge le droit de nier les vérités élémentaires de l'histoire. Nous vivons désormais dans le monde où le mensonge le plus outré est roi. Notre seul espoir est que l'Eternel se souvienne de Son peuple pour une rédemption définitive.



La Parole du Rav Brand

D'une délivrance à l'autre

Lorsqu'une année possède deux mois d'Adar, on fête Pourim, selon un avis, le premier Adar, en suivant la règle : « On ne délaisse pas une mitsva qui se présente à nous pour l'accomplir plus tard. » D'après un autre avis [et comme lui est fixé la Halakha], on fête Pourim pendant le second Adar, car « il est préférable de joindre une délivrance (Pourim) à une autre délivrance [1] (Pessah) ».

Nous trouvons cette même idée à plusieurs reprises. Avant de commencer la Amida, nous terminons la bénédiction « ga'al Israël », récitée après la lecture du Chéma Israël, car elle évoque les merveilles avec lesquelles D.ieu nous délivra d'Égypte, et avec lesquelles Il nous sauve continuellement de tous les dangers, et nous protège de tous les maux. Faire suivre la berakha de délivrance immédiatement par la prière rehausse la valeur de la prière au point que les Sages proclament : « Qui mérite le monde futur ? Celui qui joint la délivrance à la prière [2] ! » ! Le roi David termine le Psaume 19 en s'exclamant : « D.ieu ! Tu es mon Rocher et Libérateur ! », puis il y accole le Psaume 20 : « Que D.ieu te réponde le jour de l'angoisse [3]. » A quoi ressemble celui qui ne joint pas la délivrance à la prière ? « A l'ami d'un roi qui frappe à sa porte ; le roi sort et trouve l'ami qui a déjà fait demi-tour. Le roi fait alors aussi demi-tour. Ainsi il appartient à l'homme de se rapprocher de D.ieu avec des louanges pour Ses merveilles délivrances, et de lui soumettre immédiatement ses requêtes [4]. » En fait : « On ne prie qu'avec un sentiment de joie [5]. » Cette émotion est générée par la satisfaction et le plaisir éprouvé lorsque notre désir vient d'être satisfait, ou qu'on se le rappelle.

Alors avant la prière, « On récite des versets de consolation et délivrance [6], où l'on dit : Tu accomplis la volonté de ceux qui Te craignent... Tu protèges tous Tes amis [7]... » Faire suivre des actes, ainsi que des émotions qui se ressemblent, crée une dynamique de plus en plus forte. « Une mitsva entraîne une autre mitsva, et une avéra entraîne une autre avéra [8]. » «Celui qui sort [après avoir prié] de la synagogue et entre dans la maison d'étude pour étudier la Torah mérite de recevoir la présence de D.ieu, comme dit David [9] : "Ils iront d'un exploit vers un autre exploit et verront D.ieu à Tzion" [10]. » En faisant une coupure entre les actes, on perd l'élan et on affaiblit leur dynamique : « Rabbi Chimon dit : Celui qui, tandis qu'il chemine, étudie la Torah, mais s'interrompt pour dire : "Comme cet arbre est beau ! Comme ce champ est bien labouré !" se rend passible de la peine de mort [11]. » Pour arriver à la vitesse maximale, il faut lancer le moteur sans le freiner ; alors qu'accélérer, puis freiner, accélérer, puis freiner, empêche la réussite. Cette règle s'applique dans le monde physique comme dans le spirituel. Les meilleurs résultats sont obtenus par un investissement sans freinage. Ainsi, festoyer à Pourim conduit vers la joie de la délivrance. Avant de perdre ces émotions joyeuses, on rentrera dans le mois de Nissan, rempli de la joie de Pessah, et de la libération d'Égypte.

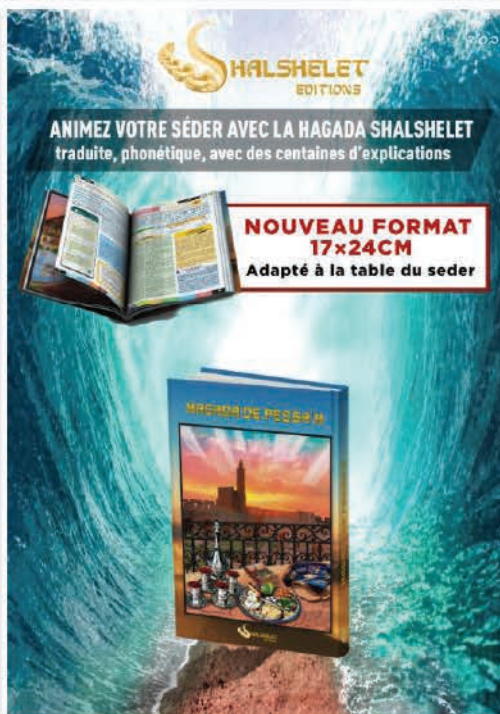
[1] Méguila 6b. [2] Berakhot 4b. [3] Tehilim 20,2.
[4] Yérouchalmi, Berakhot 1, rapporté par Rachi, Berakhot 4b.
[5] Berakhot 31a. [6] Tehilim 144.
[7] Rachi, Berakhot 31a. [8] Avot 4,2.
[9] Tehilim 84,8. [10] Berakhot 64a. [11] Avot 3,7.

Rav Yehiel Brand

La Question

La paracha de la semaine débute par les lois visant la femme accouchée. Parmi ces mitsvot, figure l'obligation de celle-ci d'apporter un sacrifice. Et le midrash Pelia de nous dire : l'esprit de Yiov ne s'est pas apaisé tant qu'il n'avait pas atteint la paracha de la femme accouchée. Quel lien existe-t-il entre les souffrances de Yiov et les lois de la femme accouchée ? Le **Maarits Doushinski** répond que selon nos Sages du Talmud (Nida 31:), la raison pour laquelle suite à un accouchement la femme était tenue d'apporter un sacrifice est que lors des douleurs que celle-ci subit,

elle se fait le serment silencieux de ne plus retourner avec son mari afin de ne pas être de nouveau confrontée à de telles douleurs. Or, nous savons de Yiov que celui-ci subit les pires malheurs du monde pour s'être tu lorsque le Pharaon demanda quel sort réservé aux enfants d'Israël, laissant transparaître un consentement silencieux. Ainsi, lorsqu'Yiov constata que la femme accouchée devait se faire expier pour un serment formulé de manière inaudible, uniquement dans le cœur de l'intéressé, il comprit que son consentement passif le rendait également coupable bien que celui-ci fut également silencieux. **G.N.**



Ville	Entrée *	Sortie
Jérusalem	18 : 26	19 : 45
Paris	20 : 20	21 : 31
Marseille	20 : 00	21 : 04
Lyon	20 : 05	21 : 12
Strasbourg	19 : 58	21 : 08

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

N° 383

Pour aller plus loin...

1) Quel enseignement apprenons-nous de la juxtaposition que la Torah fait entre le dernier sujet de la Sidra de Chémini : Le "lav" (l'interdit) déclarant : « Ne rendez pas vos personnes exécrales ! », et le début de notre Sidra déclarant : « Icha ki tazriya véyalda zakhar » (12-2) ?

2) À quel enseignement pourrait faire allusion l'expression « icha ki tazriya véyalda zakhar »(12-2) ?

3) Quelles contractions présentes juste avant l'accouchement, sont généralement plus fortes : Celles qu'une femme ressent avant la naissance d'un garçon, ou celles ressenties lors de l'accouchement d'une fille ?

4) Quelle est la bonne Ségoula qui nous gratifie d'une bonne descendance (d'un "zéra kodech") ?

5) Deux coutumes liées l'une à l'autre trouvent leurs allusions dans notre Sidra. Quelles sont ces coutumes et où entrevoyons-nous une allusion à ces dernières (13-33) ?

6) Selon une opinion de nos Sages, comment le Arizal Hakadoch mérita-t-il d'accéder à des niveaux spirituels hors du commun ?

Yaacov Guetta

Pour retrouver un ancien feuillet :

shalsheletnews.com

Ce feuillet est offert Leilouy Nichmat Francine Fortunée Messaouda bat Simha

Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël

Statut du riz et des légumineuses à Pessa'h :

A) Selon la stricte loi, le riz ainsi que toute sorte de légumineuses sont tout à fait autorisés à Pessa'h. Ainsi est la coutume de l'ensemble des juifs du Moyen Orient et de certaines communautés d'Afrique du Nord [Rav Pealime 3,30 ; Netive Am 453 ; Nehar Mitsrayime ; Berit Kehouna p.8].

Cependant, les Ashkénazim et certains Séfarades ont l'habitude de ne pas en consommer. Toutefois, les Kitniyot qui n'existaient pas autrefois telles les pommes de terre ou les cacahouètes ne sont pas concernées par cette coutume [Seridé Ech 1,50 ; Igrot Moché 3,63].

Une femme mariée suivra les coutumes de son mari [H.O p.86].

Il existe toutefois une nuance fondamentale entre les **Ashkénazim** qui ne consomment pas de Kitniyote en considérant cela comme une "Takana", et certains **Séfaradim** qui s'abstiennent de consommer du riz et certaines Kitniyot, de crainte d'un mélange de 'Hamets (crainte pas tellement avérée de nos jours) [Otsar Hamikhtavime T.2 siman 778 ; Chout Mayime 'Hayime T.2 Siman 41].

C'est pourquoi, un Séfarade qui avait pour habitude de s'abstenir de manger du riz (ou autres légumineuses) et qui désire changer sa coutume, aura tout à fait sur qui s'appuyer, en procédant à la Hatarat Nédarim auparavant [Rav Pealime 3,30 ; 'Hazon Ovadia p. 82/85 ; Or Létsion 3 perek 8,15].

Selon d'autres avis, il ne sera même pas nécessaire de procéder à la hatarat nédarim, car en effet, la raison pour laquelle la coutume était observée n'est plus d'actualité [Otsar Hamikhtavime T.2 siman 778 et T.3 siman 1498 et 1524 ; Chout Mayime 'Hayime T.2 Siman 41 ; Divré Chalom Veemet T.1 p.95 et T.3 p.296].

Toutefois, les Ashkénazim ne pourront pas déroger à cette coutume même en faisant Hatarate Nédarim. [Hatam Soffer 122]

B) Cependant, dans le cas où les Kitniyot se sont mélangées dans un plat et qu'elles ne sont plus reconnaissables, on pourra consommer le tout tant que les Kitniyot restent minoritaires dans le mélange [Michna Beroura 453,9 ; Ye'havé Daate 5,32 au nom de la plupart des A'haronim]. Selon certains, on pourra même procéder à ce mélange lékhathila [Peri 'Hadach 453,1/Beer Yis'hak 11] mais selon la plupart des décisionnaires, l'autorisation n'est valable qu'à posteriori [Caf Ha'hayime 453,25].

Il convient de noter que le fait d'acheter un produit déjà fabriqué, n'est pas considéré comme annuler un issour lékhathila [Taz Y.D 108,4 au nom du Torat 'Hatat 35,1 ; Yebia Omer Y.D 7,7 d'autant plus qu'il y'a lieu d'associer l'avis de ceux qui autorisent de provoquer le mélange avant Pessa'h (Taz 447,5 ; Maqven Avraham (selon le strict din) ; 'Hok Yaacov ; 'Hazon Ovadia p.103].

C'est pourquoi, même un Ashkénaz pourra acheter un produit kasher lepessah contenant des Kitniyot, tant que ces derniers ne sont pas majoritaires [Peniné Halakha 9,6 note 7].

C) Enfin, selon la plupart des décisionnaires susmentionnés, on ne cuisinera pas à priori un plat dans une marmite dans laquelle on a cuisiné des Kitniyot, mais a posteriori, le plat restera autorisé [Houkat Hapessa'h 453,3 ; Caf Ha'hayime 453,27 ; Kobets Techouvote 3,81 au nom de Rav Elyachiv]. Toutefois, on pourra autoriser de cuire à priori dans une marmite, où cela fait plus de 24h que l'on a cuit des Kitniyot à l'intérieur [Chout Maharsha'h 121 ; Erekh Hachoul'han 453,2 ; Zera Emet 3,121].

David Cohen

Jeu de mots :

On n'a toujours pas compris ce qu'on gagne à faire des bilans sanguins.

Devinettes

- 1) Au bout de combien de temps une femme qui accouche d'un garçon peut-elle consommer de la térouma si elle est mariée à un Cohen ? (Rachi, 12-4)
- 2) De quel Korban dépend la purification totale de la femme qui accouche pour qu'elle puisse remanger des kodashim ? (Rachi, 12-7)
- 3) Quel nom porte la lèpre sur les cheveux ou

- les poils de barbe ? (Rachi, 13-30)
- 4) En dehors de l'aspect de la tache, qu'est-ce qui fait que l'homme est impur ? (Rachi,13-2)
 - 5) Selon Rachi, quelle différence entre « séar » (avec un tsé-é) et « saar »(avec un pata'h) ? (Rachi, 13-3)
 - 6) Pourquoi le lépreux doit-il être isolé ? (Rachi, 13-46)
 - 7) Où le lépreux doit-il résider ? (Rachi, 13-46)

Réponses aux questions

1) Le traité Bérakhot (44) enseigne : «Hamachehé nékavav chel mayime kétanim, gorem lihyote akar » ("celui qui se retient d'uriner au moment où il ressent une envie pressante, peut, à D... ne plaise, devenir stérile).

Remez Ladavar : En enfreignant l'interdit de « al léchakétsou ète nafchotékhem (en vous retenant d'uriner ou de faire vos besoins), vous risquez d'en venir à être stériles, si bien que le verset de « icha ki tazriya véyalda zakhar » ne pourra malheureusement pas se réaliser au sein de votre couple ! ("Kissé Ra'hamim-Mazouz" du Rav Ra'hamim Mazouz Zatsal de Djerba, le grand-père du Rav Matslia'h Mazouz Zatsal, qu'Hachem venge son sang)

2) Le traité Baba Kama (17) enseigne : «Eine zériya éla tsédaka » ("le fait de semer fait référence au fait de donner la tsédaka"), comme il est dit (Hochéa 10-12): « Zir'ou lakhem tsédaka », ou dans le passage de "Lael Baroukh" : « Zoréya tsédakote ». Ceci dit, notre verset de Tazriya signifierait : « icha ki tazriya », autrement dit : "Si, contrairement à l'enseignement du traité Baba Métsiya déclarant que la majorité des femmes "ont les yeux étroits"("einéine tsarote") par rapport à la mitsva de l'hospitalité, une femme sème (donne) la tsédaka (avec générosité, en ouvrant par exemple largement sa main aux invités), alors, contrairement à la majorité des femmes mettant au monde des filles, cette femme généreuse aura le mérite d'enfanter un garçon : « Véyalda Zakhar ». (Yalkoute

Haguerchouni, Traité Chévouote 18)

3) Les contractions ressenties lors de l'accouchement d'une fille sont généralement (selon le rov des femmes) plus fortes que celles précédant la naissance d'un garçon. (Traité Nida p.31)

De plus, selon la majorité des cas, une femme qui enfante à un âge avancé, met au monde une fille. (Sforno, 'Houmach Bérécht 21 1)

4) Un couple veillant scrupuleusement à payer en temps et en heure le salaire de ceux qui enseignent aux jeunes enfants, aura le mérite d'obtenir une bonne et vertueuse descendance. (Midrach Tan'houma, paracha de Émor, Siman 7)

5) Le premier mot du verset 33 du Chapitre 13 est : « véhitgala'h » ("il se rasera"). La lettre « guimel » de ce terme est « Rabati » (écrite en grand par rapport aux autres lettres). Ceci nous apprend que nous avons le Minhag d'attendre que le garçon grandisse (à l'instar de ce grand Guimel) et atteigne l'âge de 3 ans (la lettre Guimel a pour guématría 3) pour lui couper ("véhitgala'h") les cheveux. De plus, ce verset est le 33^{ème} du Chapitre 13, nombre rappelant le 33^{ème} jour du Omer (jour de la Hilloula de Rabbi Chimon Bar Yo'haï), jour propice à la coupe de cheveux d'un garçon de 3 ans. (Atéret Yéhochoua, 'Helek 3 – Lag Baomer)

6) Grâce (et par l'entremise) de Eliahou Hanavi qui le purifia au moyen des eaux lustrales saintes dans lesquelles il mélangea les cendres de la vache rousse. ('Hida, Midbar Kedmote, Maarékète 1, ote 26)

Enigmes

Enigme 1 : Dans quelle téfila trouve-t-on le mot "baroukh" ?

Enigme 2 : Quelles sont les deux lettres qui se cachent derrière les points d'interrogation ?

MT
LQ
RF NG ?? YI FJ
JS
IO

A - ZD
B - LN
C - PE
D - KH

**Réponses n°382 Chemini**

Enigme 1 : Je suis quelque chose d'interdit pendant tout le mois de Nissan et pourtant bon nombre de juifs me pratiquent quand même, tout à fait légalement, cela figure même dans le Choul'han Aroukh ! Qui suis-je ?

Le jeûne est interdit durant tout le mois de Nissan, pourtant, la veille de Pessa'h, un grand nombre de juifs jeûnent (ou du moins ont le devoir de jeûner) le jeûne des premiers-nés.

Enigme 2 :

Qu'y a-t-il en décembre que l'on ne trouve dans aucun autre mois de l'année ?
La lettre D.

**Rébus**

Rav Shmaryahou Yossef 'Haïm Kanievsky

Rav Shmaryahou Yossef 'Haïm Kanievsky est né en 1928 à Pinsk, en Pologne (et actuellement en Biélorussie).

Connu sous le nom de Steipler, d'après la ville de Hornostaypel où il vécut dans son enfance, son père, Rav Yaakov Israël, épousa Miriam Karelitz, sœur de Rav Avraham Yeshayahou Karelitz (connu sous le nom de 'Hazoné Ish) en 1926, et assumait les hautes responsabilités de roch yéchiva de la célèbre yéchiva Novardok, à Pinsk. La famille Kanievsky émigra en Terre Sainte en 1934, où le Steipler devint une autorité de la Torah et un leader communautaire de premier plan.

Dès son plus jeune âge, 'Haïm, doté d'une mémoire photographique et d'un esprit humble, fut connu comme un enfant prodige pour sa compréhension de la Torah et son étude assidue. En 1948, cet étudiant en rabbinat de 20 ans à la Yéchiva Lomza de Peta'h Tikvah fut appelé sous les drapeaux dans les Forces de Défense Israéliennes nouvellement formées et servit près de Yafo pendant la guerre d'indépendance. Peu de temps après, il épousa BatSheva Elyashiv, la fille aînée du possek Rav Yossef Shalom Flyashiv, qui acquit ensuite une grande renommée en tant qu'autorité halakhique.

Alors que le jeune rabbin continuait à apprendre dans une relative solitude tout en écrivant des

ouvrages d'érudition sur la Torah, la Rabbanit Kanievsky devint célèbre pour son don spirituel de bénédiction, et même lorsque le couple élevait ses huit enfants, des centaines de personnes affluaient chaque semaine dans leur maison de Bnei Brak pour demander ses conseils et sa bénédiction. Après le décès de sa femme, le Rav Kanievsky fonda l'association Belev E'had, dont il devint le rabbin et le chef spirituel, une importante organisation à but non lucratif en Israël fournissant des services sociaux et des équipements médicaux pour les enfants et les adultes malades et handicapés. Jusqu'à ce que sa santé se détériore après avoir contracté le Covid en 2020, il recevait des milliers de visiteurs par an à son domicile, dont beaucoup cherchaient « simplement » à apercevoir un érudit de la Torah à l'ancienne, plongé dans ses études sans âge, tandis que d'autres cherchaient à obtenir une bénédiction d'un sage de la Torah.

Pendant la majeure partie de sa vie, le Rav Kanievsky refusa d'assumer un rôle de dirigeant dans la communauté, se consacrant plutôt à l'étude et à l'écriture sur un large éventail de sujets talmudiques souvent théoriques. Le régime d'étude de Rav Kanievsky était très rare, puisqu'il aurait passé jusqu'à 17 heures par jour à étudier. Chaque année, il étudiait une quantité incroyable de textes, dont l'intégralité du Tanakh, le Talmud de Babylone, le Talmud de Jérusalem, le Michné Torah du Rambam, le Code de la Loi juive, le Midrash, le Zohar, la Tossefa et les écrits du Ari Hakadoch. Cette vision panoramique des ouvrages fondamentaux de la Halakha et de la Kabbala, dont certains dépassaient largement le « programme » de

la plupart des dirigeants de yéchiva, lui conférait une expertise dans de larges pans du corpus de la Torah. Ses œuvres écrites reflètent l'étendue de ses connaissances et couvrent certains des domaines les plus obscurs de la loi juive, telles que les lois particulières à la Terre d'Israël, au Temple et aux sacrifices. Le Rav Kanievsky écrivit un commentaire exhaustif sur les différentes sections du Michné Torah qui concernent des domaines de la loi juive non couverts par le Choul'han Aroukh et ses commentaires. Il soutenait activement l'étude quotidienne du Rambam préconisée par le Rabbi. Il appréciait également le travail des érudits 'Habad qui ont développé les sources bibliques et talmudiques pour toutes les lois citées par le Rambam. Il appelait également le public à étudier le Choul'han Aroukh Harav de l'Admour Hazakène.

Pendant des décennies, le Rav Kanievsky étudiait et écrivait dans une relative solitude. Mais après le décès du principal rabbin lituanien, Rav Aharon Leib Shteinman, en 2017, et les innombrables demandes qui suivirent pour qu'il essaie de « combler le vide », il commença à donner des conseils publics sur certaines questions d'actualité. Mais même s'il tenta de rester en dehors de l'œil du public, Rav Kanievsky aidait de nombreuses personnes de tous les horizons de la vie juive.

Rav Shmaryahou Yossef 'Haïm Kanievsky quitta ce monde en 2011 depuis Bnei Brak, à l'âge de 94 ans. Plus de 50 000 personnes assistèrent à ses funérailles, si bien que la circulation fut interrompue dans une grande partie du centre d'Israël.

David Lasry

Birkat Mordekhaï

Les deux Mondes : Un héritage à mériter, une mission à accomplir

Le Midrach Rabba (Vayikra Rabba 14,1), sur le verset "Une femme qui conçoit et enfante un fils..." (Vayikra 12,2), rapporte les paroles de Rabbi Yohanan. Celui-ci, à partir du verset des Psaumes : "Devant et derrière, tu m'as façonné" (Tehilim 139,5), interprète notre verset, affirmant que si une personne mérite, elle hérite de deux mondes, celui-ci et le monde à venir. Sinon, elle doit rendre des comptes, comme il est mentionné dans la suite du verset : "Tu as mis ta main sur moi" (Ibid.), et comme il est écrit : "Retire ta main qui pèse sur moi" (Iyov 13,21).

En lisant ce Midrach, on peut se demander pourquoi le fait de devoir rendre des comptes s'oppose à la possibilité de bénéficier des "deux mondes" ? Pourquoi ne dit-on pas "et sinon, on perd deux mondes" ?

Il est crucial de comprendre que si l'on échoue, on est destiné à rendre des comptes sur les raisons de cet échec ! Cela est véritablement redoutable et menaçant. Car l'homme est doté de capacités pour accomplir sa noble destinée, qui est d'hériter de deux mondes. Cet héritage n'est ni une récompense ni une punition, mais résulte de l'accomplissement de missions spécifiques.

Ailleurs dans le Midrach, sur le verset: "Vois l'œuvre de Dieu : qui peut

redresser ce qu'il a courbé ?" (Kohelet 7,13), il est dit : "Au moment où le Saint béni soit-Il créa le premier homme, Il le prit et le promena à travers tous les arbres du jardin d'Eden et lui dit : Regarde Mes œuvres, combien elles sont belles et excellentes. Tout ce que J'ai créé, Je l'ai créé pour toi. Aie donc soin de ne pas les corrompre et de ne pas détruire Mon monde" (Kohelet Rabba 7,13).

Il est essentiel de comprendre que lorsque D. dit "tout ce que J'ai créé, Je l'ai créé pour toi", ce n'est pas une simple affirmation. C'est une mission ! Il incombe à l'homme de réaliser sa destinée en suivant les paroles divines, "Je l'ai créé pour toi" ! Même le "Aie donc soin de ne pas..." fait partie de cette mission, car en "corrompant", l'homme "corrompt" son "monde". Il n'est pas suffisant que "Je l'ai créé pour toi" soit une simple proclamation. "Je l'ai créé pour toi" offre à l'homme une voie vers le succès et l'héritage, car l'homme n'hérite que s'il "réussit". Et la "réussite" ne peut être atteinte qu'avec la "Torah et les commandements". En cas d'échec dans ce domaine, en plus de rendre des comptes pour ses actions, il devra également rendre des comptes d'une manière spéciale, pour avoir entravé l'administration des deux mondes. C'est là la signification du verset "tu mets ta main sur moi".

Ainsi, dès la naissance, nous sommes façonnés avec un objectif : l'obtention des deux mondes. Il nous incombe alors de les mériter !

Yonathan Haik

Léilouy nichmat Malka Sultana Taïta bat Florence Myriam Simha

La Paracha en Résumé

Montée 1 : Une femme qui accouche d'un garçon, sera impure durant 7 jours, puis les 33 jours suivants, bien qu'elle ait des écoulements de sang, elle restera pure. Cependant, pour tout ce qui est saint, elle attendra le 40^{ème} jour où elle amènera son korban. Si elle met au monde une fille, ce sera 14 jours d'impureté et 66 jours de « sang pur ». Puis, le 80^{ème} jour elle amènera un agneau et un oiseau. Si elle n'a pas les moyens, elle amènera deux oiseaux.

Lèpre : Si un homme a une tache de lèpre, elle sera montrée au Cohen pour qu'il en juge le statut. Si un poil noir est devenu blanc, c'est un signe d'impureté. S'il a une tache blanche très prononcée, il sera enfermé 7 jours afin de voir l'évolution. Si la tache n'a pas changé, on attendra 7 jours de plus.

Montée 2 : Si la tache est moins prononcée, la plaie s'appelle « mispa'hat » et l'homme se trempera au mikvé et sera pur. Si la « mispa'hat » s'est finalement étendue et agrandie, il sera impur.

Séet : Si c'est une tache blanche avec un poil devenu blanc (séet) avec dans la tache, une apparence de chair, c'est un signe d'impureté. Si la lèpre s'est généralisée dans tout son corps, c'est un signe de pureté. Dès que l'on reverra de la chair sous la lèpre, il sera de nouveau impur.

Montée 3 : Ché'hin : Si une tache blanche ou rouge (léger) prend la place d'un ulcère, si le poil a blanchi, il sera impur. Si le poil n'a pas blanchi ou que la peau n'est pas très claire, on l'enfermera 7 jours pour connaître son statut.

Montée 4 : Mikhvat èch : Même procédé pour celui qui a une tache de lèpre (blanche ou rouge) qui apparaît après qu'une brûlure ait guéri.

Montée 5 : Nétek : Une tache de lèpre se trouvant sur la tête ou sur la barbe, s'il y a un poil jaune dedans, cela s'appelle un nétek et il sera impur.

Bohak : Une tache blanc foncé, est considérée « bohak » et elle est pure.

Montée 6 : Kara'hat / gaba'hat : L'homme qui perd ses cheveux ou sa barbe ne sera pas concerné par l'impureté du netek. Cependant, si un poil blanc avec un teint rouge pousse à cet endroit, il sera impur.

Montée 7 : Bégued : Si la lèpre s'attaque à un habit de lin ou de laine ou un morceau de cuir, le Cohen laissera en suspens l'habit durant 7 jours, puis on vérifiera s'il y a extension. Si c'est le cas, on brûlera l'habit, sinon, on le lavera et on attendra une nouvelle fois. Si ce n'est pas le cas, on lavera l'habit puis on l'enfermera pendant 7 jours une seconde fois. Si après l'avoir lavé, rien n'a changé, on brûlera l'habit. Si la tache est moins prononcée, on déchirera l'habit au niveau de la tache et on la brûlera.

La Force d'une parabole

Le livre de Vayikra réserve une place importante aux korbanot, les sacrifices que l'on pouvait et que l'on devait offrir tout au long de l'année. Pourtant, le prophète Yrmiya rapporte la parole d'Hachem qui reproche au peuple l'abondance des sacrifices. " Ce n'est pas ce que J'ai demandé à vos ancêtres lorsque Je les ai fait sortir d'Egypte" (Yrmiya 7,22). Le prophète Yéchaya dira également : "A quoi bon tant de sacrifices!" (1,11) Comment comprendre cette réaction des névîim ? Les sacrifices ne sont-ils pas une Mitsva ? Pour le comprendre, arrêtons-nous sur cette parabole. C'est l'histoire d'un homme qui décide de faire construire une grande et belle maison sur mesure. Pour

la bâtir, il se tourne vers un maître d'œuvre avec qui il convient des grandes lignes du projet ainsi que d'un calendrier et du coût pour sa mise en œuvre. Le tout est rédigé dans un petit contrat. Ils conviennent ensuite dans un cahier des charges très précis, de l'ensemble du matériel à prévoir. A savoir, tant de poutres de telle dimension, tant de pots de peinture, tant de carrelages etc. Plusieurs semaines plus tard, les fournitures sont enfin prêtes. Le maître d'œuvre se présente alors pour réclamer son dû en argumentant que tout est disponible, le cahier des charges a été respecté à la lettre ! Le propriétaire lui répond alors que le projet était la construction d'une maison et non l'achat de matériel. Le cahier des charges n'est que le détail du papier d'origine qui comportait lui le véritable objectif à savoir, la construction d'une maison.

Le Maguid de Douvna explique que le prophète s'adresse à tous ceux qui pensent qu'amener un sacrifice serait une finalité en soi. En réalité, le véritable objectif est de remplir la mission première édictée au Sinai à savoir servir Hachem avec cœur. Les lois des korbanot, même respectées à la perfection, ne prennent tout leur sens que si elles s'inscrivent dans le projet initial du Sinai.

Il en est de même concernant tous les préparatifs de Pessa'h. On se concentre parfois sur les détails techniques d'une mitsva en oubliant de garder à l'esprit que le cœur du projet est de se rapprocher d'Hachem par l'intermédiaire de toutes ces mitsvot. C'est cette évidence que l'on a tendance à oublier, que le prophète vient ici nous rappeler.

Jérémy Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Otniel est un Avreh extraordinaire qui passe ses jours et ses nuits à étudier la Torah. Malgré une situation financière compliquée, chaque soir, il s'isole dans un Beth Hamidrach de son quartier et passe la nuit sur ses vieux Sfarim à étudier Lechem Chamaïm (simplement pour faire plaisir à son Créateur). Un soir, au beau milieu de la nuit, quelqu'un fait irruption dans sa pièce, Otniel qui est concentré sur son livre ne le remarque même pas et l'invité reste un long moment à le regarder ou plutôt à l'admirer. Zévouloun, car c'est son nom, attend le moment où Otniel lève la tête pour s'approcher de lui et l'accoster. Il lui explique qu'il vient d'un pays lointain où des personnes comme ce Tsadik ne courent pas les rues et il rêve depuis longtemps de pouvoir aider un de ces Tsadikim qui pour lui n'existaient que dans les livres d'histoire. Il sort donc de sa poche une grosse liasse de billets, la tend à Otniel et lui déclare qu'ainsi il pourra s'acheter les livres dont il a besoin. Otniel le remercie grandement pour ce beau cadeau qui l'aidera effectivement dans l'achat de nombreux livres dont il a besoin. Mais Otniel ne s'est pas rendu compte de la générosité de son bienfaiteur et une fois qu'il a acheté tous ses Sfarim, il lui reste encore beaucoup d'argent. Il se dit que cela fait assez longtemps qu'il n'est pas allé faire vérifier sa vue et sent bien qu'il aurait besoin d'une nouvelle paire de lunettes. Mais lui qui depuis toujours sait combien le vol est détesté par notre D.ieu, se demande s'il n'y a pas en cela un quelconque problème puisque Zévouloun lui en a fait don pour des livres. Qu'en dites-vous ?

Le Choul'han Aroukh (694,2) nous enseigne qu'on ne changera pas l'utilisation de l'argent donné à Pourim. Le Rama explique qu'il s'agit là du responsable de la caisse qui après avoir reçu de l'argent pour les pauvres de Pourim ne pourra pas garder cet argent pour Pessa'h par exemple. Mais il rajoute que les pauvres auront quant à eux le droit d'utiliser cette Tsedaka pour ce dont ils ont envie. Le Michna Beroura dans un autre endroit, rapporte au nom du Sefer Ha'hassidim qu'une personne ayant reçu d'un ami une boîte de chocolats (ou toutes autres nourritures) pour Chabat se devra de la manger exclusivement le Chabat. Mais il souligne qu'au sujet de Pourim aussi certains interdisent. Il semblerait donc que d'après l'avis du Michna Beroura, il serait bien d'être Ma'hmir de ne pas changer et que c'est ainsi que nous devrions conseiller notre cher Tsadik. Mais là encore le Rav Zilberstein explique que d'après tous, il serait permis d'acheter des lunettes. Il explique cela par le fait que sans de bonnes lunettes, les livres sacrés ne serviront pas vraiment. Il en veut pour preuve la Guemara Psa'him (90a) qui nous apprend que le Korban Pessa'h s'achetait généralement par un groupe de personnes, et si le responsable veut rajouter des personnes et utiliser leurs contributions pour acheter du bois afin de faire cuire leur Korban Pessa'h, il n'y a pas de problème. La raison à cela est qu'étant donné que le bois est au service du Korban, il lui est équivalent.

En conclusion, malgré la gravité de la Aveira de voler et cela même dans l'utilisation d'un cadeau à l'encontre de la volonté du donateur, Otniel pourra s'acheter de nouvelles lunettes. Et cela pour la simple raison que les lunettes sont au service de l'étude dans les livres et sont donc comparables à eux. (Tiré du livre *Vearev Na, Tome 4, p. 475*)

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Il se rasera et le netek il ne rasera pas... » (13/33)

Rachi écrit : « "il se rasera" c'est autour du netek, "le netek il ne rasera pas" il faut laisser intacts deux cheveux tout autour du netek. » C'est-à-dire, autour du netek, on laisse une épaisseur de deux cheveux qu'on ne rasera pas, c'est sur cela que le passouk dit "et le netek il ne rasera pas". Puis, autour de cette épaisseur de deux cheveux, on rase, c'est sur cela que le passouk dit "il se rasera". Rachi explique que l'objectif est de pouvoir déceler si le netek s'est étendu. En effet, s'il s'étend, il passera sur ces deux cheveux en direction de la partie rasée, on pourra tout de suite détecter que le netek s'étend.

Le Ramban explique : La raison pour laquelle on n'explique pas "le netek il ne rasera pas" dans son sens simple, à savoir de ne pas raser le netek lui-même, c'est parce que par définition, le netek est un négua qui se traduit par la chute de cheveux, donc sur le netek il n'y a rien à raser. Le Ramban dit tout de même que selon le pchat, on pourrait expliquer qu'on aurait pu penser raser l'endroit du netek lui-même sur la chair elle-même (puisqu'il n'y a plus de cheveux) dans l'intérêt d'activer le repoussement des cheveux et c'est pour cela que la Torah vient dire de ne pas raser. Puis, le Ramban ramène ensuite le Torah Cohanim qui dit qu'il est inutile de dire de ne pas raser l'endroit du netek lui-même puisque par définition, il n'y a plus de cheveux, mais la Torah dit de ne pas raser deux cheveux tout autour du netek afin de pouvoir reconnaître si le netek s'est étendu, comme l'a expliqué Rachi.

Le Ramban plus haut (13/29) ramène trois avis sur ce qu'est le netek :

1. Ramban (8/1) et la majorité des méfarchim : Netek qui signifie en hébreu "coupé, détaché" nous permet de définir que ce négua est la chute de cheveux à un endroit de la tête ou la barbe et à cet endroit vidé de cheveux apparaît un poil jaune.

2. Ramban : Netek est un négua qui se définit par la chute de cheveux sur la tête ou la barbe et ensuite apparaît une des quatre taches blanches et dans cette tache apparaît un poil jaune.

3. Rachi : Netek est un négua qui se trouve sur la tête ou la barbe à l'endroit des cheveux dont son signe d'impureté est la transformation d'un poil noir en poil jaune.

Il en ressort une différence fondamentale entre les Richonim et Rachi. En effet, selon les Richonim, netek est une chute de cheveux alors que pour Rachi netek est sur les cheveux eux-mêmes et donc selon Rachi, il n'y a pas de chute de cheveux.

Il en résulte apparemment une contradiction dans Rachi : D'un côté, Rachi dit que netek n'est pas une chute de cheveux et d'un autre côté, notre Rachi dit qu'il faut laisser une épaisseur de deux cheveux autour du netek, sous-entendu qu'au niveau du netek lui-même, il n'y a pas de cheveux !?

La question est tellement forte qu'on serait tenté d'expliquer Rachi autrement de ce que le Ramban a compris dans Rachi et de dire que lorsque Rachi écrit "dans un endroit de poils", c'est-à-dire dans un endroit où il y avait des poils, mais maintenant qu'il y a le netek,

ces poils sont tombés, c'est-à-dire que netek s'applique que sur la tête et barbe qui sont des endroits avec des cheveux sous la forme de chute de cheveux et donc en réalité, Rachi penserait comme le Ramban (et j'ai trouvé qu'ainsi pense un commentateur ramené dans le sefer Chaarei Aharon).

Mais cela est difficile pour plusieurs raisons :

1. Rachi (13/30) écrit : « le poil noir s'est transformé en poil jaune ». Rachi ne dit pas qu'il y a eu apparition d'un poil jaune mais dit que le poil noir s'est transformé en poil jaune, sous-entendu il y a bien des poils noirs, simplement, ces poils noirs se sont transformés en poils jaunes provoquant la touma du netek, donc quand on parle de netek, selon Rachi il y a bien des cheveux donc netek, selon Rachi, n'est pas une chute de cheveux.

2. Sur le passouk « Et un homme, lorsque se dégarnit de cheveux sa tête, il est chauve, il est tahor » (13/40), Rachi écrit : « il est tahor de netek qui ne s'applique que lorsqu'il y a des cheveux (et là, étant chauve, netek ne peut pas s'appliquer). Toutefois, pourront s'appliquer les signes de touma qui s'appliquent sur la peau mihya et pichiyon »

Il en ressort clairement que selon Rachi, netek s'applique sur un endroit où il y a actuellement et en pratique des cheveux.

Ainsi, netek selon Rachi n'est pas du tout une chute de cheveux comme la compréhension du Ramban dans Rachi et donc nous revenons à notre question initiale, à savoir : voilà que notre Rachi veut laisser une épaisseur de deux cheveux autour du netek pour pouvoir reconnaître si le netek s'étend, cela sous-entend qu'au niveau du netek, il n'y a plus de cheveux, car sinon quel intérêt de laisser une épaisseur de deux cheveux autour de cheveux ?!

On pourrait proposer d'expliquer Rachi ainsi :

En réalité, selon Rachi, netek est un négua à deux aspects : Le 1^{er} aspect (passouk 29-31), on parle effectivement du fait qu'il n'y a pas de chute de cheveux, simplement des cheveux noirs se sont transformés en jaune, c'est le netek par excellence qui rend tamé la personne immédiatement.

Le 2^{ème} aspect (passouk 31-33), on parle à présent du fait qu'il n'y a pas de poil jaune "il n'y a pas de poil jaune", et il n'y a pas non plus de poil noir "et il n'y a pas de poil noir". Autrement dit, il n'y a pas de cheveux donc il y a bien une chute de cheveux mais ce type de netek ne rend pas tamé, seulement s'il s'étend, et c'est dans cet aspect de netek qu'intervient notre Rachi en disant que pour reconnaître si le netek s'étend, c'est-à-dire si la chute de cheveux s'étend, on va laisser une épaisseur de deux cheveux autour du netek.

Il en ressort que toute la discussion entre Rachi et les autres Richonim concernant le netek est sur le poil jaune qui rend tamé immédiatement.

Les Richonim pensent : Il faut tout d'abord une chute de cheveux et ensuite une apparition de poils jaunes.

Rachi pense : Netek n'est pas une chute de cheveux mais une transformation du poil noir en poil jaune. Mais effectivement, il y a un autre aspect du netek sans poil jaune qui est une chute de cheveux mais là, ce serait tamé que si cela s'étend, d'où la nécessité et l'intérêt de laisser une épaisseur de deux cheveux autour du netek pour pouvoir reconnaître si cela s'est étendu.)

Mordekhai Zerbib

Règle du jeu :

Dans ce jeu, des questions correspondent aux lettres de l'alphabet. La première réponse commence par un A, la deuxième par un B, etc. Les participants doivent trouver le mot exact en français. Le point est attribué à celui qui donne la bonne réponse en premier. Il y a des devinettes pour tous les âges. Le mot surligné dans la devinette indique ce qu'il faut chercher.

A Trois clés, Hachem ne transmet pas à un intermédiaire, celle des pluies, de la résurrection et celle de l'...
l'Accouchement

B La *Tsara'at* avait principalement **cette couleur**.
Blanche

C Ce n'était pas un médecin que devait aller consulter le *Métsora*, mais **cet homme**.
le Cohen

D Si la *Tsara'at* a atteint un vêtement ou une maison, il faudra les ...
Détruire

E Certains comportements que le *Métsora* doit adopter font penser à **cette personne** qui a perdu un proche.
l'Endeuillé

F Le saviez-vous ? Si une *Tsara'at* se déclare lors d'une des trois ... , alors le *Cohen* n'examine pas sa plaie pour ne pas ternir la joie du moment.
Fêtes de pèlerinage

G La durée d'impureté d'une femme sera différente si elle a accouché d'une fille ou d'un ...
Garçon

H La *Brit-Mila* se fait ce **énième jour**.
Huitième

I Un homme atteint de *Tsara'at* doit sortir du camp et se placer dans **cette situation**.
en Isolation

J Le saviez-vous ? Si une *Tsara'at* se déclare sur **lui**, alors le *Cohen* n'examine pas sa plaie pour ne pas ternir sa joie et celle de sa nouvelle épouse.
Jeune marié

L C'est la **traduction classique** du mot *Tsara'at*, bien que ça ne le soit pas vraiment.
Lèpre

M **Bain rituel** qui amène la purification.
Mikvé

N **Le début de la vie**.
Naissance

O La *Tsara'at* peut venir punir un homme qui a ce vilain **trait de caractère**.
l'Orgueil

P Paradoxalement, si quelqu'un a de la *Tsara'at* sur toute sa ... de la tête aux pieds, il est pur !
Peau

Q **Nombre** de nuances de couleurs de la *Tsara'at*.
Quatre

R Mêmes **ces étoffes** que l'on suspend aux fenêtres peuvent contracter la *Tsara'at*.
Rideaux

S Après avoir accouché, une femme doit **en** apporter au Temple.
des Sacrifices

T Dans un tissu, il y a la chaîne et la ...
Trame

V La *Tsara'at* peut atteindre aussi les ... , s'ils sont faits de laine ou de lin ou en cuir.
Vêtements



Tazria (310)

אָפֿה כִּי תִזְרִיעַ וְיִלְדָה זָכָר וְטָמְאָה שְׁבַעַת יָמִים (י.ב. ב.)
«Lorsqu'une femme concevra et enfantera un garçon, elle sera impure durant une période de sept jours» (12. 2)

La paracha Tazria nous enseigne les lois relatives à l'impureté et aux sacrifices suivant l'accouchement. Sur ce dernier point, les Sages nous expliquent que, sous le coup des douleurs de l'enfantement, la femme jure en vain de ne plus retomber enceinte, et qu'elle regrette par la suite son vœu lorsqu'elle commence à profiter de son bébé. Ainsi, pour réparer son parjure, elle doit amener deux sacrifices : une *Ola* (holocauste) et un *Hatat* (expiatoire). **Le Chem miChmouel** explique que suite à sa faute originelle, Hava reçut la malédiction d'accoucher dans la douleur. Ainsi, à chaque naissance, la femme répare cette faute. Cette première transgression fut en réalité composée de deux fautes: Tout d'abord dans la pensée lorsqu'elle crut les paroles du serpent, puis par la suite lorsqu'elle mangea du fruit défendu. Par conséquent, lorsque la femme accouche et expie cette faute originelle, elle se doit d'amener deux sacrifices: Une *Ola* (dont la Thora nous enseigne qu'elle répare les mauvaises pensées) et un *Hatat* (qui répare les mauvaises actions). Pour terminer, on ne peut pas aborder ces deux Parachot sans parler du Lachon Hara, qui était sanctionné de lèpre. A ce sujet, **Rav Israël Salanter** explique la juxtaposition de ces lois immédiatement après celles des aliments interdits (fin de la paracha Chémini) de la façon suivante: Sois aussi pointilleux sur les paroles qui sortent de ta bouche que sur les aliments qui rentrent dans ta bouche !. En effet, comme le cite le **Hafets Haim** dans son introduction, dire du Lachon Hara peut amener à transgresser des dizaines de mitsvot de la Thora : 14 commandements positifs et 17 négatifs:

אָדָם כִּי יִהְיֶה בְעוֹר בְּשָׂרוֹ שְׂאֵת אוֹ סַפְחַת אוֹ בְּהֶרֶת (י.ג. ב.)
Lorsqu'un homme aura dans la peau de sa chair une tumeur ou une dartre ou une tache (13.2)

Au cours d'une célébration de **Chéva Berakhoth**, on posa la question suivante au **Rabbi Avraham Mordekhaï de Gour** : La Michna (Negaim 3. 2), stipule qu'on laisse au jeune marié sur lequel a pris naissance une affection lépreuse tous les sept jours de réjouissances qui suivent le mariage avant d'examiner si c'est un cas de *Tsaraath*, et s'il faut le déclarer impur. Cela est étonnant, car ces affections s'ensuivent directement du péché, alors que, selon la tradition, toutes nos fautes nous sont

pardonnées le jour de notre mariage. Dans ces conditions, pourquoi de telles marques se manifestent-elles à ce moment? Le **Admor** répondit sur le champ que le jour du mariage ne peut assurément pas se révéler plus efficace que Yom Kippour. Or, seuls les fautes commises à l'encontre de Hachem sont pardonnées en ce jour, et non les fautes concernant notre prochain. Puisque les affections lépreuses résultent de tels manquements, comme le **Lachon Arah**, elles risquent bel et bien d'apparaître le jour du mariage.

Rav Rubin zatsal « Talelei Oroth »

וְהוּבָא אֶל אַהֲרֹן הַכֹּהֵן אוֹ אֶל אֶחָד מִבְּנֵי הַכֹּהֲנִים (י.ג. ב.)

Il sera amené auprès d'Aharon, le prêtre, ou l'un de ses fils, les prêtres (13. 2)

Pourquoi est-ce précisément aux kohanim d'observer ces lésions et de décréter leur caractère pur ou impur? Ces affections, explique le **Méchekh Hokhma**, relèvent des 'Maladies contagieuses', et font courir un danger à ceux chargés de les examiner et de déterminer leur statut. C'est pourquoi cette fonction a été confiée aux kohanim qui, séparés du reste d'Israël, jouissent d'une protection Divine particulière.

וְרָאָה הַכֹּהֵן אֶת הַנֶּגַע בְּעוֹר הַבָּשָׂר וְשַׁעַר בְּנֹגַע הַפֶּה לָזָן ... וְרָאָה הַכֹּהֵן וְטָמְאָה אֹתוֹ (י.ג. ג.)

«Et le Cohen verra la lèpre sur la peau et un poil aura blanchi ... Le Cohen le verra et le déclarera impur» (13, 3)

A priori, on est en droit de s'interroger: Dans toute la Torah, le blanc vient toujours faire allusion à ce qu'il y a de plus pur, comme il est écrit : "Si vos fautes sont écarlates, elles blanchiront comme la neige" (Yéchayahou 1,18). A Yom Kippour, on attachait même un morceau de laine rouge sur les cornes du bouc expiatoire et sur le coin de l'autel et tous attendaient avec impatience qu'il blanchisse car tel était le signe que toutes leurs fautes étaient pardonnées. Dès lors, pour quelle raison un cheveu blanc constitue-t-il ici un signe d'impureté de la lèpre? **Le Rav Elimélekh Biderman** explique: En fait, la Torah nous enseigne ici une notion de morale primordiale: Même si toutes les actions d'un homme sont 'Blanches', saintes et pures et qu'il accomplit la Volonté Divine, mais qu'en s'abstenant de tenir sa langue et en prononçant des propos médisants, il en vient à causer un préjudice à autrui et à lui faire de la peine, alors tout ce 'Blanc' qu'il possède se transforme en signe d'impureté. Car le propre de

l'homme est justement de reconnaître qu'Hachem a créé une multitude d'âmes ayant chacune des besoins particuliers et qu'il incombe à chacun de se préoccuper également des autres

כָּדָר יֵשֵׁב מְחוּץ לַמַּחֲנֶה מוֹשְׁבֵו (יג מו)

« Il demeurera isolé, sa résidence sera hors du camp » (13,9)

Parce que cet homme a créé la division entre les hommes [par ses propos médisants], c'est pourquoi la Torah exige qu'il demeure isolé. (Guémara Arakhin 16b). **Le Rav Zalman Sorotskin** (Oznaïm laTorah) enseigne qu'un homme en vient à médire car il considère que le monde n'a été créé que pour lui, et que tout homme qui s'oppose à lui est à ses yeux comme un voleur le privant de ses droits. Il est rempli de haine et de jalousie envers son entourage, et n'aspire qu'à les voir s'effacer devant lui. Dans Sa Miséricorde, Hachem le frappe par la lèpre, qui est une sorte de mort et une méthode pédagogique. Cette période d'isolement lui permettra de procéder à une introspection et de se repentir. En effet, en étant totalement isolé du monde, on en vient à prendre conscience que le monde peut vivre sans nous, que nous n'en sommes pas le centre autour duquel tout tourne. On en vient à prendre conscience que l'on n'est pas indispensable, que tout ne nous revient pas spécifiquement. A l'écart, nous commençons à nous languir de nos proches, de désirer au plus vite leur visite pour parler et réduire l'angoisse de la solitude. On en vient alors à apprécier leur présence, les efforts qu'ils font pour nous, alors qu'ils ne sont pas obligés. On en vient à apprécier à sa juste valeur une vie sociale harmonieuse et équilibrée.

הַפֶּךָ לְבָן טָהוֹר הוּא (יג.יג)

« Si tout (le corps) est devenu blanc, il est pur » (13,13)

Comment comprendre que quand les tâches de **Tsaraat** (sorte de lèpre) blanches recouvrent une partie du corps, le lépreux est impur, mais quand elles recouvrent tout son corps, il est pur ? Le **Chaaré Simha** dit qu'on peut le comprendre d'après l'allusion suivante: Si quelqu'un a de mauvais comportements, mais qu'en parallèle, il a des qualités, cette personne est plus dangereuse que celui qui est complètement mauvais, et il faut encore plus s'en éloigner. En effet, celui qui a des qualités, les gens voient en lui un certain modèle sur certains points et risquent de se laisser influencer par lui et alors de capter aussi ses défauts. Pour éviter ce danger, il convient de s'en éloigner. Mais celui qui est entièrement mauvais, les gens ne voient en lui aucun exemple et ne vont pas être influencer par lui. Il n'est donc pas autant nécessaire de l'écartier. Ainsi, celui qui est complètement atteint de Tsaraat, allusion à celui

qui est entièrement impur et mauvais, il est 'Pur', c'est-à-dire qu'on n'a pas tellement besoin de l'écartier et de l'éloigner, car tous savent qu'il n'y a rien à tirer de lui et sa mauvaise influence sera donc neutralisée.

Tsaraat Le Akéda écrit: La preuve la plus claire que ces plaies ne sont pas des maladies naturelles de hasard est qu'en mettant la plaie à l'écart pendant une semaine ou deux, elle s'améliore ou guérit complètement, alors qu'on sait que toute plaie naturelle risque d'empirer et de s'infecter quand on l'enferme dans une pièce fermée sans air et sans lumière. Mais comme ces plaies sont des signes surnaturels de la providence pour éveiller l'homme et le mener à se repentir de ses fautes, même les traitements sont différents et pas naturels.

Halakha : Lois de Pessah

Si de la confiture a été préparée avant Pessah, dans un ustensile où a été cuit du Hamets (ustensile qui n'a pas été utilisé depuis 24 h). Il sera permis de manger cette confiture pendant la fête, puisque la confiture a été faite avant Pessah. Cependant les Achkénasim ont l'habitude de se montrer rigoureux à ce sujet.

Rav Ovadia Yossef zatsal « Ach Tov Va Hessed »

Dicton : La vie consiste à maîtriser toutes les circonstances dans lesquelles Hachem nous met.

Hafets Haim

Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלימה, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, אברהם רפאל בן רבקה, ברטה מסעודה בת לאה, חיים מאיר בן גבי זוויירה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, סשא בנימין בן קארין מרים, פליקס סעידו בן אטו מסעודה, ויקטוריה שושנה בת ג'ויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, שלמה בן מרים, שמחה ג'וזת בת אליו, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שליה, אלחנן בן חנה אנושקה, רישאר שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטיין היימה שמחה. זיווג הגון : נעמי פנינה בת סנדרין אסתר, לאה בת רבקה, לאלודי רחל מלכה בת חשמה, ליוסף גבריאל בן רבקה, למרים בת רבקה. הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא ללבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'יזל לאוני. לעילוי נשמת: אליהו בן זהרה, ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מוריס משה בן מרי מרים. משה בן מול פורטונה. שמחה בת קמיר, אמיל חיים בן עזו עזיזה, רחל בת מיה, ראובן בן חנינה, אליהו בן מרים, נסים חי הורבט בן ג'ולי.





Rav Haimon Cohen,
Rosh Yeshiva Yeshivat Beit Hamazon
et du Colèl Orhot Moshe



Possibilité
d'écouter le cours
de Maran Chlita en
Direct ou en Replay sur
[https://www.yhr.org.
il/video-yr](https://www.yhr.org.il/video-yr)

Sortie de Chabbat Parachat Saw, 21
Adar2 - 5784

COURS DE NOTRE MAITRE MARAN
CHALITA

Sujets du cours :

1. La Torah est notre vie et toute la base de notre existence en Terre d'Israël
2. Le Hamets n'a pas la même loi qu'un pot d'excréments
3. Les livres et les feuillets de Birkat Hamazon pendant Pessah
4. Etudier et enseigner l'explication de la Hagada
5. La coutume lorsqu'on dit les trois mots « Pessah, Massa, OuMaror »
6. Explication de la phrase « combien ont-ils été frappés avec le doigt ? »
7. Pourquoi on ne fait pas ChéhéH'yanou dans Birkat Hailanot
8. La raison pour laquelle on fait Birkat Hailanot
9. Sur combien d'arbres doit-on faire la Bérakha ?
10. Birkat Hailanot sur les arbres stériles
11. Le statut des femmes concernant Birkat Hailanot
12. Quand sont décédés Nadav et Avihou. Ce qu'il en sort
13. Est-il permis aux marchands Cohen de s'occuper des Momies ?

La Torah est notre vie et le fondement de notre existence en terre d'Israël

Chavoua tov¹. Ils parlent d'enrôler les jeunes des yeshivot (écoles religieuses juives). Pourquoi ? Parce qu'ils ne font rien. Mais s'ils savaient que sans les jeunes des yeshivot, nous ne serions pas là, ce serait différent². Il y avait de grands sages qui étaient enrôlés dans l'armée en Russie³, ils y étudiaient avec dévotion. Aujourd'hui, il est beaucoup moins difficile d'étudier dans les yeshivot. Mais on veut nous examiner pour voir si nous sommes prêts à renoncer aux plaisirs de ce monde (pour quelques pièces qu'ils nous donneraient), ou si nous ne sommes pas prêts à renoncer. C'est un très grand

1. Hazak Oubaroukh à Rabbi Kfir Partouch et son frère, que leur mérite soit loué pour les chansons qu'ils ont chantées avant le cours. Une autre fois, apportez-moi les paroles de la chanson pour que je puisse bien vous écouter ensuite. J'entends de belles mélodies, mais je ne comprends pas les paroles. La prochaine fois, avec l'aide d'Hashem, vous m'apportez les paroles mais si c'est une chanson connue, je n'en aurai pas besoin. Si c'est une nouvelle chanson de Menah'em Mostaki et ses amis qui ont un merveilleux ressenti sur le judaïsme (à cause des nombreux péchés, en Israël, il y a un tout autre sentiment), apportez les paroles.

2. Comment Herzel et ses amis sont-ils venus à tous les exilés et leur ont dit de monter en Terre d'Israël? Pour cette raison. Ils leur ont dit : montez, car vous avez ici la Terre d'Israël avec tous les commandements qui y sont attachés. À l'extérieur du pays, vous n'avez rien de tel. À l'extérieur du pays, il y a de l'assimilation.

3. L'un d'eux était un hassid de Gour (il y a cent cinquante ans), et de l'armée là-bas, il a envoyé des Hiddoushim de Torah à l'Admour de Gour qui était alors. Et l'Admour lui répondit avec le verset : "Je prends aujourd'hui à témoin contre vous le ciel et la terre" (Dévarim 4:26). Il lui dit, le mot « העידותי » - "je prends à témoin" vient de la racine « עדי » - "ornements", comme dans « ותבואי בעדי עדיים » - "tu es devenue belle avec des ornements" (Ézéchiél 16:7). Avec des jeunes hommes comme vous qui étudient la Torah alors qu'ils sont dans l'armée, le Saint béni soit-il embellit le ciel et la terre.

défi. Après de nombreuses années d'étude de la Torah où les étudiants étaient exemptés de l'armée (bien que ce ne soit pas vraiment une exemption, mais plutôt un report. Toujours reportés. "Repousser les décrets"...), aujourd'hui ils disent ne plus accepter de telles choses⁴. Peut-être que bientôt le Machiah viendra, et alors, nous n'aurons plus besoin d'armée du tout. Mais réfléchissez un instant, si quelqu'un demandait que dans chaque école - peu importe ce qui se passe - ils récitent le verset "Écoute, Israël", vous vous opposeriez. Non ! "Écoute, Israël" est quelque chose de vieux.... Selon vous. Mais c'est une identité du peuple d'Israël ! C'est un verset avec lequel les Juifs sont allés à la guerre ! Bialik a écrit ainsi : "Et le premier à mourir meurt en sainteté". Il a un poème qui commence par "Si ton âme désire savoir"⁵. Et il écrit : Tu veux savoir le courage et la

4. J'ai entendu dire qu'un garçon de Bnei Brak (dont la mère est enseignante chez nous) a déjà été appelé à l'enrôlement militaire, et je ne sais pas ce qui se passera ensuite. Ben Porat Yossef, il y a des dizaines de milliers de garçons qui sont tenus de se rendre au service militaire selon leur système. Que va-t-on faire pour eux ? Une fois, ils ont dit que quiconque dépassait l'âge de 26 ans était exempté du service militaire, et une autre fois, ils ont dit que ceux qui allaient travailler étaient exemptés du service militaire, ils recherchent toujours quelque chose de nouveau. À la fin, ils ont dit : neuf mois de plus - c'est ainsi que la Cour suprême l'a déterminé... - ils doivent être enrôlés. Ces neuf mois se sont écoulés. Alors quelqu'un a prétendu : ce n'est pas possible maintenant, les six derniers mois se sont écoulés en guerre, comment peut-on les enrôler en plein milieu de la guerre ? Nous n'avons pas l'esprit pour nous occuper de ces choses. Ils ont dit : nous avons mal à la tête pour ces choses, nous savons qu'il y a une dame - Myara - « או מי ירה אבן פיננה » - "ou qui a donné naissance au roc" (c'est un verset dans Job 38:6), et elle a décidé que vous ne continuerez plus vos jeux.

5. D'où je le connais ? Une fois, ils ont écrit sur lui dans « הצופה » pour les enfants. Je lis quelque chose et le mets dans ma mémoire. Sa chanson la plus célèbre commence : « אם יש את נפשך לדעת » - "Si ton âme aspire à savoir". D'où les Juifs prennent-ils ce courage, étudient et se sacrifient pour la sainteté d'Hashem. Il dit la phrase suivante : « ובאחד למות מות קדושים » - "et qu'ils meurent en un mort sainte" ?

"Nous vous prions de respecter la sainteté du feuillet, ainsi de ne pas le transporter durant Chabbat"

All. des bougies | Sortie | R.Tam
Paris 20:09 | 21:18 | 22:09
Marseille 19:51 | 20:55 | 21:39
Lyon 19:56 | 21:02 | 21:48
Nice 19:44 | 20:48 | 21:33



לקבלת הטלון
baif.nehemave@gmail.com

1



ערכים ודרכי שלום ודור, משה ודוד, אבינו עומן שליטא
ערכים ודרכי ודור, חן אלעד עומן שליטא

force de tes frères juifs qui se sont livrés pour la Torah ? "Viens, mon fils", c'est ainsi qu'il dit, viens dans l'ancienne maison d'étude, et tu verras des Juifs âgés qui lisent une page de Talmud avec passion - même si elle est usée . Et ils étudient, ils lisent. Et tu sauras qu'ici tu trouves la profondeur de notre âme.

Comment pouvons-nous vivre ainsi en tant que Juifs ?!

Celui qui n'a pas de Talmud, celui qui n'a pas de Torah, et celui qui n'a pas de foi, n'a rien ! Il y a 170 (je pense) officiers dans l'armée qui ont déserté à l'étranger. Pourquoi ont-ils déserté ? Parce qu'ils n'ont pas de salaire ? Les officiers ont un salaire décent. Mais parce qu'en Amérique, il y a plus d'argent, c'est tout. Cela signifie que votre judaïsme n'est pas du judaïsme, il semble être des choses vaines. Tout est un grand mensonge.

Une fois, le Rav Ovadia Yosef (paix à son âme) a écrit (ou appelé) à Yitzhak Navon⁶, et lui a dit : « Tu es quelqu'un qui a étudié une fois la Torah, et tu es maintenant le président de l'État. Demande quelque chose de très simple, que dans chaque école, les études commencent à 8 heures (ou à l'heure qu'elles commenceront) avec le verset "Shema Israël". Est-ce si terrible ?! » Il lui a répondu : « Je ne peux pas le faire, parce que alors les gauchistes vont me dévorer. » Il ne savait pas que les gauchistes venaient de l'ange destructeur מ"ס, c'est la gauche. (La gauche est l'ange du crime et du mal. C'est le mauvais penchant, c'est Satan, c'est tout). Il a dit : Les gauchistes vont me dévorer, excuse-moi, je ne peux pas faire ça. Cela signifie qu'il savait au fond de lui-même qu'il y a quelque chose dans la Torah. Mais il ne peut pas. Qu'est-ce qu'il peut faire ? Faire se rencontrer des Juifs et des Arabes ensemble. Juifs et Arabes, juives et arabes. Ils mangeront leur nourriture impure. Et qu'en retireront-ils ? Rien. Beaucoup de femmes juives ont été séduites et sont parties avec des Arabes, et après quelques années, la Juive se sent soudain sans but dans la vie. Ils la ridiculisent, en lui disant : Tu es juive ! Va travailler comme une chienne ! Et elle dit à son mari : Mais au début, tu m'as promis des montagnes et des collines ?! Tout est un grand mensonge. Ils vivent comme des animaux sauvages. Ils sont sauvages, idiots, fou. Quarante ans, ils ont tout pris de nous, et personne ne propose qu'ils soient enrôlés. Non ! Pourquoi,

Où l'a-t-il vu ? Il était dans une yeshiva dans sa jeunesse et il en est sorti. Quand il a décidé de quitter la yeshiva, il a pensé qu'il pourrait devenir médecin, il n'est même pas devenu médecin. Il était juste un poète, et même pas un poète spécial... mais on a dit qu'il était spécial, et quelqu'un lui a demandé : qui est meilleur en poésie, toi ou Rabbi Yehouda Halevy ? Il a dit : je ne lui arrive pas à la cheville (c'est ainsi que j'ai entendu d'un professeur que nous avions à l'étranger). Il a toutes sortes de chansons sur la cymbale, et sur le massacre dans la vallée de la tuerie, et toutes sortes de chansons.

6. Yitzhak Navon était "très intelligent"... et à cause de son intelligence excessive, il a ruiné le peuple d'Israël. Il pensait que lorsque les Juifs rencontreraient les Arabes, alors les Arabes comprendraient que nous n'avons pas de cornes, mais nous sommes des êtres humains. Et si nous sommes des êtres humains, alors ils devraient être en paix avec nous. Mais il ne savait pas que les Arabes nous détestent. Les terroristes et leurs semblables nous haïssent profondément. Les Houthis du Yémen viennent nous combattre. Pourquoi êtes-vous ici ?! Que faites-vous ici ?! Qui vous a offensés ?! Mais ils viennent pour accomplir les "mitzvot" – "exterminer la mémoire" et ainsi de suite. Exterminer la mémoire d'Amalek ? Non, exterminer la mémoire du peuple d'Israël ! Mais vous ne pourrez pas les arrêter ! Le Rambam écrit que le Tout-Puissant nous a promis que de même qu'IL existe pour toujours, nous existerons également pour toujours. Malgré leur colère et leur rage.

soudainement ?! Mais les jeunes de yeshivot doivent être enrôlés.... Et nous restons silencieux, nous n'avons pas la force de parler. J'espère que la sagesse l'emportera sur ces choses. Après tout, le but de cet État était de nous donner la possibilité de vivre en tant que Juifs. Comment pouvons-nous vivre ainsi en tant que Juifs ?!"

Ils mourront et mille de plus comme eux, mais le peuple d'Israël vivra et subsistera éternellement.

Déjà en 1951 - 5711 selon le calendrier hébreu, le professeur A. E. Simon a écrit un article intitulé "Sommes-nous encore Juifs ?" Nous ne sommes pas Juifs. En quoi sommes-nous Juifs ? Rien. Et le Rav Shakh (que sa mémoire soit bénie) a également dit dans son discours célèbre - le discours des sages - qu'il n'était pas du tout évident que nous soyons reconnus Juifs. Il y a cinquante mille Juifs qui sont descendus en Angleterre, et là-bas, ils ont un journal appelé "Notre Israël". Votre Israël ?! S'il est à vous, pourquoi êtes-vous là-bas?... Parce qu'ils ne savent pas ce qui est à nous et ce qui est à eux. Un jour, ils comprendront que toutes leurs actions sont vaines. Maintenant, nous en sommes arrivés au point où aucun pays n'est prêt à aider les Juifs ! Aucun pays ! Ni la France, ni l'Allemagne, ni l'Angleterre, ni l'Amérique. Rien. Ils nous disent : Vous tuez des âmes. Mais nos ennemis ne tuent-ils pas? ils ont seulement tenté de faire un petit massacre à Simhat Torah... Maudits scélérats ! Leur foi est que pas un seul Juif ne restera sur la surface de la terre.... Ils mourront et mille de plus comme eux, mais le peuple d'Israël vivra et subsistera éternellement, et ils partiront et il ne restera rien d'eux ! Alors, que devons-nous faire ? Enseigner et clarifier ce point pour qu'un jour tous ces pécheurs soient coupés. "Qu'ils soient honteux et terrifiés pour toujours, qu'ils creusent et soient confondus" (Psaumes 83:18). Que signifie "qu'ils creusent" ? Ils creusent toujours. Ils creusent dans la terre pour trouver un tunnel ou une cache et ainsi de suite... qu'ils périssent. "Et ils sauront que Toi seul, dont le nom est l'Éternel, est le Très-Haut sur toute la terre" (Ibid.). "Car Toi seul" - Tu es le plus élevé sur tous, Tu leur donnes selon leurs actes et Tu te moques de leurs machinations.

Sans Torah, il n'y a rien !

Il y a une belle parabole sur le soleil et l'arc-en-ciel⁷. L'arc-en-ciel s'est vanté devant le soleil, lui disant : « Dame Soleil, que fais-tu ? Regarde, je suis si petit, et j'ai sept couleurs. Et toi, Soleil, qui éclaire le monde entier, mais tu n'as ni goût ni odeur, tu n'as qu'une seule couleur. » Le soleil lui a répondu : « En effet, je n'ai qu'une seule couleur, mais tout ce que tu as est le mien. » L'arc-en-ciel lui dit : « Comment ça ? C'est à moi ! » Le soleil lui a dit : « Viens voir, si tu ne veux pas que je brille dans le monde, je ne vais pas briller. Et puis le soleil a retiré sa lumière, et l'arc-en-ciel a disparu car il n'était plus... C'est la même chose ici, ils pensent que lorsque nous étudions la science, la littérature, la poésie et ainsi de suite... nous serons automatiquement de grands sages. Mais ce n'est pas vrai, sans Torah, il n'y a rien ! Bialik l'a dit une fois. On l'a emmené dans une sorte de kibboutz, et il leur a dit : « Vous pensez que si vous apprenez sept sagesse et soixante-dix langues, vous serez sages. Mais sachez que même si vous apprenez tout cela, si vous n'apprenez pas la Torah, vos vies ne valent rien ! Il y a des choses dans la Torah

7. L'arc, c'est ce que Noa'h a vu. « קשתי נתתי בענן והייתה לאות ברית » - "Mon arc, je l'ai placé dans les nuées et il servira de signe de l'alliance entre moi et la terre" (Béréchit 9:13). Il a sept couleurs, commençant par le blanc et se terminant par le bleu. C'est pourquoi il est appelé "bleu" car c'est la couleur finale.

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

que nous n'avons découvertes que récemment. »⁸ Nous ne savons pas quels trésors de sagesse sont dans notre Torah. Ils se disputent toujours, l'un veut avaler l'autre. Et ils ne savent pas qu'à la fin, tous ceux qui avalent seront avalés. Si nous faisons la paix et que nous nous apprécions les uns les autres, alors ce sera différent. Mais, à cause de nos nombreux péchés, nous ne nous apprécions pas les uns les autres. "Que chacun se garde de son prochain et qu'il n'ait confiance en aucun frère. Car tout frère trahit, et tout ami calomnieur va par là" (Jérémie 9:3)."

"Il n'y a aucune désespérance dans le monde."

Mais, durant ces jours, entre Pourim et Pessa'h, le grand-père du 'Hida - Rabbi Avraham Azoulay⁹ (dans son livre 'Hessed

8. Autrefois, les navires naviguaient et provoquaient des catastrophes en mer. Un navire heurtait un autre navire et les deux coulaient. « ובערו מבהר » - "Ils brûleront ensemble, et personne ne les éteindra" (Yécha'ya 1:31). Il y avait un certain non-juif qui réfléchissait à quoi faire. Un jour, il était malade à la maison et dit à sa fille : "Apporte-moi les Psaumes." Elle lui apporta les Psaumes traduits. Et il lut là : « צפור שמים ודגי הים עובר ארחות ימים » - "Les oiseaux du ciel et les poissons de la mer, qui parcourent les sentiers des mers" (Téhilim 8:9). Il dit : "Il est écrit ici "sentiers des mers", donc je conclus que même sur la mer, il y a des chemins. Tout comme il y a des niveaux sur terre, vers l'est, le nord et l'est, de même en mer. Il a beaucoup réfléchi à cela, et a trouvé la solution. Depuis lors, il n'y a plus eu d'accidents de navire. À partir d'un seul verset des Psaumes "parcourent les sentiers des mers", il a trouvé une solution au problème. (Ce récit est présenté par le rabbin Avraham Korman dans ses livres).

9. Sa signature ressemble à un navire. Pourquoi ? Parce qu'il était sur un navire, et il a presque coulé avec ses amis dans un accident. (Mais tous leurs manuscrits ont été perdus, comme le rapporte le Rav Hida au nom des grands dans son œuvre). C'est pourquoi sa signature ressemble à un navire. Il y a aussi une signature dans un nouveau livre – « אור של עולם » - "La Lumière du Monde". Les choses qu'a écrites l'auteur sont tirées d'autres livres, et il note d'où il a pris. Mais il vaut la peine de consulter quelqu'un pour affiner les choses correctement. Il y a aussi un autre livre – « אוצרות אמת » - "Trésors de Vérité". Celui qui entend un titre comme "Trésors de Vérité" commence à s'exciter... Toute la vérité se trouve dans ce trésor de livre. Et qu'y a-t-il dans ce livre ? Les coutumes des Juifs d'Algérie. En Algérie, il y a trois communautés. Une communauté comme celle-ci, une communauté comme celle-là et une communauté comme celle-ci. Mais sans style, n'est-ce pas dommage pour la beauté du livre ?! J'ai été impressionné par lui, car j'ai dit qu'il était bien connu qu'en Algérie, il y avait de la Torah qui a pris fin. Le dernier à me l'avoir dit était mon père de mémoire bénie, qui a dit qu'il y avait un grand sage en Algérie, nommé Rabbi Eliyahou Benguigui, l'auteur du livre « קול צעקת הרועים » - "Kol Tsé'akat HaRo'im". C'est un énorme livre, imprimé à Tunis en 5685 (1925). (Il y a des machines qui fabriquent des mitsvot et il y avait des problèmes avec elles, et Rabbi Eliyahou Benguigui, élève de Rabbi Haïm Bliah, a écrit un livre à ce sujet. Qui est Bliah ? Je ne sais pas, il y a en arabe "balah" et cela signifie une datte qui n'est pas encore tout à fait mûre. Il est écrit : "Sonnez le chofar au début du mois, à la cachette pour le jour de notre fête" (Psaumes 81:4). « בכסה ליום חגנו » - "À la cachette pour le jour de notre fête" forment l'acronyme du mot "balah". Car le soir de Roch Hachana, ils apportent des dattes qui ne sont pas encore tout à fait mûres, vraiment jaunes, et elles sont appelées "balah", c'est donc allusif au psaume de Roch Hachana. Et il y a un endroit en Israël appelé "Dir el Balah". Qu'est-ce que "Dir el Balah" ? Un village de ces dattes). Mais il y en avait aussi un qui consultait les jeunes de la yeshiva, me disant : cela a été rédigé par un de vos jeunes. Malheur à mes yeux qui voient cela et malheur à mes oreilles qui entendent cela... Cela a été rédigé ?! C'est obscur et sombre ! Ce n'est pas ainsi que cela se fait. Consultez quelqu'un qui comprend et qui sait. Que ce soit de la yeshiva ou pas, ça n'a pas d'importance. L'essentiel est de faire un bon livre. Faites un livre où quiconque le lira ressentira le travail qui a été investi en lui. C'est ainsi qu'il faut faire.

LeAvraham, Ma'ayan Beit, lettre 57) dit que trente jours avant Pessa'h, le Saint, béni soit-il, sort les âmes d'Israël de la Sitra Ahra (le domaine de l'impureté). Mais il semble qu'en cette génération, ils n'ont pas accompli cela... Que font-ils ? Ils ont apporté toutes sortes de choses terribles. Des défilés de gays, des défilés d'incendies, des défilés de sottise, d'impureté, de méchanceté et de vilénies, afin que nous ne soyons pas sortis de la Sitra Ahra. Ils veulent rester dans la Sitra Ahra. Mais cela ne leur sera d'aucune utilité ! Comme en Égypte où il y avait quarante-neuf portes d'impureté, et ils étaient presque entrés par la cinquantième porte, et quand le temps est venu, l'Éternel a dit à Moïse : Maintenant, sauve-les. "Maintenant, va... et fais sortir Mon peuple, les enfants d'Israël, d'Égypte" (Chemot 3:10). C'est ce qu'il a dit à Moïse, notre maître. Même maintenant, peut-être qu'ils ont franchi la cinquantième porte. Je ne sais pas. Mais nous avons un merveilleux verset dans les Psaumes (68:23) : "Dieu dit : Je ferai revenir, Je les ferai revenir des abîmes de la mer". Je ferai revenir אשיב- initiales de שום יאוש בעולם "il n'y a aucune désespérance dans le monde". "Je les ferai revenir des abîmes de la mer" - même s'ils se trouvent dans l'abîme de la cinquantième porte de l'impureté, (la mer ים à une valeur numérique de cinquante), je les ramènerai, je les soutiendrai, je les ramènerai. Quelqu'un pensait-il qu'il y aurait cette guerre ? Mais cette année, toutes les limites ont été rompues. Autrefois, le Jour du Grand Pardon était honoré, l'honneur était donné à la synagogue, l'honneur était donné à la cachette. Aujourd'hui, tout est permis, le Jour du Grand Pardon, des gens viennent et vont à la police et se plaignent : "Ils font ici une séparation entre les hommes et les femmes", que voulez-vous ?! Avez-vous une autre religion ?! Que vous arrive-t-il ?! Vous n'avez rien. Vous devez savoir que sans Torah, vous n'avez aucun droit en Terre d'Israël. Le Rabbi Ovadia Yossef (que sa mémoire soit bénie) a dit à son époque : « Vous pensez que je m'inquiète pour les yeshivot ? Je ne m'inquiète pas. Mais je m'inquiète pour le peuple et pour l'État d'Israël qui iront à la ruine sans Torah. »

Le statut du Hamets

Une fois, je suis allé chez le Admour de Gour. (Pendant les élections, on m'a dit : Tu as un rendez-vous avec le Admour). Et le Admour m'a posé une question difficile, et il m'a dit que même le Rabbin Elyashiv (que sa mémoire soit bénie) n'avait pas trouvé de justification pour cela. Quelle est la question ? Il est écrit dans la loi (Shoul'han Aroukh, Orah 'Haïm, 446:1) que « celui qui trouve du Hamets pendant Pessa'h dans sa maison doit le couvrir avec un récipient. » Et il demande : « Pourquoi le mettre dans un récipient ? Après tout, ce Hamets est comme un pot d'excréments, il devrait être permis de le déplacer (Shabbat 121a). Si vous le trouvez pendant la fête, vous devriez pouvoir le déplacer [et vous le sortirez]. Quel est le problème ? » J'ai dit : « Qui a dit que c'est comme un pot d'excréments ? Peut-être que c'est un bon Hamets et qu'il est propre à la consommation. En tant qu' Admour, il ne peut pas comprendre que le Hamets est quelque chose d'important et que les gens l'aiment. Mais il est écrit explicitement dans la Guemara (Pessa'him 6b) : "On risque de trouver un bon gâteau et penser à le manger". Par conséquent, outre la vérification, nous faisons l'annulation. Que pensez-vous ? Vous souhaitez faire une nuance s'il est trouvé dans un bon état ou non ? Les Sages n'ont pas fait de différence¹⁰. Alors ce n'est pas une question, un pot d'excréments c'est quand

10. Il y a des animaux qui voient une poubelle et y fouillent. Il y avait une fois ici, près de la maison en bas, une grande poubelle, et la nuit, des chevaux (sans honte...) venaient près de la maison des gens et fouillaient et fouillaient. S'ils trouvaient quelque chose, c'était un plaisir pour eux...

il est détestable, mais s'il n'est pas détestable, ce n'est pas considéré comme cela."

Livres et Birkat à Pessah

Au fait, nous avons appris sur les livres à Pessah. Le 'Hazon Ish (que sa mémoire soit bénie) quand Pessah arrivait, il fermait sa bibliothèque et n'y touchait pas. Que faisait-il ? Il achetait la massekhet (traité) Pessa'h dans une librairie et l'étudiait, car elle était neuve et personne ne l'avait utilisée. Et s'il avait une remarque d'un autre traité, il l'écrivait, et après Pessah, il vérifiait les choses. Nous ne pouvons pas faire cela, et personne ne le fait. De prime abord, il n'est pas nécessaire de vérifier les livres. Mais que faisons-nous ? Pendant toute l'année, ne placez pas de livre sur la table pendant le repas. Si vous le placez sur la table, le hametz y entrera, et à Pessah, lorsque vous mangez, du hametz tombera de lui. Par conséquent, mettez le livre loin de la table. Et si vous ne l'avez pas fait, au moins pendant ces deux semaines jusqu'à Pessah, ne mettez pas de livre sur la table. Et les Birkats, pour toutes les opinions, il faut leur réserver un endroit, et ne pas les utiliser à Pessah. Prenez-les et placez-les avec les ustensiles de hametz. Ces Birkats sont du hametz. Même s'ils ne sont pas du hametz certain, mais seulement suspect, faites-le.

Enseigner l'explication de la Haggada

Et une personne doit enseigner à ses enfants la Haggada de Pessah. Dès maintenant jusqu'à Pessah, chaque jour, lisez-leur un ou deux passages et expliquez-leur. Parce que, malheureusement, les gens ne savent rien. Les gens commencent seulement "Nous étions esclaves", et la femme demande : Maintenant, faut-il nourrir les enfants ? Nous n'avons pas encore commencé, et déjà ils demandent si on peut nourrir les enfants... C'est ce qu'ils savent. A Djerba, c'est ce qu'ils savent, ils disent "Pourquoi cette nuit est-elle différente ?" et passent le panier sur la tête des convives¹¹, et nous traduisons cela en arabe. Ensuite, ils remettent le bol sur la table et disent "Nous étions esclaves". Et alors la maîtresse de maison dit : Bon, maintenant je peux nourrir les enfants ? Nous n'avons pas encore commencé la Haggada. Mais c'est ainsi qu'ils agissent...

Pessah , matsa et maror

Ensuite, quand on arrive à Pessah, matsa et maror, il est interdit de prendre l'os, et il suffit de le regarder. Quand on arrive à la matsa, chaque membre de la famille prend la moitié de la matsa que nous avons brisée et dit : "Cette matsa que nous mangeons, pourquoi ?" et tout le texte. Mais le problème est que chacun demande "Cette matsa, pourquoi ?" et répond. Et le deuxième pose la question "Pourquoi ?" et répond. Vous avez déjà entendu une réponse, pourquoi demandez-vous encore ?!... Alors nous prenions cette matsa pendant une heure. Et "Ce maror" pendant une heure, et la nuit est déjà terminée. Que faire avec l'afikoman ? Nous

11. C'était ainsi aussi à Tunis, et il y a une histoire à ce sujet. Ils passaient la bassine sur la tête des convives, et une année, lorsque Maran le 'Hida était à Tunis et qu'il séjournait chez un certain monsieur, le serveur du monsieur, qui s'appelait Rah'amim est venu, et a dit au rabbin : "On passe trois fois sur la tête des convives hommes. Est-ce que cela doit aussi être fait trois fois sur la tête des femmes ?" Il lui répondit : "Non, seulement une fois." Et il lui apporta un verset sur le sujet ! Il lui dit : "Il est écrit (Choftim 5:30) « רחם רחמים לראש גבר » - "Pitié ! Pitié pour un homme", « רחם » - 'pitié' est un seul, « רחמים » - 'pitié' est deux, ensemble c'est trois fois qu'il tourne Rah'amim – « רחמים », mais spécifiquement "pour un homme" et non pour une femme... Pourquoi passes-tu trois fois sur elle ? Une fois suffit." (Le Livre Ma'gal Tov, page 62).

le mangeons après minuit. Mon père a une réponse longue selon laquelle il est permis de manger l'afikoman après minuit (voir responsa "Ish Matsliach" partie 2 Orach 'Haïm, §29). Mais une année, j'ai pensé que cette matsa pourrait être attrapée par dix mains, une prenait d'ici, une d'ici, une d'ici, nous la soulevions et demandions ensemble : "Cette matsa que nous mangeons, pourquoi ?" Ensuite, les femmes peuvent dire : "Cette matsa que nous mangeons, pourquoi ?" Et l'essentiel est qu'en quelques minutes, nous avons terminé tout le texte. Et la même chose est faite avec "Ce maror". Et quand le Temple sera reconstruit rapidement de nos jours, nous ferons de même avec "Ce Pessah que nous mangeons, pourquoi ?". Il ne faut pas gaspiller de temps précieux sur des choses inutiles."

Outkol Lo Y'a Ebni

Nous avons quelque chose de particulier dans notre Haggada. Cela s'appelle Outkol Lo Y'a Ebni!. Que signifie 'Outkol Lo Y'a Ebni!' ? - Tu lui diras, mon fils, écoute¹². Il y a là une histoire depuis Abraham notre père jusqu'à ce que nos ancêtres descendent en Égypte. Notre père Abraham était ainsi, il brisait les idoles¹³. Mais si quelqu'un n'étudie pas la Haggada avec diligence et compréhension, il ne comprendra rien. Et étudier sans recherches approfondies. Il y a le livre "Mikra'ei Kodesh" d'un grand sage séfardite il y a trois cents ans qui a traité de la question du méchant, "Quel est ce travail pour vous ?" Des dizaines d'interprétations ! Et l'interprétation de "Quel est ce travail pour vous ?" est simple - pourquoi faites-vous tout ce bruit à Pessah ? Comme il est écrit dans le Talmud de Jérusalem (Pessa'him 10:4) - pourquoi tout cet effort que vous nous imposez ? C'est le sens de "Quel est ce travail pour vous" - c'est tout. Mais ce sage a fait de nombreuses interprétations. Et dans "Quel est ce sage ?" aussi, il y a beaucoup d'interprétations là-bas. Mais il vaut mieux d'abord comprendre la Haggada dans sa simplicité. Dans notre Haggada de la yeshiva, il y a une interprétation simple. D'ailleurs, une fois, le Rav Zilberstein, qu'il soit en bonne santé, lisait la Haggada de la yeshiva. Quelqu'un est venu et lui a dit : "Rav, vous êtes ashkénaze et vous avez un autre texte, pourquoi avez-vous besoin de cette Haggada ?" Le rabbin lui a répondu : "Parce que cette Haggada est véridique. Ils l'ont expliquée de manière simple, et j'aime la simplicité. Autant que les ashkénazes aimaient autrefois la dialectique, aujourd'hui ils ont appris qu'on ne comprend rien sans la simplicité. Il y avait autrefois un Premier ministre à Paris il y a cinquante ans, et son nom était 'Mendès France' (vous avez entendu parler de lui ? Il était dans les journaux.), et il était juif. Et ce Juif, dans son enfance, a appris les quatre questions de 'Quelle est la différence ?'. Un jour, il est devenu Premier ministre et a dit : 'Je me souviens encore des quatre questions que mon père m'a apprises à poser'. Il est donc bon que vous appreniez. Nous avons d'autres interprétations par le biais de la drash, mais d'abord la simplicité¹⁴. Nous

12. "יא" en hébreu signifie "hé, ouïe", comme dans : « הוי כל צמא לכו » - "Hé, tout assoiffé, venez aux eaux" (Yécha'ya 55:1). "הוי" signifie "hé", comme en arabe on dit "yâ habîbî", le mot "יא" n'a pas de traduction en hébreu, seulement "hé". "Hé, tout assoiffé, qu'il vienne aux eaux", "יא כל צמא עטשאן" - qu'il aille boire de l'eau.

13. Nous avons un petit-fils à la maison et son nom est Avraham. Quand il avait trois ans et que je racontais l'histoire d'Avraham Avinou, il écoutait attentivement et ses yeux brillaient. Il pensait qu'on parlait de lui... Qu'as-tu ? Oui, je suis Avraham notre père... Quand il est né, je l'ai appelé Avraham Avinou, car le Rambam aimait beaucoup le nom Avraham. Alors, quand il entendait Avraham Avinou, cela lui plaisait...

14. Il y a un livre intitulé "מגיד דבריו ליעקב" ("Il raconte ses paroles à Jacob") qui a deux explications, "מגיד מראשית" ("Il raconte depuis le commencement") par Rabbi Houita Cohen. Et le second "מגיד למרדכי" ("Ils l'ont dit à Mordékhai") par Rabbi Khadir Sabban. Une fois, Rabbi

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

avons de nombreuses interprétations sur les questions de 'Quelle est la différence', ce ne sont pas simplement des questions. Mais pourquoi cette longue exil... à cause de la haine gratuite.

Combien de plaies avec le doigt et combien avec la main ?

Il y a un endroit dans la Haggada où les rabbins avaient des difficultés. Il est écrit là-bas "Combien de plaies avec le doigt ?" Rabbi Yossi le Galiléen dit : Comment savons-nous qu'en Égypte ils ont été frappés par dix plaies, et sur la mer cinquante plaies ? Comme il est dit "Et les magiciens dirent à Pharaon : C'est le doigt de Dieu" (Chemot 8:15). Il en résulte que par "le doigt", les dix plaies ont été infligées. Et quand nous arrivons à la chanson de la mer, il est écrit "La grande main" (Chemot 14:31). Qu'est-ce que "la main" ? La main a cinq doigts. Par conséquent, dix plaies ont été infligées par le doigt, et cinquante plaies par la main. C'est l'opinion de Rabbi Yossi le Galiléen. (Il y a d'autres interprétations là-bas). Mais mon père a'h s'est abstenu d'expliquer cela aux étudiants, parce qu'il a dit que les étudiants pourraient penser qu'il y a un doigt et une main là-haut, et nous savons que le Saint béni soit-il n'a ni corps ni ressemblance avec le corps. Comment peut-on dire cela ? Et j'ai dit, au contraire, de cela, je peux comprendre très bien les paroles de la Haggada. Puisque tout cela est symbolique, la grande main signifie la puissance, et même "le doigt de Dieu" signifie "la puissance de Dieu". Si tel est le cas, pourquoi le verset change-t-il de formulation, parfois il dit "le doigt" et parfois "la main" ? C'est une nécessité, que l'intention soit que les plaies infligées sur la mer étaient cinq fois plus nombreuses que celles infligées en Égypte. "Dis maintenant : En Égypte ils ont été frappés par dix plaies, et sur la mer cinquante plaies". C'est l'opinion de Rabbi Yossi le Galiléen.

Bénédictio des arbres

Au mois de Nissan, nous avons la bénédiction des arbres. À l'extérieur d'Israël, on effectuait la bénédiction des arbres pendant les jours de Hol Hamoed Pessa'h. Pourquoi faisaient-ils cela ? Parce que chaque jour ils allaient travailler, il y avait beaucoup de travail, deux semaines avant Pessa'h il n'y avait pas de temps. C'est pourquoi ils ont réservé cela pour les jours de Hol Hamoed où les gens sont généralement libérés de leur travail. Ils venaient et trouvaient un jour spécifique pour prier Min'ha, puis allaient bénir les arbres. Ils avaient également l'habitude de se rendre à Tunis où ils allaient alors sur les tombes de justes d'il y a 250 ans¹⁵.

Houita Cohen a dit à mon père : j'ai fait une erreur en l'appelant "מגיד מראשית". J'aurais dû l'appeler "מגיד למשה". Et il a un sage qui porte son nom [que son âme repose en paix, son beau-père, Rabbi Moshé Cohen]. Et ainsi, les noms correspondent - "מגיד למרדכי", "מגיד דבריו ליעקב". Et le nom général est "מגיד דבריו ליעקב". Il y a un autre livre deux cents ans avant : "מגיד דבריו ליעקב".

15. Il y avait ceux qui allaient aux tombes de Rabbi Moshé Darmon, de Rabbi Avraham Taïb, et d'un autre appelé Kaïd (chérif) - Rabbi Yossef Bismuth. Habituellement, pendant les jours de fête, on ne se rend pas aux tombes, mais les tombes des justes sur lesquelles beaucoup de temps s'est écoulé, personne ne pleure près d'elles, donc on peut y aller. Mon père y allait, et d'autres rabbins y allaient aussi, et ils racontaient des histoires sur eux. Tout au long du chemin, Rabbi Éliahou Guez, que sa mémoire soit bénie (mon maître et mon rabbin dans le Talmud), racontait à mon père à leur sujet, c'est ainsi que je l'ai entendu de mon maître et rabbin, et c'est ainsi que je l'ai entendu de mon père. Aujourd'hui, il semble que toutes ces tombes aient été profanées et disparues. Que faire ? C'est ce qui est. Si nous avons le pouvoir, nous demanderions au gouvernement de Tunisie de les

Pourquoi ne dit-on pas la bénédiction de Sheheyanu ?

Et pourquoi ne récite-t-on pas la bénédiction de "Sheheyanu" sur la bénédiction des arbres ? Il y a deux raisons à cela. Premièrement, parce qu'il n'y a pas de commandement de voir les arbres. La Guemara dit (Bérakhot 43b) : "Celui qui sort pendant les jours de Nissan", et voit de beaux arbres en fleurs, il récite la bénédiction. Ils n'ont pas dit qu'ils sont obligés de voir. Seulement celui qui est allé et a vu, doit remercier¹⁶. Tu remercies pour les fleurs et les arbres, mais tu n'es pas obligé de les voir. Et deuxièmement, parce qu'à l'origine, on dit cette bénédiction en Nissan. (Cependant, si une personne a vu avant Nissan et a béni, elle a accompli son devoir, mais, à l'origine, la Guemara dit "Celui qui sort pendant les jours de Nissan"). Donc parfois il l'a déjà vu avant, à la fin d'Adar, une personne qui va dans des endroits avec des jardins et des vergers et il y a des arbres "agréables", quelle beauté. Il serait approprié de bénir déjà en Adar, mais selon la mystique juive, nous devons attendre jusqu'à Nissan¹⁷. [Donc comment peut-on dire "Shehecheyanu" alors que nous en avons déjà bénéficié].

La raison pour la bénédiction des arbres

Il y a deux raisons à cette bénédiction, une raison selon le secret et une raison selon le sens littéral. Et le Rav Yossef Haïm a fait deux prières pour cela (dans le livre Lachon Hakhamim tome 1, section 16 et section 42), une prière selon le sens littéral pour que nous méritons de voir la terre d'Israël en fleurs, "et des ruisseaux jailliront de leurs rives, l'un d'ici et l'autre de là" (Ézéchiel 47:12). Ainsi selon le sens littéral, tu vois les arbres fleuris et bourgeonnant et tu bénis. Et il y a une prière selon le secret que les âmes réincarnées dans l'arbre monteront à leur place supérieure. Une fois, à Bagdad, plusieurs rabbins sont allés réciter la bénédiction des arbres chez un non-juif, il leur a permis de bénir et ils ont béni. L'année suivante, ils sont venus bénir là-bas, mais il leur a dit : Non, en aucune façon ! Ils lui ont demandé : Pourquoi pas ? Il leur a dit : L'année dernière vous avez béni et tous les arbres ont fané et ont été perdus... Dans vos bénédictions, vous maudissez l'arbre... Ils lui ont dit : Nous ne maudissons pas l'arbre, mais nous faisons quelque chose de bien pour les âmes qui s'y trouvent. Et quand les âmes fleurissent, l'arbre

transférer en Israël. Ils voulaient le faire autrefois. Il y avait plusieurs tombes au sujet desquelles ils avaient accepté avec le gouvernement de Tunisie de les déplacer. Mais soudain, le bruit s'est répandu, nous avons des bavards, « לא תלך רכיל בעמך » - "Tu ne te lèveras pas en calomniateur parmi ton peuple" (Wayikra 19:16), et ils disent : les tombes viennent en Israël. Alors, à Tunis, ils ont dit : vraiment ? Nous ne faisons rien ! Et ils ont construits et planté toutes sortes de fleurs et d'arbres, etc. Il y a aussi ces tombes de justes qui sont restées longtemps sans être touchées (depuis l'année 5512), et celles-ci aussi semblent avoir disparu.

16. On doit être reconnaissant pour toute chose. Une fois, j'ai montré à un médecin à Blinson - il ne semblait pas religieux - la bénédiction "Asher Yatsar" et il a dit : c'est une très belle bénédiction merveilleuse. Le Saint béni soit-il planifie et règle l'homme pour qu'il ne reste pas longtemps avec beaucoup d'urine dans son ventre et n'explose pas, et pour qu'il ne coule pas tout le temps et ne meure pas. Il l'a fait de telle manière qu'aucun d'entre eux ne se bouche et ne s'ouvre. Une langue que tout le monde comprend. Et grâce à cette compréhension, ils savent apprécier la gratitude et la bénédiction.

17. C'est pourquoi les Ashkénazes n'ont pas de bénédiction sur les arbres. Parce qu'ils sont en danger dans leurs pays en Nissan il n'y a rien. Quand les fleurs vont-elles arriver ? En Tishri. Comment peuvent-ils les bénir en Tishri ? Selon la Kabbala, cette bénédiction n'est que dans Nissan.

s'en va. "Et les feuilles se faneront et je leur donnerai la vie" (Jérémie 8:13).

Sur combien d'arbres bénit-on ?

À priori, on bénit sur deux arbres, et sinon, même un seul arbre suffit. Le rabbin Ovadia Yosef a dit une fois qu'il faut deux, comme dans la Guemara "Arbres à fleurs" (Hazon Ovadia, Pessa'h, page 13). Mais ensuite il est revenu sur sa décision (Hazon Ovadia, Bérakhot, page 458). Et j'ai apporté (dans le livre 'Hachem Nessi tome 2, page 16) que le rabbin Aouerbach bénissait sur un seul arbre. Nous avons ici un arbre ou deux de Gabai de la synagogue [Ahavat HaTorah - Ish Mitziach - Rabbi Nissim Levy], nous allons chez lui le jour de Roch Hodech Nissan et nous n'attendons pas jusqu'aux jours de Hol Hamoed, mais nous bénissons immédiatement.

Bénédictio sur les arbres stériles

Il est permis de bénir sur les arbres non fruitiers. S'ils n'ont pas de fleurs, il n'y a pas de question. Mais s'ils ont des fleurs et pas de fruits, on peut bénir. C'est l'opinion du Gaon Ya'avets (Mor ouketzia 225), et ainsi écrit le rabbin Dekel Cohen, dans le livre Elishiv Hakohen (partie 1, section 9), car la bénédiction est basée sur l'observation. Et pour l'observation, s'il y a des fleurs, on bénit. Mais si une personne trouve des arbres stériles (sans fruits), et qu'il y a aussi des arbres qui produisent des fruits, il est préférable de bénir ceux qui produisent des fruits. Et j'ai trouvé un indice dans la section lue à Roch Hodech Nissan - "Ce mois-ci vous sera le commencement des mois, il sera pour vous le premier des mois de l'année" (Exode 12:2). Ce mois-ci - Rabbeinou Eben Ezra écrit que ce mois-ci c'est Roch Hodech¹⁸. Et plus loin, il est écrit : "אך אשר יאכל לכל נפש" (Chemot 12:2). Les lettres initiales forment le mot "arbre" אילן. Mais ce n'est pas seulement ça, "celui qui en mange" signifie qu'il s'agit d'un arbre comestible. Mais l'opinion du Ya'avets et d'autres sages est que nous ne remercions pas pour la nourriture, nous ne mangeons pas actuellement ces arbres. Le fait est qu'un arbre circonscrit qui est interdit à la consommation, on bénit sur lui la bénédiction des arbres.

Les femmes dans la bénédiction des arbres

Les femmes sont autorisées par la loi à réciter la bénédiction des arbres. Cette bénédiction n'est pas considérée comme une obligation positive dépendante du temps en raison de la réalité selon laquelle les arbres ne poussent qu'en Nissan, c'est ce qu'on appelle leur saison. Comme la bénédiction du soleil. Comme les femmes peuvent bénir la bénédiction du soleil une fois tous les vingt-huit ans. Apparemment, c'est une obligation de temps, a-t-elle un moment ? Mais cela n'a rien à voir avec le temps. Parce que le moment où le soleil revient à sa place n'est que tous les 28 ans, [c'est-à-dire que cela dépend de la réalité et non du temps] donc ici aussi elles peuvent bénir. Seulement ce n'est pas décent que plusieurs femmes commencent à bénir. Il suffit qu'elles aient une école et des séminaires. Au temps de Maran, une femme

18. Nous avons découvert que la Torah appelle le début du mois par le terme de "חודש" (mois). Dans la Haftarah bien connue de "מחר חודש" (lendemain du mois), il est écrit : "ויאמר לו יהונתן מחר חודש" (Chmouel1, chapitre 20, verset 18). "Demain ? Un jour c'est un mois ?!" Comment est-ce possible ? Plutôt "le lendemain du début du mois". De même, il est écrit : "זאת עולת חודש בחדשו לחדשי השנה" (Bamidbar, chapitre 28, verset 14). "Ceci est l'offrande du début du mois, dans son mois, pour les mois de l'année." Que signifie "offrande du début du mois dans son mois" ? Offrande du début du mois. Donc, le terme "חודש" (mois) signifie le début du mois. De plus, il est écrit : "חודש הזה לכם הוא ראש" (Chémot, chapitre 12, verset 2), "Ce mois-ci est pour vous le début des mois", ce mois-ci étant le premier du mois de Nissan.

ne bénissait pas la bénédiction du Gomel. Car la bénédiction pour les remerciements doit être faite à la synagogue, et elles ne vont pas à la synagogue. Les Aharonim ont décidé qu'une femme pouvait bénir (car les femmes ont commencé à travailler et à apporter beaucoup d'argent). Une femme qui était malade et est guérie, peut faire Minyan à la maison, et appelle toutes les נשמת כל חי (ou quelqu'un d'autre le lit), et elle bénit ensuite la bénédiction du Gomel.

La poussière, ce n'est pas du Hamets

Le Hamets qui est dans les ordures, et personne n'y va, il n'est pas nécessaire de le vérifier, car il est annulé. De nos jours, nous vérifions bien le Hamets avant Pessah. Jusqu'à ce que les gens ont commencé à dire que tout ce que la femme fait toute l'année, cela n'est rien par rapport à ce qu'elle fait pour Pessah... Une fois, le rabbin Hmiss Cohen (d'Ashdod) a dit que nous aurions dû faire 400 ans d'exil en Égypte. Les femmes sont venues et ont dit : Nous travaillerons pour nos maris, chaque année nous ferons trois mois de travail acharné... Et elles retournent la maison, mais ce n'est pas correct ! Les femmes pensent que parce qu'elles font beaucoup de travail, elles auront une grande récompense dans le monde à venir. Non, la poussière, ce n'est pas du Hamets. Vous voulez nettoyer ? Nettoyez. Mais il n'est pas nécessaire de descendre tous les livres et de les taper. Rien n'est nécessaire. Papa n'a jamais descendu de livres ! Seuls les livres que la main touche tous les jours, même ceux-là, alors une ligne ou deux et c'est tout. Et même avec cela, si quelqu'un fait attention toute l'année à ne pas ouvrir de livres pendant le repas, rien n'est nécessaire. Toutes ces choses ne sont pas nécessaires. Il n'est pas nécessaire de vérifier les livres.

Quand sont morts Nadav et Avihou ?

Aujourd'hui, nous avons lu "Vayehi bayom hashemini". Au début du mois de Nissan, nous lisons les versets "Ezrenou beshem Hashem", puis nous lisons la lecture de l'offrande du prince de chaque jour. Je lisais aussi une prière après cela. Celui qui peut lire - qu'il lise, et celui qui ne peut pas, qu'il lise seulement les six versets du prince. C'est tout. Le premier jour, Nachshon ben Aminadav. Le deuxième jour, Yissakhar - Netanel ben Tzuar, puis Zébouloun - Eliav ben Hélon, puis Ruben - Elytsour ben Shedeour, etc. Pour tous ces tribus, chacun a ses six versets. Et il y a quelque chose de très intéressant. Dans la Guemara Soucca (25b), ils ont demandé qui étaient ces hommes qui étaient impurs par un mort ? Il est écrit dans la Parasha de Béhaalotékha "Il y eut des hommes qui étaient impurs par un mort et qui ne purent pas faire le sacrifice de Pessah" (Bamidbar 9:6) et ils dirent à Moshé et Aaron que devons-nous faire avec ceci ? Alors Modhé leur dit : "Attendez, je vais écouter" (là verset 7) et la réponse était de faire un second Pessah. Qui sont ces hommes qui étaient impurs par un mort ? Il y a une opinion qui dit Michael et Eltsaphan qui étaient occupés par Nadav et Avihou qui sont morts. La semaine prochaine, dans la Parasha Chemini, nous lisons : "Les fils d'Aaron, Nadav et Avihou, chacun avec son encensoir", "Un feu sortit de devant l'Éternel et les consuma" (Vayikra 10:1-2). Alors ceux qui s'occupaient de Nadav et Avihou étaient impurs. C'est l'explication du rabbin Akiva. Et le Rabbi Yossi Hagalili dit que ce sont ceux qui portaient le cercueil de Yossef. Et le rabbi Yitzhak dit, s'il s'agit de Michael et Eltsaphan qui s'occupaient de Nadav et Avihou, ils auraient pu être purifiés la veille de Pessah. Et si ce sont ceux qui portaient le cercueil de Yossef, ils auraient également pu être purifiés, mais ces hommes se sont occupés d'un défunt qui n'avait pas de proche. Et comment justifier l'opinion de Rabbi Akiva ? Il y a une polémique sur quand sont morts Nadav et Avihou ? Certains disent qu'ils

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

sont morts le premier jour de Nissan, donc jusqu'au soir de Pessah, ils avaient le temps de se purifier. Et certains disent non, "Vayehi bayom hashemini" fait référence au huitième du mois de Nissan (nous commençons à lire la Parasha des princes le premier Nissan, mais selon cette opinion, il aurait fallu la lire le huit Nissan), et jusqu'à ce qu'ils aient été pris en charge, ensuite, ils devaient encore attendre sept jours et nous sommes arrivés à la veille de Pessah. Il n'y avait pas de temps pour apporter l'offrande, c'est une très belle explication.

Est-il permis aux marchands Cohen de s'occuper des Momies ?

Il y a également une opinion selon laquelle ils portaient le cercueil de Yossef. Et même sur cela, il y a une controverse. Autrefois, il y avait une question posée à Mishné LeMelekh (chapitre 3, lois du deuil 1), à l'époque il y avait de grands marchands qui allaient en Égypte et apportaient des 'momies' - les corps des anciens rois d'Égypte. (Il y en a même un que vous pouvez voir son visage, ils disent qu'il est mort à l'âge de 18 ans. Quand était-il roi et quand était-il vivant et quand est-il mort ?... Son nom est "Toutankamon"). Alors Mishné LeMelekh demanda, est-il permis aux marchands Cohen de s'occuper de ces momies ou est-ce interdit ? Car, en apparence, ces momies sont devenues comme de la poussière. Deux mille, trois mille ans se sont écoulés, elles sont devenues comme de la poussière et elles ne sont pas impures. Et Rabbi Matityah Strashun, le fils du Rashash, vint et dit à son père : j'ai une preuve dans la Guémara que malgré tout, elles sont impures. Car même Yossef, il est dit de lui "Ils l'ont embaumé" (Berechit 50:26), il était embaumé comme ces momies, et même la Guémara dit que ceux qui portaient le cercueil de Yossef étaient impurs. (Responsa Hechek Chelomo leMassékhet Ohalot chapitre 2, Halakha 1). Mais on peut dire que les opinions dans la Guémara divergent à ce sujet. De toute façon, il y a plusieurs interprétations, que ce soit le cercueil de Yossef ou Michael et Eltsaphan, même s'il n'y a pas de conséquence pratique pour la loi. Il n'y a de conséquence pratique que pour la veille de Pessah, celui qui ne pouvait pas se purifier à un Pâque deuxième. Mais si tout le peuple ne peut pas se purifier (comme de nos jours où nous n'avons pas de cendres de la vache rousse), alors tout

le monde fait le Pessah premier. Car un individu peut différer le Pâque deuxième mais la communauté ne peut pas le faire (Pessa'him 56b). Comme il est écrit : "Si un homme est impur pour une âme" (Nombres 9:10), un seul individu est exclu pour Pessah Cheni, pas tout le peuple.

Pour glorifier la maison de notre Dieu

Nous remercions tous ceux qui travaillent à la synagogue. À chaque fois, ils font quelque chose, parfois ils font des fenêtres, parfois des chaises, et des choses comme ça. Chaque fois, ils font quelque chose. Nous venions le vendredi soir et le sol tremblait. Maintenant aussi, le froid a baissé, il n'y a pas autant de froid. Et tous ces gens qui font cela pour une mitsva. Certes, nous ne sommes pas diligents¹⁹, "le chaudron des associés n'est ni chaud ni froid" (Baba Batra 24b) - un chaudron avec beaucoup d'associés, n'est ni chaud ni froid. Pas chaud - parce que chacun fait confiance à l'autre. Et pas froid - parce que nous devons le faire à la fin. Alors, nous attendrons quelques années, qui sait... Les Arabes ne travaillent pas, et s'ils travaillent, ils ont d'autres intentions. Que Dieu nous protège d'eux et de leur multitude, et que nous méritons une rédemption complète rapidement dans nos jours. Amen et amen.

Celui qui a béni nos saints ancêtres Avraham, Itshak et Yaakov, qu'il bénisse toute cette sainte congrégation, grands et petits, que ce soit ceux qui viennent ici, ceux qui écoutent à la radio, et ceux qui lisent ensuite dans les pages de "Bait Ne'eman". Que Dieu leur donne de bons enfants, des maisons fidèles en Israël, et que nous méritons tous d'entendre le son de la trompette de Mashiah rapidement dans nos jours. Comme nos sages l'ont dit (Roch Hachana 11a) : "En Nissan ils ont été délivrés et en Nissan ils seront à nouveau délivrés". Et que cela soit la volonté et que nous disions Amen.

19. Nous n'avons pas la diligence de Rabbi Yigal Cohen. La semaine dernière, je suis allé dans sa synagogue (un mariage avait lieu là-bas), et là-bas se trouve une arche sainte entièrement en or pur. Un rabbin parlait et disait : "Or pur !" Tu vois de l'or pur magnifique et agréable. Mais lui agit avec diligence, alors que nous sommes paresseux...



"יקבי המלך"

שיבת "לבנימין אמר" מושב ברכיה
בראשות הגאון רבי חננאל כהן שליט"א

Un conseil des anciens

(Rédaction : Rav Chilo Sa'adoun Chelita)

Ce fut au huitième jour ; Moché appela Aaron, ses fils et les anciens d'Israël. Il dit à Aaron : «Prends-toi un veau de bétail comme expiatoire, et un bélier comme holocauste

sans défaut et apporte-les devant l'Eternel. Et aux fils d'Israël tu d'adresseras en leur disant : "Prenez un bouc comme expiatoire, et un veau et un mouton d'un an sans défaut comme holocauste"» (Lévitique 9, 1-3).

Veau et bouc

Les exégètes se demandent pourquoi Moché a convoqué les anciens d'Israël, et également pourquoi Aaron Hacoheh a été tout spécialement désigné pour demander au peuple d'Israël d'apporter un bouc.

Le Midrach rapporte (voir Midrach Tanhouma section Chemini, paragraphe 4), que dans l'affaire du veau d'or, Aaron avait demandé contre son gré au peuple d'apporter de l'or pour sa confection, ce qui l'a rendu complice, d'où l'apport d'un veau comme sacrifice expiatoire. Le peuple d'Israël a été par ailleurs convié à apporter un bouc, parce que lors de la vente de Yossef par ses frères, ils prirent un bouc, l'égorèrent et trempèrent dans son sang la tunique de Yossef. A leur retour, ils dirent à leur père : «Reconnais veaux-

tu s'il s'agit de la tunique de ton fils ou pas» (Genèse 37, 32). Ya'acov, lorsqu'il entendit cela, fut très effrayé et dit : «Yossef a été dévoré» (id. id. 33). En raison de cet agissement des pères des tribus d'Israël, il a fallu, en dehors du veau, apporter aussi un bouc.

Complice malgré lui

J'ai trouvé à ce propos une explication extraordinaire. La faute du veau d'or a été perpétrée après que le peuple d'Israël a entendu le Saint béni soit-Il leur annoncer sans intermédiaire : «Je suis l'Eternel ton D. etc., tu n'auras pas d'autre dieu que Moi» (Exode 20, 2-3). Or, seulement quarante jours plus tard, que s'est-il passé? On sait pourtant que la servante venait de voir sur la mer ce que ne vit pas le prophète Yéhezkel (voir Yalkout Chimoni section Chelah allusion 244, et Devarim Raba section 7, paragraphe 8). Donc comment est-il seulement concevable qu'ils se soient tellement dépêchés pour se trouver d'autres dieux ?

Les exégètes expliquent que le peuple d'Israël ne voulait pas du veau en tant que dieu étranger, contrairement aux Indous qui adorent la vache... Ils voulaient un intermédiaire entre eux et D., béni soit-Il. Jusqu'à ce moment-là, c'était Moché qui s'occupait de cette liaison entre eux et l'Eternel, mais comme il n'était plus là, ils voulurent un remplaçant. Il était pour eux évident que l'Eternel est D., toute la création en témoigne, mais il leur fallait quelque chose de visible.

Le peuple s'adressa alors à Hour. Mais Hour leur répondit : «Mais vous êtes fous ! L'Eternel est D. ! Priez et adressez-vous à Lui sans aucun intermédiaire ! » Le peuple se fâcha contre lui et le tua. Aaron constata l'assassinat de Hour et se dit en lui-même : «Si je m'oppose, ils me tueront aussi, et alors se réalisera le verset "si l'on tue dans le Sanctuaire de l'Eternel un prêtre et prophète" (Lamentations 2, 20), alors, D. préserve, Israël ne se relèvera pas.»

L'erreur du peuple d'Israël est qu'ils auraient dû consulter Aaron et Hour avant. Mais ils n'en firent rien, et, au lieu de prendre conseil, ils tuèrent Hour et se ruèrent sur Aaron.

Pourquoi n'avez-vous pas demandé conseil auprès des anciens ?

Le même problème s'était produit pour les pères des tribus lors de la vente de Yossef. Ils rendirent leur verdict en condamnant à mort Yossef, puis ils trompèrent Ya'acov en abattant un bouc. Leur erreur est de ne pas avoir questionné les sages de leur génération. Pourquoi ne s'étaient-ils pas rendus à la maison d'étude de Chem et Eber pour leur demander comment ils devaient agir envers Yossef? Moché Rabénou a donc dû le recommander au peuple en leur disant : «Apprenez! Voici les anciens, vous devez les consulter.»

On comprend d'après ce qui précède pourquoi ce fut précisément Aaron qui dut leur demander d'apporter un bouc. Il devait leur faire comprendre par allusion que de même que le peuple d'Israël ne l'a pas consulté, pas plus que les anciens d'Israël, de sorte qu'il arriva ce qui devait arriver, de même la faute vis-à-vis de Yossef a été rendue possible parce qu'ils n'avaient pas consulté les anciens. Il se trouve donc que le veau et le bouc relèvent de la même problématique, dont le rôle était de servir d'expiation au fait qu'ils n'avaient pas pris conseil auprès des anciens, les Sages d'Israël, c'est la raison pour laquelle ce n'était pas à Aaron de sacrifier ce bouc, puisque lui-même était ce Sage qu'ils auraient dû consulter au moment de la faute du veau d'or, et eux seuls s'étaient fourvoyés comme

s'étaient fourvoyés à leur époque les frères de Yossef.

Des anciens je m'instruirai

L'homme doit être prudent et ne pas arriver trop vite à des conclusions. Il doit consulter ses rabbins pour savoir ce qui est permis ou interdit. Nos Sages de mémoire bénie enseignent (Méguila 31b), que la déconstruction opérée par les anciens est une construction, et que la construction de jeunes personnes est une déconstruction. Les Sages l'ont appris de Rehavam qui, à la mort de son père, le roi Salomon, s'est rendu auprès des anciens et les interrogea : «Comment faire pour renflouer les caisses ? Faut-il lever de nouveaux impôts ? » Les anciens lui répondirent : «N'impose pas de nouveaux impôts. Au contraire, réduis-les. » Il rejoignit ses jeunes amis nés dans l'opulence, et leur demanda conseil. Ils lui dirent : «Annonce au peuple : "Mon père vous a fait souffrir avec des fouets, et moi je vous ferai souffrir avec des scorpions!"» (I Rois 12, 14). Il finit par écouter les jeunes.

Le peuple réagit : «C'est tout ce que tu as à nous dire? S'il en est ainsi, nous n'avons plus rien à voir ni avec David ni avec la descendance d'Ychaï!» Au même moment, ils se révoltèrent contre la royauté. Rehavam s'enfuit à Jérusalem, et les événements s'enchaînèrent jusqu'au schisme entre le royaume de Yéhouda et d'Israël (voir I Rois, 12). Si seulement Rehavam avait écouté les anciens, il aurait conservé son pouvoir également sur Israël et le royaume ne se serait pas scindé.

«Des anciens je m'instruirai» (Psaumes 119, 100). Les personnes plus âgées ont une sagesse de vie. Il est rapporté dans la Guemara (Berakhot 16a), que Rabbi Yohanan rencontra un vieux non-juif et lui demanda comment il allait. Il dit à ses élèves : «Vous ne savez pas ce qu'il a enduré dans sa vie». Un proverbe en arabe disait : «Demande à celui qui a l'expérience, ne demande pas au médecin». Il en est ainsi tout particulièrement de la sagesse de la Torah. Les anciens disciples des Sages en sont remplis et il y a beaucoup à apprendre d'eux.

Des comptes cachés

On raconte qu'un jour le Ari, paix à son âme, dit à ses élèves : «Nous partons pour Jérusalem. Ne le révélez à aucun homme.» Certes, ils n'en parlèrent à aucun homme, mais ils le dirent à une femme. En fait, chacun alla le raconter à son épouse. Il leur dit : «Pourquoi est-ce que vous l'avez dit? Si vous n'aviez rien dit, nous aurions pu faire venir la délivrance. Maintenant, l'instant propice est passé».

Il arriva que son élève, Rabbi Haïm Vital, paix à son âme, voulut connaître un secret particulier. Le Ari lui dit : «Je ne peux pas te le révéler». Rabbi Haïm insista. Le Ari lui dit : «Si tu insistes, je te le révélerai, puisque je suis venu en ce monde uniquement pour t'instruire. » Il le lui révéla, puis il lui dit : «Ecoute, si je ne l'avais pas révélé, je serais resté avec toi encore quelques années, mais à présent que je l'ai révélé, je dois quitter ce monde».

Un homme demanda une bénédiction au Baba Sali pour avoir un fils. Le juste lui dit : «Pas maintenant.» Notre homme se fit suppliant : «Rav, je le veux maintenant.» Il lui répondit : «Attendez encore un an». Il s'entêta : «Rav, c'est dur pour moi, je le veux maintenant!» Le juste, voyant cela, le bénit. Que se passa-t-il pour finir? Un enfant naquit en effet, mais avec de terribles handicaps. Il alla retrouver le Baba Sali et lui demanda de quoi il retournait. Il lui répondit : «Si vous aviez attendu, le décret aurait été annulé». Il y a dans les cieux des comptes, mais quiconque demande conseil auprès des anciens ne connaît pas l'échec (Chemot Raba, section 3, paragraphe 8).

MAYAN HAIM

edition

TAZRIA

SAMEDI

5 NISSAN 5784

13 AVRIL 2024

entrée chabbath : 20h20

de 19h15 à 20h20 selon votre communauté

sortie chabbath : 21h31

01 L'exil de la parole et la tsara'at
Elie LELLOUCHE

02 Le sionisme dans le talmud ou les trois serments
Shalom BOUAZIZ

03 Lashone har'a : le cèdre et l'hysope
Yo'hanan NATANSON

L'EXIL DE LA PAROLE ET LA TSARA'AT

Rav Elie LELLOUCHE

L'exil que subirent les Béné Israël durant les deux cents dix années qu'ils passèrent en Égypte engendra, à sa suite, un autre exil, celui de la parole. C'est ce que nous enseigne le Zohar sur la Parachat Vaéra ('Hélek Beth 25b). «Tout le temps où la parole fut en exil, elle ne possédait pas de voix» énonce le texte fondateur de la Qabbala. Cette affirmation nous invite à repenser la parole et sa véritable place. Une parole en exil ne peut être définie comme une parole qui aurait été emprisonnée, enfermée, pour être, ensuite, libérée. Le terme d'exil suggère, plutôt, un déracinement ou une rupture. À quelle rupture est-il ici fait référence ?

Le Rav Ita'h, dans son livre Yé'érav 'Alav Si'hi (Parachat Vayigach, Maamar Alef), propose l'explication suivante. La Michna (Avot 5,1) énonce que le monde fut créé par dix paroles. Cela revient à dire que toute existence ancre son essence dans le verbe divin. C'est la raison pour laquelle le terme objet est traduit en hébreu par le mot Davar qui signifie également parole. Lors de la Création, le verbe et sa traduction concrète dans la sphère du tangible, ne connaissaient pas de hiatus. C'est en ce sens qu'il faut comprendre le verset du Sefer Dévarim (8,3): «Car l'homme ne vit pas seulement de pain, mais c'est de tout ce qui sort de la bouche d'Hashem que vit l'homme». Autrement dit, explique le Rav Ita'h, si le pain présente cette vertu de faire vivre, ceci résulte du verbe divin qui l'a amené à l'existence et qui le maintient présent dans le monde matériel.

L'exil de la Parole, vu sous cet angle, désigne, dès lors, le processus destructeur qui a conduit à la rupture entre l'objet créé, le 'Héfets, et sa source créatrice, le Davar c'est-à-dire le verbe. Certes, Le Créateur donne vie, de manière incessante, à travers l'énergie insufflée par le biais des dix paroles créatrices, à l'univers et à tout ce qu'il renferme. C'est, d'ailleurs, selon le Ba'al Chem Tov, le sens du verset des Tehilim (119,89) qui déclare qu'éternellement la parole divine se maintient dans les cieus. Cependant l'humanité ne perçoit plus, derrière la matière, la parole divine qui, sans discontinuer, l'anime. Rendre possible "La libération de la parole" et "ré-ouvrir", par là-même, l'humanité à la Parole divine créatrice, constituait tout l'enjeu de la Sortie d'Égypte. C'est à cet objectif que répondait l'envoi des dix Makot, les dix plaies, qui ont affligé l'Égypte. En frappant, à dix reprises, la grande puissance du monde antique, Hashem a, par-dessus tout, rappelé aux hommes que la Création n'était pas

autonome. Le Maître du monde est capable, à tout moment, d'en modifier la nature intrinsèque et le cours.

Ceci nous permet de comprendre pourquoi la parole tient une place tellement essentielle dans la panoplie des Mitsvot qui ornent la fête de Pessa'h. Redonner à la parole, à travers tout le récit de la Hagada, sa vertu créatrice, son pouvoir de construire, d'édifier, selon l'acception première que ce terme reçoit, c'est renouer avec le projet initial de la Création. En ce sens, la lecture, juste avant la fête de Pessa'h, des Parachiot de Tazri'a et Métsora, traitant des plaies de "lèpre" qui affectaient ceux qui, au sein du 'Am Israël du temps du Beth HaMiqdash s'étaient rendus coupables d'un mauvais usage de la parole, n'est pas fortuite. Après la faute de Adam et 'Hava, la Torah nous rapporte qu'Hashem confectionna pour eux des tuniques en peau (Béréchit 3,21). Selon le Zohar, rapporté par le Séfat Émeth, ces Kotnot 'Or, provenaient de la peau du serpent à l'origine de la chute du premier homme. Cette peau, 'Or en hébreu, traduisait, en réalité, la cécité, 'Ivèr en hébreu, dont avait été frappé l'Élu de la Création à la suite de sa désobéissance. 'Or et 'Ivèr, termes homographes, font ainsi référence au voile épais et obscurcissant, qui s'était formé, suite à la faute, entre les hommes et la parole divine.

Cependant, cette peau présente des ouvertures, des pores spirituels, permettant aux descendants d'Adam et 'Hava que nous sommes, de dépasser cette "cécité" provoquée par la faute. En souillant notre langue, cet organe qui donne à l'homme sa noblesse, celui qui le distingue du reste de la Création, nous obturons ces pores spirituels, censés nous aider à réparer la faute originelle. C'est cette obturation qui conduit à l'apparition de la Tsara'at. C'est pourquoi le mot Tsara'at est traduit, en araméen, par le terme Séguirou, qui signifie fermeture. C'est par le biais de cette peau qui fait office de passerelle entre la parole créatrice et la réalité, que se manifeste, dès lors que nous "déconnectons" cette dernière de sa source divine, la plaie de "lèpre". De même, utiliser la parole comme instrument de destruction et de division entre les êtres humains revient à faire perdurer l'exil de cet outil si précieux et, par effet d'enchaînement, l'exil du peuple qui a en charge d'en libérer la vertu créatrice. En avançant avec les Chabbathot Tazria' et Métsora à la rencontre de la fête de Pessa'h, c'est ce message que nous sommes invités à méditer afin de parvenir à anoblir, comme lors de la Création, la parole humaine et la réconcilier ainsi avec la Parole divine.

Dans la Guémara Kétouvot 111a, il y a une discussion entre Rav Yehouda et son disciple Rabbi Zeira. Il voulait émigrer de Babel en Israël et Rav Yehouda pensait que les Juifs en exil à Babel devaient rester en exil. Rabbi Zeira évitait d'aller voir son maître (Rav Yehouda) pour qu'il ne lui interdise pas d'émigrer en Israël (Rabbi Zeira aurait alors été tenu de respecter la décision de son maître).

Rav Yehouda amène une preuve à partir d'un verset : « Ils seront transportés à Babylone et y resteront jusqu'au jour où Je me souviendrai d'eux, parole de HaShem. ». (Yirmeyahou 27,22)

Rabbi ZEIRA pense que ce passouk ne concerne que les ustensiles du temple qui ne devaient pas être ramenés de Babel en Israël.

Rav Yehouda ramène alors un autre enseignement pour fonder son opposition à la montée en erets Israël tirés du cantique des cantiques.

Il rapporte le passouk répété à trois reprises (2:7, 3:5 et 8:4) : « Je vous adjure, filles de Yeroushalaïm, par les gazelles ou par les biches du champ, n'éveillez pas, ne provoquez pas l'amour avant qu'il le désire ! »

Ce verset pose le principe de trois serments dont le sens est mentionné dans la suite de la Guémara : « Rabbi Yossi ben Rabbi 'Hanina a enseigné : "Quel est le but de ces trois adjurations ? Un, qu'Israël ne montera pas en « muraille (bé'homah) » ; Deux, Hashem a fait jurer à Israël de ne pas se rebeller contre les nations du monde ; Trois, Hashem a fait jurer aux nations de ne pas opprimer Israël trop durement. »

Pour Rachi, le terme essentiel de « muraille » qui constitue le pivot de la réflexion signifie « en groupe et en force ».

La Guémara conclut par un avertissement de Rabbi Eléazar : « Hashem a dit à Israël : si vous tenez ce serment, tant mieux, sinon Je laisserai vos chairs [à la merci de tous] comme les gazelles et les biches des champs ». Autrement dit, vous ne bénéficierez pas de la protection divine et les goyim pourront vous chasser comme du gibier, 'hass veChalom.

Des Midrashim analogues se trouvent dans le Midrash Shir HaShirim Rabba : R. Yossi bar Hanina dit : « Il y a deux serments ici, l'un pour Israël et l'autre pour les nations. Israël a juré de ne pas se rebeller contre les nations et les nations ont juré qu'elles ne seraient pas un fardeau pour Israël, afin de ne pas faire venir la rédemption prématurément. »

Lorsque Resh Lakish voyait des Juifs de la diaspora dans un marché en terre d'Israël, il leur disait : « Dispersez-vous. » (pour ne pas encourir la violation du serment de ne pas « monter en muraille »)

Il leur disait : « Lorsque vous êtes montés, ce n'était pas comme une muraille, or là, vous venez de le faire. » Rabbi Helbo dit : « ... Et ne pas monter comme un mur de l'exil : pour quoi le Roi-Mashia'h viendra-t-il ? Pour recueillir les exilés d'Israël. »

Ce passouk répété trois fois explique à lui seul les différentes tendances du Judaïsme religieux orthodoxe vis-à-vis du sionisme au sens de départ des juifs de leur exil pour rejoindre Erets Israël et s'y installer.

Les positions de Rav Yehouda et Rabbi Zeira.

Pour Rav Yehouda, Hashem a envoyé son peuple en exil pour son bien, comme une forme de « thérapie ». Là-bas il se construira et là-bas Il viendra le chercher quand le temps sera venu (à l'instar de l'exil égyptien duquel Hashem a délivré et libéré les hébreux qui sont devenus un peuple).

Rav Yehouda pense que toute « prise en mains » anticipée des Juifs pour s'affranchir par eux-mêmes de l'exil et hâter la délivrance constituerait une forme de rébellion. Rabbénou Be'hayé expliquant ce passage cite quatre exemples dans l'histoire juive qui se sont terminés par l'anéantissement de ceux qui avaient entrepris de se libérer des exils dans lesquels ils se trouvaient.

Dans l'Épître au Yemen, Maïmonide exhorte les Juifs à demeurer sur place et ne pas émigrer en Israël nonobstant les souffrances endurées et ce, pour ne pas se rebeller contre Hashem qui n'abandonne jamais son peuple et leur viendra obligatoirement à leur secours.

Rabbi Zeira n'est pas fondamentalement en opposition sur les trois serments invoqués par Rav Yehouda (il n'en parle pas et aucune discussion n'apparaît dans la Guémara sur ce point). En réalité Rabbi Zeira pense qu'émigrer de manière individuelle ne contrevient pas à l'interdiction de « monter en muraille », selon l'interprétation de Rachi (« en groupe et en force » ; certains diront armés). La démarche de rabbi Zeira est une démarche individuelle.

Texte et contexte - Interprétations du Midrash

Le Talmud n'ayant pas statué à ce sujet, la question de savoir si les trois serments ont force de loi ou sont un simple récit talmudique à partir duquel on ne peut pas légiférer, reste ouverte.

La controverse initiée par les Tannaïm se perpétue et se reproduit au cours des générations, entre autorités médiévales et ultérieures, et jusqu'à nos jours. Comme on l'a vu, Maïmonide invoque les trois serments pour enjoindre les Juifs du Yémen de demeurer dans le pays en dépit des persécutions qu'ils y subissent. Il paraît accorder à ces serments une valeur absolue, y voyant l'intention première du Roi Salomon z"l qui avait « prévu, par inspiration divine, que la durée prolongée de l'exil inciterait certains à tenter d'y mettre fin avant l'heure ».

Na'hmanide ne mentionne pas explicitement les trois serments mais il semble les avoir considérés comme le fruit d'une exégèse homilétique, sans valeur absolue sur le plan de la Loi juive (halakha).

Il soutient en effet qu'il incombe aux Juifs de chaque génération de tenter de conquérir la terre que Dieu a donnée aux Patriarches, en vertu de Nombres 33:53 : « Vous conquerez ainsi le pays et vous vous y établirez car c'est à vous que Je le donne à titre de possession. »

Quelques générations plus tard, Bahya ben Asher contredit Na'hmanide, dans son commentaire sur Genèse 32:7 si « nous sommes tenus de cheminer sur la voie des Patriarches, en nous perfectionnant, en accueillant avec hospitalité et en priant Hashem, nous ne pouvons déclarer la guerre, ainsi qu'il est dit : je vous en conjure, ô filles de Jérusalem – c'est un serment de ne pas s'engager dans une guerre contre les nations. »

Le Rashbash tente une réconciliation entre Maïmonide et Na'hmanide, en déclarant que la conquête de la terre d'Israël est bien une prescription biblique mais qu'elle s'applique uniquement à l'individu et non à la collectivité (car alors, ce serait « monter comme une muraille »).

Rabbi Haïm Vital, disciple d'Isaac Louria, affirme au nom d'une Beraïta consignée dans les Pirkei Heikhalot, que la période des trois serments a expiré mille ans après le début de l'exil.

Son contemporain le Maharal de Prague affirme d'une part la force de ces serments dans son Netza'h Israël sur le messianisme, car même menacés d'être mis à mort ou torturés,

les Juifs ne quitteraient pas l'exil et ne changeraient pas leurs manières. Cependant, dans son commentaire talmudique sur le passage des trois serments il écrit que « Hashem empêche Israël de monter comme un mur mais s'il est possible de le faire, c'est un signe que le décret divin est annulé. »

D'autre part, le commentateur Rav Ya'akov Yehoushoua Falk conteste l'autorité du midrash car « les aggadot sont divisées » (divers récits se contredisent mutuellement, de sorte qu'aucun n'est à privilégier).

Rav Pinchas Horowitz émet l'opinion que la portée des serments était restreinte à Babylone mais non à l'exil en général.

Le Gaon de Vilna estime que les serments n'interdisent aux Juifs de retourner en terre d'Israël que si leur but est de construire le Troisième Temple.

Diverses voix se font entendre pour réaffirmer le désir de retourner en terre d'Israël, dont celle de Yehoushoua de Kutna et celle du 'Hafetz 'Haïm. Selon le témoignage de son fils, il n'aurait jamais mentionné les trois serments.

Le Midrash des trois serments a pris une importance nouvelle avec l'émergence du sionisme, mouvement laïc contemporain qui préconise la renaissance du peuple juif sur son foyer national.

Pour schématiser le monde hassidique, notamment R'Shalom Dovber Schneersohn de Loubavitch ou la hassidout de Satmar, s'est opposé au sionisme sur la base des trois serments, considérant l'émancipation du peuple juif sur sa terre comme une forme de révolte à l'encontre du projet de Hashem.

Le dirigeant spirituel de la hassidout Satmar, le Gaon Yoël Teitelbaum z"l, consacre un ouvrage entier, *Vayoël Moshé*, à la délégitimation du projet sioniste. Le Midrash des trois serments y occupe une place prépondérante : l'auteur adopte la position du Rashbash en l'interprétant comme une condamnation du sionisme. Il cite l'épître au Yémen de Maïmonide et le Netza'h Israël du Maharal à l'appui du caractère obligatoire des trois serments (il souligne que le Maharal considère ces serments comme inviolables, même sous peine de mort), et qualifie tout Juif qui n'y souscrirait pas d'hérétique. Il va jusqu'à attribuer la responsabilité de la Shoah aux sionistes qui auraient violé les deux serments que, selon le Midrash, Hashem a fait prêter aux Juifs.

Auteurs médiévaux - Auteurs ultérieurs - Auteurs contemporains

L'attitude du monde juif traditionnel s'est nuancée par rapport au sionisme avec le temps : certains ont, sous l'impulsion du Rav Kook, intégré les doctrines du sionisme laïc compatibles avec la tradition ; d'autres préfèrent demeurer asionistes, n'adhérant ni aux thèses du sionisme religieux ni à celles du Rebbe de Satmar. Parmi ces derniers, le Rav 'Hayim Walkin, figure éminente du judaïsme 'haredi en Israël, conteste l'utilisation faite de l'épître au Yémen dans le *Vayoël Moshé*. Il fait remarquer que l'obligation de se conformer aux trois serments n'apparaît ni dans les œuvres législatives antérieures à Maïmonide ni dans son propre code, le Mishné Torah (il y stipule a contrario que vivre en terre d'Israël est une obligation et en partir sans raison valable un péché).

Le Rav Walkin est d'avis que Maïmonide, ainsi que ses propres termes le suggèrent, utilise les trois serments de manière imagée et allégorique (al derekh mashal) et que tout importants qu'ils soient, il ne leur accordait pas un caractère d'obligation inviolable. En tout état de cause, ainsi qu'on le voit dans la Guémara elle-même, ce qui est interdit serait de « monter en muraille ». Monter de manière individuelle, selon la démarche de Rabbi Zeira, ne poserait aucun problème au

regard des trois serments.

Divers penseurs du sionisme religieux insistent sur le caractère aggadique du Midrash et, partant, de son absence de valeur législative, d'autant que « les aggadot sont divisées ». Par ailleurs, en admettant qu'il faille accorder au Midrash une importance sur le plan légal, la Aliyah s'est historiquement déroulée en plusieurs étapes et pacifiquement (jusqu'à la guerre d'indépendance en 1948). Or, selon Rachi, l'interdiction de monter « comme un mur » signifiait monter « en masse et en force » ; pour certains en force signifierait « armés ».

Les Juifs ayant émigré dans les années 1935- 1948 et avant n'auraient donc rien enfreint puisqu'ils n'ont pas conquis un territoire par la force.

Le Rav 'Haïm Zimmerman tente de concilier les trois serments avec la position du Ramban, et il explique que s'ils interdisent la « conquête en masse », ce n'est pas le cas si les Juifs qui immigrèrent d'abord (individuellement ou en groupes) et conquièrent ensuite.

Diverses autorités se prononcent en faveur de la reconquête de la terre d'Israël à l'heure actuelle, en se fondant sur Rabbi Hayim Vital et le Gaon de Vilna.

De plus, le 'Hafetz 'Hayim, qui n'était pas partisan du sionisme, n'a pas invoqué les trois serments pour le discréditer.

En admettant que les trois serments demeurent actuels et obligatoires, la Loi juive dispose que si l'un des partis le viole, l'autre n'est plus tenu de le respecter. Or, les nations ont persécuté le peuple d'Israël de manière incontestablement excessive, ou n'ont pu l'empêcher. Certains pensent à cet égard que les persécutions pendant la Shoah ont définitivement annulé le principe des trois serments et affranchi les Juifs de devoir les respecter.

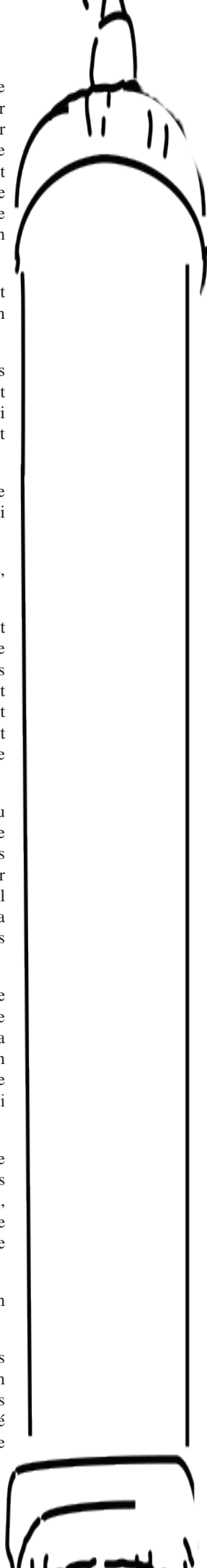
À l'argument du Rav Teitelbaum, qui cite l'opinion du Maharal dans *Netza'h Israël* selon laquelle même en temps de persécutions, les Juifs devraient rester en exil, ses adversaires idéologiques opposent le commentaire du Maharal sur *Ketoubot* (que le *Vayoël Moshe* ne mentionne nulle part) où il écrit que le simple fait d'une présence massive des Juifs sur la terre d'Israël indiquerait que le décret divin garanti par les trois serments a pris fin.

Une autre réponse encore est celle de Rav Meïr Simha de Dvinsk qui considérait la déclaration Balfour de 1917 comme une preuve de l'aval des non-juifs au retour des Juifs sur la terre d'Israël (les antisionistes jugent cette réponse nulle et non avenue, estimant que la « permission des nations » évoquée par le Rav Meïr Sim'ha devrait être celle des nations qui occupaient la terre d'Israël avant l'arrivée des sionistes).

Les tenants de l'anti-sionisme comme la dynastie hassidique de Satmar, avancent les arguments suivants : Les serments sont entre le peuple juif et Hashem, et les goyim et Hashem, respectivement. Le fait que les goyim violent leur serment ne signifie pas implicitement que le peuple juif soit libre de le faire.

Ce limoud est exaltant car finalement, chacun peut y trouver un appui à ses propres aspirations.

Il permet en tout état de cause de comprendre les oppositions farouches au projet sioniste en percevant que cette opposition ne découle pas de partis-pris médiocres ou politiques mais découle d'une volonté de servir Hashem avec intégrité (témimout), certains de la providence divine et de l'amour que Hashem porte indéfectiblement à son peuple.



Une grande partie des lois qui figurent dans notre Parasha sont liées à cette affection cutanée appelée « tsara'at », improprement rendue par « lèpre », et dont l'origine est purement spirituelle.

Comme on l'a souvent évoqué dans ces pages, nos Sages de mémoire bénie ont associé le terme de « Metsora » à la médisance dont l'homme se rend coupable : « motsi r'a », littéralement celui fait sortir, qui révèle le mal de son prochain (Arakhin 15b). Autrement dit celui qui répand des rumeurs et des commérages sur autrui, le « ba'al lashone har'a ».

La tsara'at, c'est peut-être moins connu, sanctionne également l'égoïsme (tsarot ayin – littéralement l'étroitesse de l'œil – Ibid. 16a)

Les conséquences de cette faute, sur laquelle il est plus facile de trébucher qu'on ne croit souvent, sont extrêmement graves. La sinat 'hinam (la haine gratuite) a été la cause de la destruction du second Beth HaMiqdash, et la manifestation la plus marquante de cette faute a été précisément l'abondance des paroles malveillantes. Pour le 'Hafets 'Hayim, notre incapacité à éradiquer cette habitude désastreuse est la cause qui prolonge notre exil : « Tant que nous ne nous attelons pas à la tâche de réparer cette faute, comment la Guéoula pourrait-elle advenir, puisque c'est la faute qui a été la cause de cet exil en premier lieu ? C'est à plus forte raison que [si elle n'est pas corrigée], elle interdira notre retour sur notre terre ! » ('Hafets 'Hayim, Introduction 5)

Une des questions essentielles qui sous-tendent ce thème central, enseigne Rabbi Éliyahou Hoffmann, est de savoir ce qui pousse une personne à proférer des paroles de lashone har'a. Est-ce parce qu'il a « trouvé » un défaut chez son prochain ? N'en souffrons-nous pas tous ? Qu'est-ce qui peut motiver le désir de dénigrer autrui ?

Il y a deux moyens d'atteindre le sommet de la colline : grimper jusqu'en haut, ou l'aplanir en creusant jusqu'à ce qu'elle s'effondre...

On prononce des paroles de lashone har'a pour montrer sa supériorité.

C'est une manifestation d'arrogance. On s'estime tellement au-dessus de ses contemporains qu'on est indigné par leur conduite. De telles paroles traduisent un excès d'estime de soi, et sont faciles à identifier comme une prétention mal placée à la supériorité, notamment sur le plan moral ou religieux.

Et même quelqu'un qui n'éprouve pas ce genre de sentiments, et qui s'abstient généralement tenir des propos malveillants vis-à-vis d'autrui, risque de se laisser entraîner lorsqu'il s'agit de groupes ou de mouvements juifs dont on ne partage pas les vues.

L'être humain tend à considérer comme vraies ses propres croyances, et à leur attribuer une valeur supérieure à d'autres. Mais le lashone har'a apparaît lorsqu'en vue de valoriser nos convictions, on en vient à dénigrer celles d'autrui, même dans un cadre de Torah. C'est dans la mesure où nous parlons non plus en notre propre nom, mais au nom de notre groupe d'appartenance qu'il est plus difficile d'identifier l'arrogance et la présomption (étant entendu qu'on ne parle pas de la critique légitime, dans le cadre d'une « ma'hloquet léshem Shamayim »).

Mais il existe encore une autre sorte de lashone har'a, peut-être plus subtile. Celui qui la pratique n'apparaît pas du tout comme arrogant. Au contraire, il fait preuve d'humilité, et d'une capacité à l'autocritique, au point de se déprécier lui-même. Et c'est précisément cette modestie, pense-t-il, qui lui permet de critiquer ouvertement autrui ! « Il est vrai que je ne vaudrais pas grand-chose, je ne le conteste pas » dit-il. Et c'est ce qui le qualifie pour repérer les fautes d'autrui et les manquements de tel autre, incapables qu'ils sont du courage

d'admettre leurs lacunes !

Ce type de lashone har'a confine au cynisme. On se présente comme un paragon d'humilité, tandis que les autres ne sont même pas capables de reconnaître leurs insuffisances. C'est le sentiment même de son humilité qui le conduit à dénigrer autrui.

Les personnes qui sont authentiquement modestes, se montrent dignes, et ne se méprisent pas elles-mêmes. Elles n'ont pas besoin de proclamer des « vérités » au sujet d'autrui.

La procédure particulière de purification du metsora comporte un morceau de bois de cèdre et un bouquet d'hysope, qui servent à l'asperger avec de l'eau mêlée au sang de ses qorbanot. Rashi explique que le cèdre, le plus majestueux des arbres, représente l'arrogance, tandis que l'hysope est le symbole de l'humilité. En les assemblant, le metsora exprime sa volonté de changer, de transformer son orgueil en modestie.

Le 'Hidoushé Harim se demande s'il n'est pas étrange que l'un des éléments représente le trait de caractère qu'il faut amender, tandis que l'autre évoque la rectification elle-même.

En tenant compte de ce que nous avons vu plus haut, on pourra peut-être comprendre qu'en réalité, les deux midot ont besoin d'une purification. Parfois, on dénigre autrui par un sentiment de supériorité. À d'autres occasions, c'est un ressentiment face à nos propres fautes et nos propres lacunes qui nous pousse à parler de manière négative, comme pour y trouver une manière illusoire de rédemption.

Il nous faut tremper le sentiment de supériorité comme le complexe d'infériorité dans les eaux de purification, et faire en sorte que ni l'un ni l'autre ne nous conduisent à dénigrer les actes, les paroles et les convictions d'autrui.

C'est pourquoi le metsora doit raser sa tête, ses sourcils et sa barbe. La barbe entoure la bouche, et représente le lashone har'a. La tête symbolise arrogance et l'obstination. Les sourcils représentent « tsarot ayin », le manque d'estime et de respect de soi-même.

Bien entendu, il n'est pas de croyance plus stupide que de penser qu'on peut s'élever en répandant des commérages, et en parlant de son frère de manière malveillante. Le ba'al lashone har'a s'imagine qu'il révèle les « vérités » cachées de son prochain. En fait, il ne témoigne que de sa propre arrogance, ou de son manque d'estime de soi.

Cela rappelle une histoire populaire (que paraît-il S.Freud aimait à raconter) :

« La bouilloire que je t'ai prêtée, dit un homme à son voisin, tu me l'as rendue cassée ! »

« Tout d'abord, répond le voisin, je ne t'ai jamais emprunté de bouilloire. Deuxièmement, je te l'ai rendue intacte. Et pour finir, elle était déjà cassée quand tu me l'as prêtée ! »

Il confirme ainsi ce qu'il cherchait à nier...

Le ba'al lashone har'a ne parle de personne autant que de lui-même. L'hôpital du proverbe, qui se moque de la Charité...

C'est ce qu'enseignent 'Hagal : « Tout celui qui va partout dénonçant les fautes d'autrui porte lui-même ces fautes ! » (Qiddoushine 70a)

Avant de céder à la tentation de proférer de mauvaises paroles sur quelqu'un, c'est peut-être une bonne idée de se demander quelle personne qui fera finalement l'objet d'un jugement...



Parachat Tazria d'après l'Admour de KOÏDINOV chlita

אדם פי יהיה בעור בשרו שאת או ספחת (ויקרא יג-ב)

“Si une personne a sur la peau de sa chair une “seète” ou une “sappa’hate”(sorte de lèpre) ...

Le midrash dit : « lorsque les Béné Israël entendirent la paracha de la lèpre, ils s’effrayèrent. Moché leur dit : « n’ayez pas peur, ceci concerne les autres peuples, mais vous, mangez, buvez et réjouissez -vous ». »

Pourquoi les Béné Israël ont-ils eu peur de la lèpre ? N’est-il pas dit dans le Rambam que *la lèpre suscitait chez les juifs une élévation incroyable, car elle était engendrée par une faute, et permettait donc à chacun de pouvoir faire téchouvah* ; il aurait donc fallu que les Béné Israël aient peur de la faute qui entraîne la lèpre, et non pas de la lèpre qui provoque le repentir.

Du midrash nous voyons que ce n’est pas de la lèpre dont ils eurent peur mais de la paracha de la lèpre, plus précisément du cas d’un lépreux qui est confiné et d’un autre qui est impur. Comment devient-il confiné ? S’il ne présente pas de signe d’impureté sur les taches de sa peau, il faudra l’isoler durant sept jours, et si après ce laps de temps, apparaissent chez lui des signes d’impureté, il entre alors dans le cas du lépreux impur ; de plus si les marques sur la peau ont gardé le même aspect, il faudra le confiner sept jours supplémentaires.

C’est ce qui fit peur aux Béné Israël, car ils se demandèrent comment était-il possible qu’un juif se retrouve avec des signes avant-coureurs d’impureté, que le Cohen l’enferme une semaine, et **qu’il ne fasse pas téchouvah** ! En conséquence, deux alternatives se présentent : soit il va falloir l’isoler sept jours supplémentaires, soit il devient aussitôt un lépreux impur : c’est ce qui les effraya, à savoir **comment est-il possible que le cœur d’un juif soit si fermé à la téchouvah** !

Moché leur expliqua que **c’est le cœur des autres peuples qui est fermé à la téchouvah**, « *mais vous, mangez, buvez et réjouissez -vous* ». : ceci fait allusion au chabbat pendant lequel les juifs se délectent, se réjouissent et sont proches d’Hachem, et c’est grâce à la force de ce saint jour, comme il est dit dans la prière de chabbat : « *ils se réjouiront de ta royauté ceux qui gardent le chabbat et se délectent* », que l’on peut retourner vers Hachem, et instinctivement nous n’avons pas à craindre que la téchouvah nous soit inaccessible, car même si on s’éloigne d’Hachem, que Dieu nous garde, le chabbat nous éveillera au repentir et nous rapprochera de Lui.

Dans la même idée, les livres de ‘Hassidout nous disent que les lettres du mot “chabbat” (שבת) en hébreu sont les initiales de “**שבת בו תשוב**”, “*c’est pendant chabbat qu’on fait téchouvah*”. Car la force du chabbat éveille chaque juif à retourner vers Hachem, du fait qu’il ressent en son âme une proximité avec Lui, et veut donc s’écarter de tout ce qui s’oppose à Sa volonté.



Abonnez-vous et recevez ce dvar torah chaque semaine par whatsapp au +972552402571 ou au 07.82.42.12.84.
Pour soutenir les institutions du rabbi de koidinov cliquez sur:

<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>



TAZRIA

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

Recevez la "Daf de Chabat"
054 976 54 17



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordekhaï Bismuth

« Un homme lorsqu'il y aura dans la peau de sa chair une tumeur ou une dartre ou une tache, qu'il y aura dans la peau de sa chair une affection... » Vayikra (13 ; 2)

La Parachat Tazria traite principalement du cas de la Tsaraat, cette maladie que l'on traduit maladroitement par lèpre. Certains de nos Sages sont d'avis que l'apparition des plaies de la Tsaraat est une manifestation de la Chék'hina, et non une maladie communément appelée lèpre.

L'isolement du malade ne constitue donc en rien un moyen d'empêcher la contamination des personnes de son entourage. Si la lèpre, telle que nous la connaissons, est contagieuse, la Tsaraat ne l'est pas.

Comme nous l'enseigne le Ramban: « La Tsaraat n'est en rien une maladie naturelle... elle est dans son essence même une plaie Divine qui n'apparaît qu'en terre d'Israël. » La traduction de Tsaraat par lèpre est donc tout-à-fait erronée.

Cette forme de « châtement » ne s'appliquait qu'à une certaine époque bien précise, où les Bnei Israël avaient accédé à un niveau spirituel très élevé. Aujourd'hui, l'une des raisons pour laquelle personne ne se trouve isolé du camp, en cas de maladie, est peut-être que nous sommes tous déjà hors du camp. Malgré tout, la Torah nous offre ici un enseignement pour toutes les générations.

Grâce à la description de la Tsaraat, nous apprenons la gravité des fautes liées à la parole, en particulier au Lachone hara'. La Guémara (Arakhin 16a) nous enseigne « Chemouël bar Na'hmani a dit au nom de Rabbi Yo'hanan, que les plaies proviennent de sept choses, le Lachone hara', le meurtre, les faux serments, la débauche, l'orgueil, le vol et l'avarice. »

Afin de comprendre pourquoi la Torah insiste tant sur les lois du langage, nous devons réaliser combien l'impact des mots peut être terrible. Exemple, entrez dans une pièce, prononcez là-bas quelques mots peu sympathiques, et observez comment la tension monte d'un coup!

Ou bien encore, scrutez-vous après que l'on vous ait dit du mal de quel-

LA PLUME DU COEUR

qu'un de votre entourage ! Le regardez-vous de la même façon qu'auparavant ou bien n'éprouvez-vous pas désormais un quelque chose de négatif, une réticence, une gêne quand vous le rencontrez ?

Dans un cadre familial, amical, ou professionnel, quelques mots mal soupesés, mal intentionnés, peuvent, D.ieu nous en préserve, changer en un instant la nature de nos relations avec autrui.

Par ailleurs, les mots ont aussi le pouvoir de consoler, conseiller, encourager, les mots que nous choisirons détermineront donc la qualité de nos relations en société.

Le 'Hovot Halevavot nous dit que « La bouche est la plume du cœur. » Utiliser des mots pour faire du bien autour de soi n'est autre que du Lachone Hatov !

Faire du Lachone Hatov est un grand 'Hessed, équivalent à celui de visiter des malades, donner la Tsédaka, etc... C'est une Mitsva qui comporte un gros avantage sur toutes les autres, elle se présente en effet à chaque coin de rue, lors de toute conversation, avec tout un chacun, et à tout moment.

Le 'Hafets 'Haim affirme que l'étude des lois du langage nous rendra obligatoirement meilleurs. Car en nous efforçant continuellement d'éviter de faire du mal à notre prochain, soit par une parole vexante, soit par un affront, soit par un manque de respect quelconque, cela nous permettra de nous construire intérieurement, et de créer des relations de qualité avec nos semblables, basées sur la sincérité et le don.

Le Messilat Yécharim nous dit : « Hachem aime Son peuple. Plus une personne aime le peuple de Hachem, plus Hachem l'aime. »

Si chacun d'entre nous étudie chaque jour quelques minutes les lois du langage, tous les efforts que nous mettrons au service de cette étude et de son application, entraîneront un surcroît de Ra'hmanout dans le monde, et constitueront une source de forces pour une vie de bonheur et de paix.

Rav Mordekhaï Bismuth - mb0548418836@gmail.com



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Dans la Paracha sont enseignées les lois du Metsora. C'est une personne qui a des éruptions cutanées qui s'apparentent à la lèpre. Mais il faut savoir que ce n'était pas contagieux comme la véritable lèpre. En effet la Guémara Arakhin 16 dit que son origine est le Lachon hara qu'un homme émet sur son prochain! Car cette mauvaise Mida (trait de caractère) entraîne la querelle et la discorde entre les amis et même... au sein de la famille. Alors, mesure pour mesure, Hachem envoie ce genre d'éruptions cutanées sur le pécheur: ce qui l'oblige à s'isoler pour ne pas impurifier le reste du campement. (et de cette manière il ne pourra plus semer la zizanie).

D'autre part, le niveau d'impureté du Metsora était proche de celui du mort qui rend impur toute la maison! Plus encore, le statut du Metsora s'apparentait aussi à celui de l'endeuillé à qui il est interdit de demander le 'Chalom' (le saluer) ou encore de se couper les cheveux. Aussi, il devait garder sur lui des vêtements déchirés et se couvrir la tête! Et tout le temps où il ne retrouvait pas la pureté

BON CONSEIL POUR CELUI QUI VEUT GARDER SA FORTUNE !-

(c'est-à-dire que ses taches diminuent de taille jusqu'à disparaître, ce qui pouvait prendre des... années), il restait isolé pendant tout ce temps-là! Aujourd'hui il n'y a plus cette impureté car le statut

de Metsora était nécessairement énoncé par le Cohen : c'est uniquement LUI qui disait 'Tamé-impur' ou après les journées d'isolement il disait 'Tahor-pur'. Mais puisque l'on ne sait pas d'une manière explicite si nos Cohanim sont de véritables Cohen, c'est-à-dire si leurs affiliation remonte au Beit Hamiqdash, alors ils n'auront pas la faculté de décréter sur une personne qu'il est un Metsora (même s'ils connaissent parfaitement les halakhots du Metsora qui sont compilées dans le livre du Rambam!).

D'autre part, la purification du Metsora après son isolement passait par une Tiglahat/le rasage de tous les poils et cheveux de cet homme par le Co-

hen. Inévitablement dans le cas où le Cohen n'est pas vraiment « Cohen » on arrive à la transgression des interdits qui touchent à la barbe et aux 'pattes' de la tête (se raser entièrement la tête est formellement interdit par la Thora: il faut au moins laisser quelques millimètres de cheveux sur les coins du visage).





L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

« *Lorsqu'une affection lépreuse sera observée sur un individu* » (13, 9).

Les paroles de Rabénoù 'Ovadia Sforno zatsal sont connues. Les plaies survenaient de manière miraculeuse, c'est pourquoi elles ne touchaient pas les non Juifs (Néga'im 3, 1). Et lorsque le peuple d'Israël descendit de niveau, les plaies s'arrêtèrent et même le peuple d'Israël ne fut plus touché. Or, cela ne représente pas un avantage, mais bien une perte.

A quoi peut-on comparer cela ? A une personne dont le sang est empoisonné – lorsque le poison est drainé vers la plaie purulente, c'est déjà le début de la guérison. L'abcès est soigné et la personne recouvre la santé. Mais lorsque la maladie n'est pas apparente et qu'elle s'installe dans le corps, elle est extrêmement dangereuse. Telles sont les fautes du langage qui sont à l'origine de la lèpre. Dès lors qu'elle pointe à l'extérieur et qu'elle mène la personne à examiner ses actes et faire tchouva, le processus de guérison spirituel et matériel est entamé et les conséquences sont extraordinaires. Comme c'est terrible lorsque la maladie s'installe en cachette ; un esprit d'impureté réside sur l'homme et s'installe dans son âme, ainsi que dit le Zohar hakadoch (deuxième partie, 264b). **Comme il est misérable et comme sa situation est terrible.**

Maintenant, regarde. Avant, lorsque le mauvais penchant désirait faire fauter l'homme par la médisance, on le mettait en garde en disant : la médisance tue trois personnes, celui qui raconte, celui qui entend, et celui sur lequel on parle. Trois seulement. Mais aujourd'hui, dans l'ère



POURQUOI LA DÉLIVRANCE TARDE-T-ELLE À VENIR ?

de la communication écrite et électronique, on tue par le souffle de la bouche, on diffame et calomnie aux oreilles de milliers et dizaines de milliers. **Combien de fautes et combien d'accusations, Dieu préserve.** Et l'on s'étonne : « *Pourquoi le Machia'h ne vient-il pas ? Pourquoi la délivrance tarde-t-elle à venir ?* »

Le Midrach a une réponse à cette question : « Moché réfléchissait dans son cœur, il se demandait quelle était la faute du peuple juif pour mériter l'asservissement. Lorsqu'il entendit l'homme hébreu dire : 'Voudrais-tu me tuer, comme tu as tué l'Egyptien ?', Moché dit : « La médisance est présente parmi eux – comment méritent-ils la délivrance ? » C'est pourquoi il dit : « 'En vérité, la chose est connue.' Je sais à présent pour quelle raison ils sont asservis. »

Les péchés du langage peuvent tuer, et notre génération est tellement pervertie sur ce point que cela semble quasiment autorisé. **Or, que pouvons-nous espérer ? Pourrions-nous fermer la bouche des speakers, empêcher la diffusion des journaux, what'sapp, instagram...stopper la profusion de colportage et de verbiage ?**

Pourtant, les propos du Midrach sont connus (parachat Noa'h), que par le mérite d'une association dont tous les membres se conduiront comme il faut, tous les exils se rassembleront. Dieu attend ce rassemblement. Heureux sont ceux qui forment des groupes de chemirat halachone et qui s'abstiennent d'écouter des propos interdits. Ils sauvent leur propre personne de nombreux péchés et vivent dans une atmosphère pure ; et l'essentiel : par leur mérite viendra la délivrance ! (Ma'ayane Hachavou'a)

Rav Moché Bénichou



Dites moi Rav pourquoi...

POSEZ TOUTES VOS QUESTIONS AU RAV

Quel est le principe de la Mitsva de Kim'ha Dépis'ha ?

Il existe une obligation d'ordre général, qu'avant chaque fête de se soucier et d'aider toutes personnes qui est dans le besoin, comme il est écrit :

"Celui qui mange et boit doit nourrir les étrangers, les orphelins et les veuves avec les autres pauvres qui sont démunis. Par contre, celui qui ferme les portes de sa cour, mange et boit avec sa femme et ses enfants sans donner à manger aux pauvres et à ceux qui sont dans l'amertume, ne partage pas une joie liée à une Mitsva, mais une joie liée à son ventre. A son propos, il est dit (Né'hémia 8,10): « Leur sacrifice est comme le pain des affligés, tous ceux qui en consomment deviendront impurs car [ils gardent] leur pain pour eux-mêmes. Cette joie est une disgrâce pour eux, comme il est dit : « Je répandrai des excréments sur vos faces, excréments de vos fêtes. »

(Rambam, Hilkhot Yom Tov, Chap 6, Halakha 17-18 -Voir aussi Choulkhane Aroukh 529§2)

Mais à Pessa'h, ou les dépenses sont généralement plus nombreuses, cette grande Mitsva est particulièrement mentionnée dans le

Choulkhane Aroukh 429§1. Il s'agit de donner de l'argent ou des aliments à ceux qui n'ont pas de grands moyens, et ce, afin de leur permettre de fêter Pessah dignement, en bonne et due forme.

On nomme cette mitsva «**Kim'ha Dépis'ha** », qui signifie Kim'ha [farine] Depis'ha [de/pour Pessah] car il était habituel de donner de la farine pour la cuisson des Matsot et c'était l'offrande minimale. Cependant, de nos jours, **il est préférable de donner de l'argent ou des aliments** tels que matsot, vin ou jus de raisin, habits pour la fête, etc. pour chaque personne de la famille.

Il est permis d'accomplir cette mitsva avec de l'argent du Ma'asser.

Comment l'accomplir ?

Si vous connaissez une personne ou famille dans le besoin, vous pouvez lui donner dignement et sans que cela ne le gêne. Sinon, utilisez les services d'un organisme habilité à le faire.

HASDEI HM s'occupe de cette sainte tâche, et distribuera grâce à chacun d'entre nous **des cartes d'achat dans les magasins pour que les plus démunis eux aussi aient LE CHOIX dans leurs achats.** Grâce au lien suivant, il vous est possible d'accomplir cette Mitsva et de soutenir une ou plusieurs familles.

<https://www.ovdhm.com/c15>

Un reçu Cerfa sera délivré instantanément par mail.



Kim'ha De Piss'ha

Offrez-leur la dignité

Faisons en sorte que ce soit la fête pour tout le monde...



FAIRE UN DON




L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

La guérison complète et rapide de **Binyamin ben Céline Batcheva** parmi les malades de peuple d'Israël

La réussite spirituelle et matérielle de **Raphaël Joëlle Esther** ben Sim'ha bat Denise Dina Qu'Hachemleur accorde brakha vé hatslakha

La réussite spirituelle et matérielle de **Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya** bat Gaby Camouna Qu'Hachemleur accorde brakha vé hatslakha

MERCI HACHEM pour tous ces Nissim et Niflaot que Tu réalises chaque jour envers Ton peuple

La guérison complète et rapide de **Haim Yaakov ben Hanna Malka** parmi les malades de peuple d'Israël

La guérison complète et rapide de **Hanna bat Chochana** parmi les malades de peuple d'Israël



Réponses aux questions

Rav Avraham Bismuth

BIRKAT HA-ILANOT

Qu'est-ce que la Birkath Haïlanoth, la bénédiction sur les arbres ?

Tous les ans au mois de Nissan les arbres renouvellent leur cycle, c'est pour cette raison qu'un homme qui aperçoit des arbres fruitiers à partir du 1er Nissan devra réciter la bénédiction suivante : « **Baroukh ata Hachem Eloikénou Melekh a'olam chélo 'hissère bé'olamo kloum oubara bo bériote tovoth véïlanoth tovoth léhénoth bahém béné adam/Tu es source de bénédiction, notre D.ieu Roi de l'univers, qui n'a rien fait manquer dans Ton monde, en le peuplant de bonnes créatures, d'arbres utiles et agréables pour que les hommes en jouissent.** »

Quand faut-il la réciter ?

Il est préférable de la réciter le premier jour du mois de Nissan après la prière du matin et de préférence avec un Minyanne (assemblée d'au moins dix hommes). Si cela n'a pas pu se faire le premier Nissan, on pourra la réciter durant tout le mois de Nissan. Il est permis de la réciter de jour comme de nuit, aussi en semaine que durant Chabat et Yom Tov.



Sur quel arbre faut-il réciter la bénédiction ?

On récitera la bénédiction sur deux arbres au minimum qui bourgeonnent, et non sur des arbres qui ont déjà apporté des fruits. Cependant on sera tout de même quitte si on la récite sur un seul arbre. Il est préférable de ne pas la réciter sur un arbre greffé, cependant s'il n'y en a pas d'autres, on pourra s'appuyer sur les décisionnaires qui permettent. On pourra réciter cette bénédiction sur un arbre qui est dans ses trois ans après sa plantation (Orla).

Qui est concerné par cette Mitsva ?

Les hommes à partir de 13 ans et les femmes à partir de 12 ans ont l'obligation de réciter cette bénédiction. Il y a tout de même une Mitsva d'éduquer les enfants à réciter cette bénédiction importante et chère aux yeux de tous. Une personne non voyante est exemptée de cette bénédiction.

OVDHM est heureux de vous offrir pour vous, votre famille, vos amis ou votre communauté, le Sedere complet de Birkat Haïlanot. Téléchargez, imprimez et partagez aux plus grand nombre, pour que chacun puisse réciter cette bénédiction annuelle avec la plus grande ferveur et dans la joie.

<https://www.ovdhm.com/birkath-hailanot/>



Rire & Grandir

c'est l'histoire de...

FAITES-LE BON CHOIX!

Rire...

Un homme plutôt mal habillé déambule sur les Champs-Élysées. Soudain, une Rolls-Royce s'arrête à son niveau et la vitre arrière se baisse, il regarde à l'intérieur et reconnaît un ami d'enfance. Le passager le reconnaît également, sort de la limousine et demande à son chauffeur de l'attendre.

Il prend son ami par le bras et lui propose de faire quelques pas ensemble.

L'homme lui dit :

– Je vois que tu as bien réussi dans les affaires.

– Ben oui et toi ?

– Je dois dire que ça ne va pas très fort.

Pendant la marche, l'ami riche est intrigué par un « clac-clac » qui se fait entendre à chaque pas que fait l'autre.

– C'est quoi ce « clac-clac » ? lui demande-t-il.

– C'est que l'avant de mes chaussures est décollé et je n'ai pas les moyens de m'en payer une autre paire.

Le riche sort de sa poche une grosse liasse de billets de 500 € entourée d'un élastique. Il retire l'élastique, le donne à son ami et lui dit :

Tiens ! Mets l'élastique, ça ne fera plus « clac clac »



...et grandir

Pessah' approche, l'occasion du renouveau, on nettoie, on peint, on change les meubles. Puis on passe aux courses, on achète des quantités, comme si les 7 jours vont durer 1 mois! Et les vêtements pour arriver ce soir-là beaux comme des fils du Roi, les costumes, les chaussures, les robes On achète sans compter, on a besoin, rien doit manquer, **on n'a pas le choix!**

D'autres aussi **n'ont pas de choix** que de prier pour espérer d'avoir au moins les matsot pour le Sédère et du vin pour les 4 verres. Ils réparent, rafistolent leur chaussures car ils **n'ont PAS LE CHOIX**, ils n'ont pas les moyens de renouveler, d'avoir une nouvelle chemise ou paire de chaussures, ou de faire des courses pour la fête...

Essayons d'avoir le choix de penser aux autres !!! pour que chacun puisse passer les fêtes dans la dignité. Le Rambam nous enseigne: "**Il est préférable pour un homme de multiplier les cadeaux pour les pauvres plutôt que d'accroître son propre repas et les envois de mets à ses amis.**"

HASDEI HM cette année distribuera des cartes de bons d'achat pour que les plus démunis **eux aussi aient LE CHOIX** dans leurs achats. Participez à cette mitsva, et le soir du sédère vous aurez le sentiment heureux **d'avoir fait le bon choix!...** www.ovdhm.com/c15



L'organisation la clé de la réussite

N'attendez pas la dernière minute !

Téléchargez la check-list ovdhm.com Indispensable !

MOTIVATI



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

BON CONSEIL POUR CELUI QUI VEUT GARDER SA FORTUNE !-(suite)

Pour conclure, on vous rapportera les paroles du Saint Zohar (tiré du Chmirat Halachon Chaar Hazéhira 6). Il enseigne qu'aujourd'hui Hachem envoie la... pauvreté à la place de cette forme de lèpre. En effet le propre du médisant c'est un trop plein d'orgueil qui le pousse à mal parler sur les uns et les autres, c'est parce qu'il se sent bien au-dessus de la mêlée !

Hachem lui envoie en conséquence cette grande épreuve de la pauvreté afin de lui retirer cette mauvaise fierté. Et finalement il

cessera de parler en mal sur son prochain, car le but final est que notre pécheur hérite du monde à venir qui vaut beaucoup plus que tous les plaisirs sur terre !! Donc un bon conseil pour celui qui veut garder son patrimoine : évitez de dire du Lachone Hara ! Et la meilleure manière d'y parvenir, c'est d'étudier les abrégés du livre du Hafets Haïm qui existent déjà en français.

Rav David Gold ☎00 972 55 677 87 47



« Et le Cohen constatera que la lèpre a gagné tout le corps et il déclarera cette plaie : elle a complètement blanchi la peau, elle est pure ». (13;13)

Un seul poil blanc constitue un facteur d'impureté alors que si le corps est entièrement blanc, il est pur. Est-ce logique ? Hashem déteste l'orgueil manifesté par l'homme. Par contre, il aime particulièrement son humilité. Cette dernière a le pouvoir d'annuler un décret de mort. Il en est de même pour les lépreux. Sa sanction consiste à être séparé de la société dans laquelle il vit. Il ne peut même pas rester avec les lépreux. Ainsi, il adoucit son cœur, en extirpant l'orgueil qui l'a conduit à dire du Lashon Ara. Dès les premiers signes de lèpre, il aurait pu s'alerter et vite faire Teshouva, mais la Torah l'oblige à s'exiler hors du camp, car il risque d'attribuer ces signes au hasard, à quelque chose de naturel qui sera amené à disparaître. En revanche, celui dont le corps est tout blanc, ne peut se leurrer en se disant atteint par un phénomène naturel. Il comprend immédiatement que cela vient d'Hashem et dû à ses fautes. Il n'a pas besoin d'être convaincu, en étant isolé : il se soumet à Sa volonté. C'est pour cette raison que la Torah d'écrète : « elle a blanchi complètement la peau, elle est pure » : son entière soumission constitue en elle-même une expiation.

Mais si le Cohen observe que cette plaie teigneuse ne paraît pas plus profonde que la peau, sans toutefois qu'il y ait du poil noir, il séquestrera la plaie teigneuse durant sept jours. 13,31)

Pourquoi la Torah demande-t-elle d'isoler la plaie, et non pas la personne ?

Le rabbi Zalman Gutman explique que lorsque quelqu'un n'agit pas comme il le faudrait, c'est notre rôle de retirer les plaies conséquentes de notre esprit. Nous devons conserver proche de notre cœur la personne, et mettre en isolation ce qui a pu nous blesser (la plaie). En effet, naturellement nous faisons l'inverse : garder en nous des arguments pour la détester (elle a fait ça, et ça ...), et la repousser au loin. Il est écrit : « Juge tout individu favorablement » (dan ét kol adam lékaf zé'hout – Pirké Avot 1,6). La notion de « tout » (kol) renvoie à la globalité. Cela nous enseigne qu'il ne faut pas juger autrui sur un fait isolé, à un moment précis, mais plutôt en prenant en compte toute sa personnalité, dans une temporalité totale (passé, présent et futur). On ne parle pas ici de personnes manipulatrices, nocives pour nous, mais b'h, de l'immense majorité des gens qui nous entourent et dont nous devons chercher au maximum à les juger positivement.

Nous devons se focaliser sur ce qu'il y a de beau/positif en eux, et non pas sur leurs plaies (nous avons tous des défauts, des hauts et des bas, des moments de moins bien, un passif de vécu différent, ...), les isolant en dehors du campement de notre conscience, gardant autrui proche de nous. (Aux délices de la Torah)

« Il doit avoir les vêtements déchirés, la tête découverte, s'envelopper jusqu'à la moustache et crier : "Impur ! Impur !" » (13, 45)

Nos Maîtres expliquent (Chabbat 68a) : « L'homme doit informer les autres de sa souffrance. » Rachi commente : « Il doit le faire lui-même. » Nous pouvons nous demander pourquoi le lépreux devait informer le public de son état, plus que les autres malades.

L'auteur de l'ouvrage Midrach Yonathan nous éclaire en s'appuyant sur l'interprétation de Rachi du verset « D.ieu entendit la voix du jeune homme » : « Nous en déduisons que la prière du malade lui-même vaut mieux que celle d'autrui pour lui. »

Le Zohar s'interroge : pourquoi le lépreux est-il appelé « enfermé » ? Il répond : parce que l'accès à sa prière est fermé dans le ciel. C'est la raison pour laquelle il doit renseigner les gens sur son état, afin qu'ils prient en sa faveur. Quant aux personnes atteintes d'une autre maladie, il est préférable qu'elles prient elles-mêmes.



LE LAIT DE LA LIONNE

« La mort et la vie sont aux mains de la langue ». Michlé 18;21

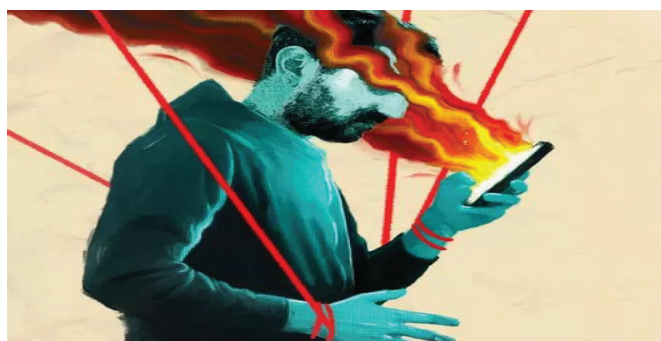
Le Midrach (So'her Tov et Yalkout Chémouni) rapporte l'histoire d'un roi très malade, dont la vie était en danger et à qui les médecins avaient dit que le seul remède qui pouvait le sauver c'était de boire du lait de lionne. Le roi leur demanda qu'il pourrait lui rapporter ce lait. Un d'entre eux accepta d'entreprendre cette mission dangereuse à la condition qu'on lui donne une dizaine de chèvres, ce qu'il obtint sur le champ. Sur ces entrefaites, notre homme se rendit près d'un antre où une lionne allaitait ses petits. Au début, il se tint à une certaine distance et lui jeta une chèvre que la lionne dévora ; il répéta l'opération dix jours de suite, tout en s'approchant toujours davantage, jusqu'à ce qu'il puisse jouer avec ses mamelles et lui prendre un peu de lait. Quand notre homme eut obtenu ce qu'il était venu chercher, il rebroussa chemin vers le palais. Comme il était très fatigué, il s'arrêta en cours de route pour dormir. Au cours de son sommeil, il eut un rêve étrange dans lequel il assistait à une bataille très animée entre tous les membres de son corps, chacun prétendant que c'était grâce à lui que la mission avait été possible et s'était terminée par un succès.

Le cœur se prévalut de ce qu'il avait eu l'idée, les mains et les pieds prétendirent que sans eux on n'aurait pas pu rapporter le lait, les yeux dirent que c'étaient eux qui avaient indiqué le chemin..., finalement la langue conclut que sans elle aucun membre n'aurait pu faire quoi que ce soit. Offusqués, les autres membres exprimèrent tout le mépris qu'ils avaient pour la langue qui réside dans un coin obscur, qui est molle... Alors la langue leur répliqua avec rage qu'elle leur prouverait le jour même qu'elle les dominait et que leur destin était entre ses mains. Voilà ce qui se passa : notre homme entra au palais, se rendit auprès du roi et lui demanda de boire le lait de chienne qu'il avait rapporté ! A ces mots, le roi devint furieux et ordonna de pendre celui qui l'avait traité avec mépris. En route pour la potence, tous les membres de son corps se mirent à trembler, alors la langue

leur dit : "Ne vous ai-je pas dit que tout dépendait de moi; si je vous sauve, reconnaissez-vous que c'est moi qui suis le "maitre" ?" Les membres n'ayant pas le choix répondirent par l'affirmative. Au moment où le bourreau voulut exécuter sa besogne, le condamné demanda à être reconduit auprès du roi car il avait à lui communiquer une chose importante. Arrive devant le roi, notre homme lui demanda pourquoi il l'avait condamné à mort.



Le roi lui répondit que c'était parce qu'il lui avait rapporté du lait de chienne au lieu de lait de lionne. Le condamné répliqua alors au roi et lui dit : "Qu'importe si ce lait te guérit, sache d'ailleurs que l'on désigne parfois la lionne par le nom de "chienne" ". On analysa le lait et il s'avéra que c'était du lait de lionne, le roi en but et ayant retrouvé la santé, il gracia celui qu'il avait voulu faire pendre. Après ce qui venait de se passer, les membres reconnurent la suprématie de la langue dont dépendent "la vie et la mort".



Dans l'air du temps...

Avant de commencer mon développement, je tiens à vous dire un petit mot sur la période que l'on traverse. Comme vous le savez un vieux débat ressurgit d'une manière particulièrement vive en Terre Sainte : celui de l'enrôlement des Ba'hourims Yéchiva à l'armée. La controverse est largement accentuée du fait que se déroule dans le même temps des combats à Gaza et que la situation dans le nord du pays n'est pas non plus formidable. Que Hachem protège son peuple et fasse revenir les otages juifs au plus vite !

Une partie du grand public voit d'un très mauvais œil le fait que les Bahourims/Avréhims ne sont pas enrôlés sous les drapeaux comme le reste de la population. De plus, cette même population proclame haut et fort que le pays doit être géré suivant les règles démocratiques et donc il n'y a pas de place aux exceptions.La

réponse que propose votre serviteur, un Avre'h d'Elad qui étudie en journée au Collel du Rav Asher Brakha Bénédikt Chlita dans la ville de Raanana, sera double. Premièrement, le système démocratique est largement positif pour la plupart des nations du monde et que lorsqu'il y a danger, les populations civiles doivent s'enrôler pour défendre la patrie, c'est normal. Cependant la question est posée en Terre Sainte et pas à n'importe quel peuple : celui du Livre. Et pour étayer mon argument je m'aiderai d'un court enseignement qui a été étudié dernièrement au cours du Daf Hayomi. La Michna dans Baba Métsia (33.) traite du cas d'un père qui demande à son fils de l'aider à la recherche de sa vache perdue. Or, dans le même temps, le Rav demande à son élève (le fils) de l'aider à retrouver le sac qu'il vient lui aussi de perdre. D'après vous, mes chers lecteurs, que devra faire ce fils : aider son père ou son Rav ? (Je vous laisse 5 minutes pour trouver la solution autour de votre Magnifique Table du Shabbat... juste avant de passer à la viande). La réponse que donne la Michna (qui est aussi rapportée dans la Hala 'ha H.M 264.2) c'est que le fils devra délaissier la perte de son père pour s'occuper en premier de l'objet perdu de son Rav !! Et d'expliquer : le père amène le fils dans ce monde ci tandis que le Rav amène son élève vers le monde futur (Remarquez qu'il va de soit pour le Talmud que le monde à venir est beaucoup plus important que toute la vie sur terre, n'est-ce pas ?). De ce passage magistral, nous apprenons que pour la communauté fidèle au message de la Thora il existe des valeurs qui sont au-delà des honneurs dus à nos parents. Or, quoi de plus élevé que de reconnaître les bienfaits qui nous ont été donné par nos géniteurs ? Je crois que cet enseignement est une des clefs pour comprendre la position du monde religieux en Terre Sainte. A savoir, pour la communauté fidèle à la Emouna, en la Thora et en Hachem, ce sont les grands Rabanims de la génération qui orientent le peuple. Ce ne sont pas les hommes (ou femmes) politiques, même les plus performant, qui sont les « vrais » dirigeants. Car en suivant nos Rabanims et Talmidés Hahamims nous arriverons à Servir Hachem et à hériter du monde à venir. Or les grands de la génération insistent pour que les Bahourims et Avréhims restent à l'étude de la Thora. La raison profonde d'un tel point de vue, c'est que nous avons la Emouna, que l'étude de la Thora amène la protection et la paix en

Israël. Pour la petite histoire, un gradé de Tsahal a rencontré le Gaon Rav Dov Landau Chlita à la Yéchiva de Slobodqua de Bné Brak, et l'a sommé d'enrôler les Bahourims dans l'armée. Le Rav lui a répondu : **"Si j'envoie les Bahourims au front, il n'y aura plus de gens qui seront pour ta défense. C'est eux qui te gardent tandis que c'est toi, (et toute l'armée), qui est protégé par les élèves des Yéchivots !"** Fin d'un extrait de la discussion filmée (que vous pouvez entendre et voir sur le net.). Lorsque les Bahourims s'adonnent à la Thora malgré toutes les difficultés en tout genre, Hachem veille sur son peuple et cela amène bénédiction et protection à tout le Clall Israël. Vous avez déjà vu un arbre rouge ? Cette semaine notre Paracha nous plongera dans un monde inconnu pour la plupart de mes lecteurs : celui des maladies cutanées, Que D.ieu nous en préserve. Cependant il ne s'agit pas d'un manuel de fac de médecine, Paris 13, mais d'une série de lois de la Thora sur la Tsaraat (communément appelée la lèpre, Hachem Ychmor). Seulement puisque la Thora s'intéresse aux sens profond des choses, la Guémara dévoile qu'une des principales causes de ces éruptions était due à une mauvaise utilisation de notre langue. Nous le savons, la particularité des hommes par rapport au monde animal (**à l'exception de certaine catégorie d'humain, et de tous leurs nombreux acolytes dispersés dans le monde**) c'est **la parole**. Donc si l'on vient à pécher dans ce domaine en parlant mal de nos anciens copains de fac/Yeshiva ou des collègues de bureaux (qui fassent partie de la communauté ou non) ou plus grave encore, sur nos parents ou Rabanims, on aura en quelque sorte désacralisé un outil très précieux mis à notre disposition par le Ribono Chel Olam. Le Sefer hakhinouh (Mitsva 169) explique que cette lèpre vient pour nous apprendre que la Providence Divine s'exerce sur tout à chacun. Des Yeux saints scrutent les actions (et les paroles) des hommes. Comme c'est dit : "Car tes Yeux (Hachem) sont portés sur les cheminements de l'homme et de ses pas" (Job 34.21). Donc lorsque la Thora traite de ce genre de maladies, c'est pour nous apprendre que ce sont les fautes du langage qui entraînent de pareils symptômes. Le malade devait se rendre auprès du Cohen qui l'aidait à trouver une solution. Au départ il devait être enfermé (Segguer) et durant la semaine d'introspection il faisait généralement Téchouva. Parfois, il fallait une seconde semaine pour faire un véritable repentir. Si la Téchouva était sincère, il n'y avait pas besoin de plus : les éruptions régressaient et le Cohen décrétait alors qu'il était pur. Mais si ce n'était pas le cas (par exemple, la discorde était si profonde que pour tout l'or du monde notre persifleur ne voulait pas faire Téchouva et par conséquent décrocher son combiné pour demander pardon à une de ses nombreuses victimes (entre autre son ancien meilleur copain) pour tous les films fictifs et paroles lamentables diffusées depuis quelques mois auprès de ses 2300 contacts...) les éruptions cutanées ne diminuaient pas et au final notre fan du net devait passer le restant de ses jours loin de la société et de ses amis... En effet, sa seule présence rendait impur tout son entourage comme celui d'un cadavre en putréfaction... Et si

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

mes lecteurs ne pensent pas que cette description est valable pour un passé appartenant à une période antique, ils se trompent ! Sachez que le Saint Hafets Haïm a écrit noir sur blanc (dans son livre Chmirat Halachon) qu'à 120 ans, lorsqu'on arrivera en haut, on devra se confronter à ce genre d'irruptions et de mise en quarantaine. Cependant, cette fois ce sera un exil des campements fantastiques des myriades d'Anges du Service Divin qui ne voudront pas partager leur temps et leur présence avec des gens de la communauté qui n'ont pas fait une bonne utilisation de leur langue en bas, sur terre... A cogiter... Dans la Paracha (Tazria 13.45) est marquée que le Métsora disait à tout le monde "impur, impur". La Guémara explique que notre homme devait se tenir dans les bas-côtés de la route (en dehors de la ville) et à tout passant il disait 'Je suis impur'. La raison était double : c'était pour que les gens ne s'approchent pas de lui (pour ne pas devenir à leur tour impur car c'était aussi une maladie transmissible) d'autre part en criant à tout le monde qu'il était impur, les gens le prenaient en pitié et priaient pour sa guérison. La Guémara, Chabat 67, apprend de ce passage pour un domaine différent. Dans le cas où un agriculteur avait un arbre fruitier qui commençait à développer une maladie, par exemple qu'il cessait de faire des fruits, la Guémara lui donnait le judicieux conseil de peindre l'arbre en rouge. La Guémara explique que, grâce à cette astuce, les gens verront du bord de la route cet arbre et viendront prier pour sa guérison, car on n'a jamais vu un arbre rouge écarlate... Donc, ce signe c'était pour alerter la population des environs. De ce court passage, le Machguiah de Ponioviz le Rav Yéhisquiel Lévinstein יצ"ל apprenait un principe lié à la prière. Lorsqu'un passant découvrait cet étrange arbre, il devait vite comprendre son problème (à l'époque la vie était très rurale). En plein chemin, notre voyageur faisait alors une courte Téphila (prière) pour sa guérison (de l'arbre). Donc même si ce n'était pas un grand élan de prière de toute la communauté, ni un jour de recueillement mondial pour la sécurité en Erets, il n'empêche que la Guémara nous apprend que c'est une téphila. Même en route, le passant qui disait quelques mots à Hachem "Hachem, Bévaquacha, guéri cette arbre". C'est déjà considéré comme une prière et cela amène la Bénédiction et la guérison. Et même si nous ne sommes pas dans un cadre idéal, car nous ne sommes pas à la synagogue avec notre Siddour, ni à côté du Rav Tsadiq qui prie de tout son cœur, malgré tout la prière de ce passant sera considérée comme une téphila et donnera ses fruits (on peut le dire). Le Rav Biderman Schlitta apprend d'ici qu'a plus forte raison lorsque l'on voit son prochain dans l'embarras (car un homme est bien plus important qu'un arbre fruitier, n'est-ce pas?) par exemple qui se trouve au bord d'un dépôt de bilan ou toutes autres difficultés, il n'empêche qu'il faudra prier vers Hachem afin qu'Il lui apporte le secours adéquate. Cette semaine la Magnifique Table du Shabbat nous a donc appris que chaque prière (même petite) est importante vis-à-vis de Hachem. Donc puisque la majorité de mes lecteurs ne font pas partie des commandos d'élite de Tsahal, on rajoutera dans nos Tephilots pour la libération des 134 captifs à Gaza qui entament leur septième mois d'enfer. Et grâce à la prière de tout le Clall Israël, Hachem prendra en pitié ses enfants et on sera sûr qu'ils retourneront sains et saufs dans leurs maisons pour Pessah.

Quelques Halahots sur la fête Juste avant de commencer les Halahots, on doit préciser que le Hamets est une des cinq céréales qui a fermenté au contact de l'eau. Le Talmud établit qu'à partir du moment où on laisse une céréale au contact de l'eau pendant 18 minutes, déjà commence le processus de fermentation et donc l'interdiction de manger. A Pessah (depuis lundi soir 22 Avril jusqu'au mardi 30 Avril/en Gola), il existe en dehors de l'interdit de manger et de posséder du Hamets, l'interdit d'en PROFITER. Donc on ne pourra pas vendre du Hamets à un gentil durant la semaine de Pessah (Si on tient une épicerie on devra fermer son commerce durant la période de Pessah). Autre chose importante, le Hamets ce n'est pas uniquement du pain, des biscottes ou des gâteaux... C'est aussi TOUS les produits manufacturés dans lesquels sont mélangés de la farine. Par exemple toutes les soupes instantanées,

les saucetec. En un mot, tous les aliments composés doivent avoir une surveillance propre à Pessah. De plus le whisky, la bière sont faits à partir de la distillation de blé et d'orge donc ce sera formellement interdit d'en consommer ou même d'en posséder. Beaucoup ont l'habitude de faire la vente de leur Hamets à un gentil, de la sorte il n'y a plus l'interdit de "posséder". Seulement comme les lois concernant cette vente sont importantes on nommera un Rav compétent qui fera la vente en notre nom. Attention : le Rav ne devient pas propriétaire de notre Hamets, mais il est accrédité pour le vendre à un gentil. Comme l'interdit du Hamets est très sévère, on fera attention de posséder une vaisselle propre à Pessah (comprenant assiettes, verres, fourchettes ainsi que casseroles etc.). Bien-sûr, ce service ne sera jamais utilisé durant l'année. Et c'est uniquement dans le cas où on n'a vraiment pas le choix, qu'on pourra faire la « cachérisation » de la vaisselle de l'année pour l'utiliser à Pessah (grâce au trempage des ustensiles dans de l'eau bouillante, ce qu'on appelle Aguala). Seulement, comme ces lois sont nombreuses, on devra passer obligatoirement par un Rav. Et dans tous les cas, on ne pourra PAS utiliser notre service de toute l'année, même à froid. Pour les plaques de cuissons aussi, on veillera à se procurer une petite plaque NEUVE pour Pessah. Les éviers et les plans de travail en marbre ou en pierre doivent être aussi cachérisés. Il faudra les laver méticuleusement avec un détergent, puis verser de l'eau bouillante. Attention, il faudra veiller à ce que l'eau soit véritablement bouillante lorsqu'elle sera aspergée sur tout le plan. On ne pourra pas utiliser l'eau qui s'est refroidie après ébullition. D'après le Rama (coutumes Ashkénaze) on devra recouvrir AUSSI le plan de travail par un papier Alu ou PVC (car d'après le Rama, il faudrait passer une pierre brûlante sur la surface au moment où l'on verse l'eau bouillante. Aujourd'hui, comme on craint que le marbre ne se fende, on se suffira d'ébouillanter le plan de travail puis de le recouvrir). **Recherche (Bdiqua) du Hamets** : au début de la nuit du 14 Nissan (la veille de Pessah soit le dimanche soir 21 Avril), on fera la recherche du Hamets à l'aide d'une bougie. On devra rechercher le Hamets dans tous les endroits où au cours de l'année on a mis du Hamets ou encore s'il existe une crainte qu'un des membres de la famille a laissé du Hamets. On a l'habitude de faire un grand lavage de la maison dans l'après-midi pour faciliter la recherche de la nuit. Même pour ceux qui ne passent pas le Seder à la maison, il faudra faire cette 'Bédiqua' la veille du départ, avec une bougie. Mais sans bénédiction car ce n'est pas encore le 14 au soir (le dimanche soir). Les poches des vêtements doivent être aussi vérifiées, car on y fait quelquefois rentrer des gâteaux ou des friandises sans se rendre vraiment compte. Tous les endroits pouvant contenir du Hamets doivent être vérifiés : pas seulement la maison mais aussi au bureau, la voiture etc. (Dans le cas d'une maison secondaire on pourra nommer un «délégué» qui fera la recherche à notre place. Autre possibilité : vendre le Hamets par l'intermédiaire du Rav. Dans ce dernier cas, on ne pourra pas rentrer dans cette maison secondaire dont le Hamets n'a PAS été éliminé et/ou placé en lieu sûr même s'il y a eu vente au préalable). Pour les valeureux Bahour Yéchiva qui reviennent à la maison passer le Pessah en famille, il faudra qu'ils veillent à faire la Bédiqua du Hamets dans la Yéchiva AVANT leur départ. Comme d'une manière générale dans les familles, le Hamets est déjà persona non grata depuis bien longtemps, on a l'habitude de prendre dix petits morceaux de Hamets (chacun MOINS d'un Cazait/Volume d'une tranche de pain). Après les avoir enveloppés soigneusement, on les disposera dans la maison et on partira à leur recherche après avoir fait la bénédiction : "Al Biour Hamets". Après la recherche on ANNULERA les restes de Hamets non vus et non reconnus et le Hamets dont nous ne connaissons pas l'existence. Le lendemain matin après avoir brûlé son Hamets, on réitérera le Bitoul/l'annulation du Hamets, et cette fois-là on inclura tout le Hamets de la maison connu et non-connu. Je vous souhaite beaucoup de courage! Shabbat Chalom a la semaine prochaine si D.ieu le veut **David GOLD 00972 55 677 47 dbgo36@gmail.com**

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

Bnei Shimshon

Drachotes basées sur les écrits extraordinaires du Zera Shimshon
 Le Zera Shimshon, Rav Shimshon Haim ben Rav Naham Michael Nachmani,
 est né en 5467 (1706/1707) et quitta ce monde le 6 Eloul 5539 (1779).
 Il promet à tout celui qui étudiera ses livres de grandes délivrances et bénédictions



Tazria • השפ"ד • Le Zera Shimshon, l'étude qui apporte des délivrances • 126 יין

Pertes du Zera Shimshon

Le lien entre l'affiliation et la médiance

La parasha de cette semaine est introduite par les sacrifices qui devaient être apportés suite à la naissance d'un enfant. Un peu plus loin, nous évoquons «les tâches», «les tumeurs» relatives à la plaie de la médiance. C'est au cohen qui est donné le rôle d'examiner la plaie et de juger du statut du «porteur» de celle-ci (pur ou impure)

וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל מֹשֶׁה וְאֶל אַהֲרֹן לֵאמֹר. אִם כִּי יִהְיֶה כְּעוֹר בְּשָׂרוֹ שָׂאת אוֹ סִפְחַת אוֹ כְּהֵרַת וְהָיָה כְּעוֹר בְּשָׂרוֹ לִנְגַע צֹרְעַת וְהוּכָא אֶל אַהֲרֹן הַכֹּהֵן אוֹ אֶל אֶחָד מִבְּנֵי הַכֹּהֲנִים

"S'il se forme sur la peau d'un homme une tumeur, ou une dartre ou une tache, pouvant dégénérer sur cette peau en affection lépreuse, il sera présenté à Aaron le pontife ou à quelqu'un des pontifes, ses fils.

Le pontife examinera cette affection de la peau: si le poil qui s'y trouve est devenu blanc, et que

la plaie paraisse plus profonde que la peau du corps, c'est une plaie de lèpre. Une fois constatée, le pontife le déclarera impur»

Le Cohen a alors un rôle d'examineur, il doit «évaluer» les plaies, les tâches, afin de déclarer pur ou impure une personne.

Le Zera Shimshon rapporte le Midrash suivant
 ראה דברי המדרש: "רבי לוי בשם רבי חמא ברבי חנינה: צער גדול היה לו למשה בדבר הזה: כך הוא כבודו של אהרן אחי להיות רואה את הנגעים? אמר לו הקב"ה: ולא נהנה מבני עשרים וארבע מתנות

Le midrash rapporte que Moshé est allé requêter la chose suivante à Hashem: «Est-ce le kavod (l'honneur) de mon frère Aaron d'examiner les tâches ou les plaies»? Hashem de lui répondre que c'est grâce à cela qu'Aaron profite des 24 cadeaux. En effet,

total 24 donations de la part du peuple (différents prélèvements de récoltes, de viandes, de pain, le rachat du premier né, etc.)

Le Zera Shimshon appuie la question du Midrash: Est-ce vraiment le rôle du Cohen de

דברי רבינו:

אות ז

פְּסוּק (ויקרא יג, ב) 'וְהוּכָא אֶל אַהֲרֹן הַכֹּהֵן'.
 צָרִיךְ טַעַם, לְמַה הִטְמָאָה וְהִטְהָרָה שֶׁל הַנְּגָעִים תְּלוּיָה בְּיַד כֹּהֵן, וְלֹא בְּיַד הַחֹקֵם, כְּמוֹ שֶׁאֵר דִּינָיִם שֶׁל אֲסוּר וְהִתֵּר שֶׁבְּכֹל הַתּוֹרָה כְּלָה.

וְעוֹד אֵינָא בְּמִדְרַשׁ סוֹף פְּרָשָׁה זוֹ (ויק"ר טו, ח), אָמַר רַבִּי לֵוִי בְּשֵׁם רַבִּי חֲמַאי בְּרַ חֲנִינְיָא, צֶעַר גְּדוֹל הָיָה לוֹ לְמֹשֶׁה בְּדַבְּרֵי זֶה, כִּן כְּבוֹדוֹ שֶׁל אַהֲרֹן אָחִי, לְהִיטֵב יוֹשֵׁב וְרוֹאֵה אֶת הַנְּגָעִים. אָמַר לוֹ הַקְּדוֹשׁ

הוצאת הגליון והפצתו לזכות

- לעילוי נשמת

הרה"ח רבי ישעיה אשר ב"ר אריה פרענקל ד"ל שהיה רח"ם ומוקיר רבנו אהב תורה ולומדיה נלב"ע י' סיון תשע"ב ת.נ.צ.ב.ה.

הקדוש ע"י חתנו מנחם רבי זלמן ל"ב חתנו עשרל ברכה ווייס הי"ד זכרת רבנו יצחק לזעלחה וכל שב סלה
- לעילוי נשמת

אלישע בן שושנה ד"ל נלב"ע כ"ב אייר תשס"ג ת.נ.צ.ב.ה.
- לעילוי נשמת

האשה החשובה רבקה דינה ב"ר משה יעקב ע"ה נלב"ע ד' ניסן תשס"ב ת.נ.צ.ב.ה.
- לעילוי נשמת

חיים בן רחל ד"ל ת.נ.צ.ב.ה.
- הצלחה גדולה

יוסף בן לאה רחל וכל השותפים עמו הצלחה גדולה ופריצת דרך בלי שום עיכובים
- זיווג הגון והצלחה

מרדכי בן רחל זיווג הגון בקרוב ומציאת דורה במהרה לקניה ועשריות גדולה וביאיאת איתנה
- זיווג הגון

שרה שרון בת סופיה זיווג הגון בקרוב מש מתוך איש ויסמחה
- הצלחה מתוך מנחת הנפש

אליאס בן איתרייה זוגות סופיה בת אסתר עשר וסעע כלי גבול הצלחה וברכה בעסקיהם מתוך מנחת הנפש

vérifier les plaies ou les tâches? Pourquoi ne pas utiliser les «sages» du «tribunal rabbinique» qu'avait constitué Moshé? L'examen des tâches est censé révéler ou non la faute d'une personne responsable de médisance ou de tout ce qui touche de près ou de loin à la médisance (traité Erihin). **De ce fait, si il s'agit de «fautes», ce sont bien aux sages (aux rabbins) de réaliser cet examen(et non aux cohanimes)?**

Autre question posée par le Zera Shimshon: Comment comprendre la réponse d'hashem à Moshé en référence aux 24 donations faite à un Cohen. Quel est le rapport avec la question posée par Moshé?

Le Zera Shimshon va rapporter **trois réponses** qui **établissent un «lien» entre le «cohen» et les «plaies»:**

La première réponse est inspirée du Talmud Brahot (p5.b) qui indique que les plaies sont **«un autel de pardon» (מזבח כפרה)**

כָּל מִי שֵׁשׁ בּוֹ אָחַד מֵאַרְבָּעָה מְרֵאוֹת נִגְעִים הִלְלוּ – אֵינָן אֶלָּא מִזְבֵּחַ כְּפָרָה

Le Talmud établit donc un lien entre l'autel (Mizbeah) et les plaies:

ברוך הוא, ולא נהנה ממנו
כ"ד מתנות כהנה, עכ"ל.

והוא תמויה, מה ענין כ"ד מתנות כהנה עם הנגעים. וכמו שראינו מקשים על דבר זה, שאם קשית משה קשיא, תשובת הקדוש ברוך הוא אינה תשובה.

ולפי הפשט, נכל לתת שני טעמים, למה דוקא דין הנגעים מסור ביד כהן. דבפרק קמא דברכות (ה. ב.) אמרין, דנגעים הוו מזבח כפרה, ומשום הכי מסר דינם לכהן, דאין מזבח ואין קרבן בלא כהן.

ועוד יש לומר, דאמרין במדרש רבה (ויק"ר שם, ו), למה נסמכה קרבן לדה אצל נגעים, אמר הקדוש ברוך הוא, אני אמרתי לה הבא קרבן לדה, ואתה לא עשית פן, חייב ש'אני מצריקה לבא אצל כהן, ש'אמר 'והבא אל אהרן הכהן'. עכ"ל. מוכח מכאן, שהנגעים באו בשביל שהכהן הפסיד קרבן לדה.

ועוד יש לומר טעם אחר, ובו יתרחץ אף מדרש הנ"ל, שהרי עקר הנגעים באים על לשון הרע, כמו שאמרנו ז"ל (ויק"ר טו, א), 'זאת תהיה תורת המצרע' (ויקרא יד, ב), המוציא שם רע.

ומי שמוציא שם רע על חברו, בודאי ש'שמץ פסול יש בו, כדאמר שמואל בפרק ד' דקדושין (ע. א), כל הפוסל, פסול, ובמאמו פוסל. כי האי דבדקי בני מערבא, כי מנצו תרי בהדי הדדי, חזו הי מינייהו דקדים ושתיק, אמרי, האי מיחס טפי. אמר רב, שתיקו אתא דבבל הינו יחסו אתא (שם עא, ב).

ועוד אמרין קתם (ט. ב.), אמר רבי חמא בר חנינא, כשהקדוש ברוך הוא משרה שכירתו, אין משרה אלא על משפחות מיחסות שבישראל, ש'אמר וכו'.

והרמב"ם פסק בפרק ו' מהלכות תרומות (ה"ב), תרומה של תורה, אין אוכל אותה אלא כהן מיחס, עכ"ל, ומפל ש'כן קדשים, שאין אוכלים אותם אלא מיחסים, כנראה מספרי (זוטא יח, ט), הובא בילקוט (שמעוני) סוף פרשת קרח (רמז תשנה).

ולכן רצה הקדוש ברוך הוא, ש'טמאת הנגעים תהיה מסורה ביד הכהנים, כדי ש'ידעו מי הוא המנגע, שהוא סימן ש'הוציא שם רע, ואם כן, בודאי ש'יש פסול במשפחתו, כדי ש'יתרחקו הכהנים ממנה, שהואיל שהוא מחרחר ריב, אינו מיחס.

ובזה אתי שפיר תשובת הקדוש ברוך הוא למשה, כשהיה מצטער שלא היה כבודו של אהרן וכו', אמר לו הקדוש ברוך הוא, אדרבא, שבח הוא לו, שבזה יכול לשמור קדשת יחסו, ויהיה ראוי לקבל כל הכ"ד מתנות

De la même façon que ce sont les cohanimes qui «agissent» sur l'autel pour obtenir «le pardon», ce sont également eux qui «doivent agir» sur «les plaies» pour obtenir «le pardon du fauteur qui a parlé de la médisance».

La deuxième réponse est inspirée du **Midrash Rabba «Vayikra»** qui expliquela chose suivante:

*«Pourquoi la torah a juxtaposé l'apport d'un sacrifice lors de la naissance d'un enfant aux lois relatifs aux taches et aux plaies»? Le Midrash d'expliquer qu'en juxtaposant ce sacrifice aux lois des plaies, la Torah évoque un cas précis; le cas d'un homme qui emplie de joie suite à la naissance de son enfant a «omis» d'amener son «sacrifice» (comme demandée par la Torah suite à une naissance), alors, à cette homme, hashem enverra «des plaies» pour le «forcer» à venir voir le cohen afin qui l'examine. En somme, **si tu ne viens pas «voir le cohen» dans «tes moments de joies», tu finiras par «te montrer» au cohen dans «un moment de détresse» car tu seras***

recouvert de plaies ou de tâches et seul le cohen sera habilité à t'examiner et juger ton cas (pur ou impur).

La Troisième réponse rapportée par le Zera Shimshon est un hiddoush extraordinaire sur la notion de YIHOUSS (affiliation)

Le Talmud Kiddoushin (p70.a) évoque la chose suivante:

כל הפוסל במומו
פוסל – *Tout celui qui soupçonne l'affiliation de son prochain est lui-même soupçonné*

אמר רב חמא ברבי חנינא כשהקב"ה משרה שכינתו אין משרה אלא על משפחות מיוחסות שבישראל

Rav Hama fils de rabbi Hanina nous enseigne que la présence divine ne repose que sur les familles d'affiliation pures

Nous apprenons de ces passages du Talmud différents «choses». D'une part, le Talmud explique qu'Hashem ne fait reposer «sa présence» que sur les «familles dignes et d'affiliation pure» du peuple juif.

A ce titre, les cohanims qui exercent le service des sacrifices dans le temple (lieu de résidence de la présence divine) doivent «faire attention»

כהנה, ולא יהיו בו חלקים
ופסולים. מה שאין פן אם היה נושא אשה
פסולה, לא היתה שורה השכינה בזהוג ההוא, ולא יהיו
נולדים בנים תלמידי חכמים, ואם יהיו עמי הארץ, אמרינן
בריש פרק י"א דסנהדרין (ב, ג), שאין נותנין מתנה לכהן עם
הארץ.

ובדרך אחר, עוד יש לומר, שיודע מה שאמרו ז"ל (ב"ר יח, א), שהקדוש ברוך הוא תקן את תנה בכ"ד תכשיטין, ואחר
כה הביאה אל האדם, כמנין 'ויבא' ה' אל האדם' (בראשית ב
כב), דכתיב חסר (עין בעל הטורים שם). והנחש בלשון הרע שלו,
הפך את התבה ועשאתה 'ואיבה', וזהו 'ואיבה אשית' וכו'
(בראשית ג, טו), וקלקל באותם הכ"ד תכשיטין, שהיו כנגד
כ"ד ציופי אדנו"ת. ובחטא זה נתגבר הנחש בכ"ד זיני
דמסאבותא, כדאיתא בזהר (פרשת אחרי מות עט, א).

וכל פגנתנו בעסק התורה הוא, לבטל כהן של אלו הכ"ד,
שכבר הנחש הטילם בחה ובזרעה. ומי שמשמר השבת,
נצול מהם, שהרי באותו היום שבתו המזיקין מן העולם,
כמו שאמרו ז"ל (מדש תהלים צב, ה) על 'מזמור שיר ליום
השבת' (תהלים צב, א). וזהו שרמז הכתוב (שמות לא, טז) 'ושמרו
ב'ני ישראל את השבת', ראשי תבות 'ואיבה'.

וכן מצינו, שבשביל לשון הרע, נגזר על אבותינו במדבר
שלא יכנסו לארץ (ערכין טו, א), וכתב (במדבר יד, לב) 'ויפגריכם
אתם' 'פלו במדבר הזה', ראשי תבות 'ואיבה'. ובשביל
לשון הרע נמי חרב הבית (עין יומא ט, ב), וזהו (איכה א, א) 'איכה
ישבה ב'דד העיר', ראשי תבות 'איבה'. ועץ במגלה
עמקות (פרשת ואתחנן) באפן ל"ט, מ"ג, ר"ה, שהאריך הרבה
בענינים אלו.

ועוד אמרינן במדבר (ויק"ד טז, א), כ"ד מיני שחין הם,
והפניהם היו כ"ד משמרות (תענית כו, א), והפיהן יש לו להקריב
הקרבות ולאכלן, כמו שאמרו (פסחים נט, ב), הפניהם אוכלים
והבעלים מתכפרין, וענין הכפרה הוא לבטל אותן כ"ד זיני
דמסאבותא. ומשום הכי דוקא עליו מטל לראות הנגעים,
לבטל טמאת הנחש.

מעתה, מתחלה היה לו צער גדול למשה, שאהרן שהוא
קדוש וטהור, יהיה מטל עליו לראות הנגעים הבאים
מסטרוא דמסאבותא. לא שהיה חושש לכבוד עצמו של
אהרן חס ושלום, שהרי דוד, שהיה מלך, היה אומר (שמואל ב,
וכב) 'ונקלתי עוד מזאת', ועוד ידיו מלכלכות בדם ונשפיר
ובשליא, כדי לקיים מצותו של מקום (ברכות ד, א).

à leur lignée (à ce titre, nombre de lois, vont dans ce sens).

D'autre part, le Talmud nous «enseigne» qu'une personne qui «soupçonne» ou «émet des doutes» sur la «pureté» de la lignée ou de l'affiliation de son prochain, «signifie» (probablement) que «lui-même» (celui qui émet les doutes ou les soupçons) provient d'une lignée et d'une affiliation qui n'est pas pure (mariage mixte, relations interdites, etc.).

C'est là où se situe le «hiddoush» extraordinaire du Zera Shimshon, il explique qu'en offrant au Cohen le rôle d'EXAMINATEUR des plaies, le Cohen se trouve ainsi aux premières loges pour «voir» qui parmi le peuple juif porte en lui la faute de la médisance. Et de ce fait, le Cohen saura «de qui» il doit s'éloigner, selon le principe «Que celui qui médite sur la lignée ou l'affiliation de son prochain SIGNIFIE QU'IL EST PROBABLEMENT LUI-MEME ISSUE D'UNE LIGNEE IMPURE».

De ce fait, le cohen qui souhaitera «marier» ses «enfants» saura de

quelle personne ou de quelle famille il ne faut pas associer sa filiation car comme évoqué par le Talmud «Hashem ne fait 'reposer' sa présence divine que sur les familles de cohanimes issus et garants d'une lignée pure et ancestrale.

De plus le Rambam rapporte que le Térouma (dîme) ne doit être mangé que par un Cohen «d'une très bonne affiliation». Le Zera Shimshon explique c'est précisément ce qu'il faut comprendre à travers la réponse d'Hashem à Moshé:

«Aaron est aux premières loges pour savoir quelles sont les familles intègres et purs avec qui il peut s'associer (mariage de ses enfants). Ainsi, il est le garant de sa lignée et il sera certain de conserver à jamais les '24 cadeaux', les '24 donations' offertes aux cohanimes»

En effet, si ces derniers font attention à

אֵלָא שְׁהִיָּה חוֹשֵׁשׁ
 לְקַדְשָׁתוֹ וּלְטַהְרָתוֹ שֶׁל אֶהְרֹן, שֶׁעָלָיו יְהִיָּה
 מְטָל לְטִמְאָה אֶת הַמְצַרְעַ, שֶׁהָרִי קָדָם שֶׁהִכְהֵן יִגְזֹר עָלָיו
 שֶׁהוּא טִמְאָה, אֵין כָּח לְרוּחוֹת הַטְּמֵאָה לְשַׁלֵּט עַל אוֹתוֹ הָאָדָם
 כְּפִי חֲשָׁקָם וּרְצוֹנָם, אָמְנָם, כְּשִׁיקְרָאֵנוּ טִמְאָה, אָז שׁוֹלְטִים
 עָלָיו בְּכָל כַּחַם, וְנִמְצָא שֶׁהִכְהֵן גֹּרֵם זֶה (עֵינֵי נִגְעִים פ"ג מ"א).
 וְהַשִּׁיב לוֹ הַקְּדוֹשׁ בְּרוּךְ הוּא, וְלֹא נִהְנֶה מִמֶּנּוּ כ"ד מִתְנֻנּוֹת,
 שֶׁהוּא אוֹכְלֵם כְּדִי לְהַחֲלִישׁ הַכ"ד זֵינֵי טִמְאָה. אִם כֵּן, אַף
 אִם יִתְעַסֵּק לְטַהֵר אֶת הַמְצַרְעַ, עוֹשֶׂה תְּקוּן לְאוֹתָן הַטְּמֵאוֹת
 וּמַחֲלִישׁ כְּחוֹן, וּכְשִׁמְטִמָּא אוֹתוֹ, הוּא מְרַחֵק הַטְּמֵאָה מִן
 הַקְּדוּשָׁה, שֶׁהָרִי 'בְּדָד יֵשֵׁב' וְכו' (ויקרא יג, מז).
 וּבְדָרְךָ זֶה יוֹבֵן מְדַרְשׁ תְּמוּהָ (ויק"ד שם) עַל פְּסוּק 'זֹאת תְּהִיָּה
 תּוֹרַת הַמְצַרְעַ, כ"ד מִיַּי שְׁחִין הֵם, וְקָשָׁה שֶׁבְּכֵלָן בְּעָלֵי
 רְאֵתָן וְכו'. לְפִיכָּה מִשֶׁה מְזַהֵר אֶת יִשְׂרָאֵל, 'זֹאת תְּהִיָּה
 תּוֹרַת הַמְצַרְעַ', הַמוֹצִיא שֵׁם רַע. וְשֵׁם בְּסִמּוֹן, מִמַּאי הוּא,
 תְּנִינָא, הַקִּיז דָּם וְשִׁמֵשׁ מִטָּתוֹ, הַוִּינֵן לִיה בְּנִים נִכְפִין, עכ"ל.
 וְקָשָׁה טוֹבָא, אִם הִנֵּגַע הִזָּה אֵינּוּ בָּא מִחֲמַת לְשׁוֹן הָרַע, אֵלָא
 מִחֲמַת הַקִּיז דָּם וְכו', אִם כֵּן, מַהוּ 'לְפִיכָּה מִשֶׁה מְזַהֵר' וְכו',
 דְּמַה עֵבֶן זֶה לָזָה. וְעוֹד, דְּזֶה הַלְשׁוֹן שֶׁל 'זֹאת תְּהִיָּה תּוֹרַת
 הַמְצַרְעַ', אֵינּוּ נִרְאֶה לְשׁוֹן אֲזַהְרָה, אֵלָא סִפּוּר בְּעֵלְמָא. וְעוֹד,
 שֶׁהִיָּה לוֹ לְהַכְתוּב לְתַן אֲזַהְרָה זֶה בְּתַחֲלַת פְּרִשְׁתַּת הַנִּגְעִים, לֹא
 עָתָה דְּמִיַּי בְּיוֹם טְהָרָתוֹ, שֶׁכֶּבֶר נִרְפָּא מִהַצְרַעַת.
 וּבְמַה שֶׁכְּתוּבָנוּ אֶתִי שְׁפִיר, שְׁעָתָה, שֶׁכֶּבֶר נִרְפָּא, כְּדִי שִׁיְזַהֵר
 מִהַכ"ד זֵינֵי דְּמִסְאָבוּתָא, שֶׁבָּאוּ מִחֲמַת לְשׁוֹן הָרַע שֶׁל
 הַנִּחְשׁ, שֶׁלֹּא יִחְזְרוּ עָלָיו הַנִּגְעִים פְּעַם אַחֲרַת, בָּא הַכְּתוּב
 וְנָתַן לוֹ רַמְזָה זֶה, שֶׁעַל יְדֵי זִכְרָה זֶה יִזְהַר בְּעַצְמוֹ, וְיִנְצַל
 מִכָּלֵם, כְּשִׁיחֲשֵׁב שֶׁכָּל פְּרִשְׁתַּת הַנִּגְעִים לֹא בָּאָה אֵלָא מִחֲמַת
 הוֹצָאֵת לְשׁוֹן הָרַע שֶׁל הַנִּחְשׁ הַקְּדוּם, וְאֶתִי שְׁפִיר שֶׁהֵם כ"ד
 מִיַּי שְׁחִין, שֶׁבְּשָׁחִין יֵשׁ אוֹתִיוֹת 'נִחְשׁ', דְּהִינּוּ נִחְשׁ
 הַקְּדוּמוֹנִי.

la pureté de leur lignée, leur «donation» leur est conservée pour toujours (comme expliqué par le Rambam). Avec ces trois réponses apportées par le Zera Shimshon nous comprenons pourquoi l'examen des plaies a précisément été donné à Aaron.

Combien il est important de ne pas dire de médisance et combien il est «important» de s'éloigner de tout celui qui parle de la médisance. A l'instar du cohen, la pureté et la qualité de notre affiliation passe aussi par la «pureté de notre bouche»

Rappelons ici la bénédiction du Zera Shimshon qui promet à tout celui qui s'investit dans l'étude de ses livres «une descendance de sages». Puisse tout celui qui désire un bon zivoug et des enfants puissent recevoir la bénédiction du Tsadik bézrat hashem.

יֹצֵא לְאוֹר ע"י זֶרַע שִׁמְשׁוֹן ע"ד * 580624120
 (auteur du livre Bnei Shimshon, drachotes commentées du Zera Shimshon, contact Bneishimshon@gmail.com)
 et publié à l'aide de l'organisation mondiale du Zera Shimshon
 Pour recevoir le feuillet, merci d'envoyer une demande au mail: zera277@gmail.com ou en téléchargement sur le site zerashimshon.com
 Contacts, Rav Israel Zylberberg 05271-66450 Rav Paskesz mbpaskesz@gmail.com 347-496-5657

ניתן להפיק בבנק מרכותיל (17)
 סניף 635 מ.ת. 71713028 ע"ש זרע שמשון
 כמ"כ ניתן לתרום בכרטיס אשראי

Pour ceux qui souhaitent
 dédier l'étude du feuillet pour l'élévation
 de l'âme d'un proche

Merci de contacter
 Israël: 05271-66-450
 Etats-Unis: 347-496-5657



וזכות הצדיק ודברי תורתו הקדושים יגן מכל צרה וצוקה, ויושפע על הלומדים ועל המסייעים בני חיי ומזוני וכל טוב סלה כהבטחתו בהקדמת ספריו

Pour contacter l'auteur de ce feuillet «français»: Bneishimshon@gmail.com



LES PERLES DE LA PARACHA

Extraites des cours du Rav Hagaon Acher Kowalski Chlita



LE JOYAU DANS SON ÉCRIN

Qu'est-ce qui provoqua un retard et une erreur d'orientation ?

והצרות אשר בו הנגע (ויקרא י"ג, מ"ה)

Or, le lépreux chez qui l'affection est constatée (Vayikra 13,45)

Au fil de la vie, on investit d'innombrables efforts pour parvenir à réaliser un but ou à réussir une certaine mission. Si un homme désire s'élever en Torah ou voir son fils progresser dans son étude, il consacre de longues heures d'étude à cet effet, paie parfois pour trouver des compagnons d'étude et fait appel à de nombreuses ressources pour acquérir la Torah divine. Il pourra écouter divers cours et consulter des éducateurs renommés. En bref, il ne ménage aucun effort pour parvenir au but qu'il s'est fixé.

De la même manière, une personne qui désire réussir sur le plan financier consacre des années d'étude à l'apprentissage de sa profession, ou investit une somme d'argent colossale censée être particulièrement rentable. Un Juif qui souhaite agrandir sa maison fait l'effort de faire signer ses voisins, se renseigne sur de bons entrepreneurs, mobilise d'importantes ressources financières, dans le but de construire une belle maison.

Parmi ces exemples, parfois, leur ambition se réalise, mais d'autres fois, ce n'est pas le cas. Malheureusement, notre monde est rempli d'individus qui ont investi des efforts et de la peine, de l'argent et du temps, des conseils et de la réflexion, mais malgré tout, ne sont pas parvenus au but qu'ils s'étaient fixé. De ce fait, une question s'impose : Pourquoi ?

Qu'a-t-il manqué dans leur investissement, qui n'a pas donné les résultats escomptés ? Comment est-il possible qu'après avoir déployé tant d'efforts et de ressources, les résultats ne soient pas satisfaisants ? Comment procéder pour assurer la rentabilité de nos investissements, qui produisent les résultats escomptés, nous permettant ainsi de pouvoir réaliser nos ambitions ?

Dans notre paracha, ce grand secret est dévoilé. Lorsque le lépreux se retrouve en isolation totale, une Mitsva de la Torah lui demande, en dehors de ces actions d'éloignement, la chose suivante : « Et il appellera : impur, impur ! » Il crie aux passants qu'il est impur. Ce précepte exige une réflexion : non seulement le lépreux doit se tenir à l'écart d'autres personnes, mais de plus,

il doit s'humilier et l'annoncer publiquement ?

Nos Sages expliquent dans le traité de Chabbath, que cet appel est lancé aux passants afin qu'ils prient pour lui. Les passants entendent cet appel : Je suis impur, je suis lépreux ! Ce cri éveillera leur compassion pour qu'ils prient en sa faveur. C'est le but de l'appel du Metsora : sensibiliser les passants et les inciter à déchirer le Ciel par leurs prières !

De même, nos Sages prodiguent un bon conseil à un homme qui, dans son verger, a un arbre qui ne donne pas de fruits. Ils lui recommandent de peindre l'arbre en rouge, pour indiquer qu'il est problématique. La peinture de l'arbre ne contribue pas à sa guérison, mais contribue au fait que les passants qui passent devant cet arbre "problématique" seront incités à adresser une prière au Maître du monde pour le propriétaire du verger, afin que ses arbres produisent de bons fruits !

Dans ces propos de nos Sages, le Gaon Rabbi Ye'hezkel Avramski zatsal fait une découverte importante : ceux qui sont dans la rue ne se trouvent pas dans la synagogue, en pleine prière, ou en train de réciter pendant 40 jours des Tehilim. Ils sont uniquement de passage, mais malgré tout...

L'espoir, c'est qu'ils apercevront le Juif lancer un appel ou l'arbre stérile, et feront une prière spontanée en pleine route. Ils fermeront les yeux un instant, réfléchiront au Metsora ou au propriétaire du verger et dans leurs propres mots, diront : « Mon Père, guéris de grâce le Metsora qui crie, donne des fruits à l'arbre stérile. » Car c'est dans ce but que le lépreux lance un cri et que le propriétaire du verger peint l'arbre en rouge, afin de sensibiliser les passants.

Chers frères, si nous voulons réussir dans tous les domaines, et rentabiliser nos investissements, associons à chaque effort, à chaque action, une prière émanant du fond du cœur. Ce n'est pas obligatoirement à la synagogue, lors d'une cérémonie officielle, etc. Cette prière spontanée, émanant du fond du cœur et adressée à notre Père céleste, nous apportera des résultats !

En cette période, le peuple juif se prépare pour la fête de Pessa'h : on nettoie la maison de fond en comble, on cuit des Matsot, on fait des achats. Dans ce contexte, il vaut la peine d'associer à ces efforts la récitation d'un chapitre des Tehilim du fond du cœur, même en une phrase : « Hachem, aide-moi à récuser la casserole, à éliminer toute trace de Hamets, à préparer des matsot méhoudarot, à trouver la robe dont j'ai besoin ! »

Afin que nos efforts portent leurs fruits, une prière est nécessaire de notre part. Celui qui ne voit pas que ses actions produisent

des résultats, doit intensifier ses prières. Associons la téfila à chacune de nos actions, et prions également pour notre entourage, et nous mériterons que le Créateur de l'univers exauce nos prières avec miséricorde !



L'ÉTOFFE TISSÉE D'OR

Une panne planifiée, une prière émouvante...

Cette histoire se déroule au début de l'hiver 2022. Un jeudi soir, un homme âgé quitta ce monde, et son enterrement fut fixé au vendredi après-midi. Le convoi funéraire devait partir de son domicile à Bné Brak en direction du cimetière de Richon Letsion. Le défunt laissait une famille nombreuse avec de nombreux descendants, qui comptaient tous participer à l'enterrement pour lui rendre les derniers honneurs.

Après le départ du convoi de Bné Brak, il s'avéra que l'un des gendres du défunt et sa famille n'étaient pas encore arrivés. Ils s'étaient trompés de route, et on décida qu'ils se rendraient directement au cimetière à Richon Letsion. Mais à l'arrivée au cimetière de Richon Letsion, on constata qu'ils n'étaient toujours pas arrivés et la famille était gênée de finir l'enterrement sans eux et décidèrent de les attendre.

Au bout d'une longue attente, la fille du défunt, son mari et ses enfants arrivèrent, embarrassés. Les membres de la 'hevra kadicha se pressèrent de finir l'enterrement du défunt, du fait que l'heure du début du Chabbath approchait. Ils ignoraient toujours la raison du retard, mais pendant le Chabbath, lorsque toute la famille était réunie, ils firent le récit de leurs tribulations :

Le gendre avait fait une erreur dans la programmation de l'outil de navigation. Ils voulaient se rendre au cimetière de Richon Letsion, mais il avait inscrit par erreur le cimetière de 'Holon. À leur arrivée au cimetière de 'Holon, ils découvrirent l'erreur, qui leur coûta de précieuses minutes. Ils préparèrent alors un nouvel itinéraire...

Mais soudain, l'outil de navigation tomba en panne. Ne connaissant pas les lieux, ils se retrouvèrent aux confins du cimetière de 'Holon, cherchant un moyen d'atteindre le cimetière de Richon. Anxieux, ils ne trouvaient pas la route...

Ils tentèrent à plusieurs reprises de relancer l'outil de navigation, mais sans succès. Ils tentèrent alors de suivre les panneaux, mais là

choix, ils arrêteront le véhicule devant un immeuble de bureaux. Un homme était posté devant l'immeuble, et ils lui demandèrent des indications pour Richon Letsion.

Devant sa réticence, ils leur expliquèrent qu'ils étaient en route pour un enterrement et étaient déjà en retard. L'homme leur répondit : « L'une de mes employées réside à Richon Letsion, et elle connaît certainement le chemin. Je vais la faire sortir plus tôt, pour qu'elle vous indique la route. » Juste après, une employée se présenta et monta dans la voiture, se proposant de les diriger vers le cimetière.

En chemin, elle leur raconta ceci : « Mon patron n'est pas un boss facile, et le plus gros point de friction tourne autour du vendredi. En ce moment, en hiver, le vendredi est très court, et je m'empresse de rentrer chez moi pour me préparer pour Chabbath. Mais mon employeur ne veut jamais me permettre de partir plus tôt... »

La femme prit une profonde inspiration et continua : « J'avais presque baissé les bras, mais pas tout à fait. Ce matin, je ne lui ai pas demandé de partir plus tôt, je savais qu'il n'y avait aucune chance. J'ai décidé de m'adresser à Celui qui prend vraiment les décisions : au Créateur du monde. À mon arrivée au bureau, je Lui ai adressé une prière afin qu'Il trouve un moyen de me faire sortir du travail plus tôt, pour me préparer sereinement au Chabbath... »

Il s'avère, continua-t-elle en souriant, que Hachem écoute chaque prière. Ainsi, le Créateur du monde vous a fait venir ici de manière déconcertante, a endommagé le système de navigation pour que quelqu'un vous indique la route, et j'ai eu le mérite que ma prière ait été entendue, de sorte que j'arrive à la maison extrêmement rapidement, bien plus tôt que prévu ! »

Alors que la femme faisait ce récit à la famille, celle-ci s'émut de découvrir que leurs tribulations avaient été orchestrées du Ciel par le Maître de l'univers, par Sa providence divine supérieure. En l'écoutant parler, la famille fit une autre découverte, comme le raconte le Rav Elimélekh Biderman chlita :

Chers frères, méditez sur la faculté d'une prière si simple en apparence, d'une femme qui demande à sortir plus tôt le vendredi, qui vit des problèmes du quotidien comme nous tous. Mais elle choisit d'affronter le problème en s'adressant à Hachem, Père miséricordieux, qui écoute chaque prière. Et nous ne sommes pas surpris que sa prière ait été exaucée, entraînant des changements de programme pour toute une famille, car le Créateur du monde voulait exaucer sa prière !

Nous découvrons ainsi le moyen de résoudre nos problèmes et nos difficultés. Ayons

imploration sincère, émanant du cœur à notre Père compatissant, afin qu'Il nous accorde la réussite. Et à cet effet, nous pouvons nous adresser à Lui à tout sujet, à tout moment et en tout lieu ! Ainsi, armés de la Téfila, Hachem exaucera toutes nos requêtes favorablement !



L'ÉTINCELLE DE VIE

La disparition des oiseaux...

La terrasse de la famille Cohen, résidant à Bétar Illit, située au dernier étage de l'immeuble, ressemblait à un champ de bataille contre les dégâts des oiseaux parasites. La famille pensait profiter d'une grande terrasse agréable, mais une certaine catégorie d'oiseaux parasites décida d'installer sur leur terrasse une résidence illicite. Ils s'installèrent au bout de la terrasse, firent venir d'autres oiseaux de cette terrible espèce, et rendirent les lieux inhabitables !

Outre le bruit incessant qu'ils faisaient subir à la famille toute la journée, les oiseaux apportaient avec eux un terrible fléau de saleté. Les jeux installés sur la terrasse étaient devenus très sales et le joli hamac était devenu inutilisable. De ce fait, la famille se munit de poisons pour les oiseaux et fit appel à d'autres moyens. Ils tentèrent toutes les Ségoulot possibles...

Mais malgré tous les efforts de la famille, les oiseaux étaient bien là. Chaque fois qu'ils passaient du temps à nettoyer la terrasse, en une journée, elle devenait impraticable. En dépit des conseils et des spécialistes, rien n'y fit : tout le monde baissa les bras face à ce phénomène étrange. Les oiseaux au bec orange et aux ailes noires avaient pris le contrôle de la terrasse, et aucune des actions entreprises contre eux n'avait d'effet...

Un jour, la mère de famille sortit sur la terrasse et découvrit que les oiseaux avaient disparu... La terrasse était propre et brillante, elle n'entendit aucune gazouillis et ne vit aucune saleté. Les oiseaux avaient disparu sans laisser de traces !

Toute émue, elle demande à son mari s'il a entrepris quelque chose. Ils avaient tenté toutes les méthodes, suivi tous les conseils. Mais rien n'avait réussi, mais soudain, les oiseaux avaient disparu. Que s'était-il passé ? Quelle action avait-il entreprise ?

Son mari sourit, ce qui suscite la curiosité de son épouse. « As-tu fait quelque chose de

passé ? Cela a-t-il été onéreux ? » s'enquit-elle.

Le Rav Cohen répond aussitôt : « Oui et non. Oui : j'ai fait quelque chose d'exclusif. Et non, je n'ai rien investi de très cher. Je n'ai fait venir aucun spécialiste. J'ai choisi une autre méthode... » Et d'ajouter : « Je suis sorti un soir sur la terrasse, et j'ai à nouveau été bouleversé par ce que j'ai vu. J'ai nettoyé la terrasse pour la énième fois, et lorsque je me suis couché, je me suis dit que la situation était intolérable, et que la seule solution était de vendre l'appartement. Nous avons en effet tout tenté... »

Puis j'ai compris que nous n'avions pas vraiment tout fait. Nous avons convoqué tous les spécialistes possibles, investi une fortune, mis des fils et des poisons, etc., mais le plus important, nous l'avons négligé : nous n'avons pas adressé de prière au Maître du monde, qui dirige le monde !

À cet instant, allongé dans mon lit, j'ai fermé les yeux et j'ai engagé un dialogue en implorant Hachem. Je Lui ai raconté combien notre situation avec les oiseaux était intenable, en raison du bruit et de la saleté. J'ai prié en Lui demandant de nous éliminer cette nuisance, et que les oiseaux s'installent ailleurs...

J'ignore combien de temps dura cette prière, mais lorsque j'ai ouvert les yeux, c'était le matin. Je me suis endormi, en espérant que ma prière adressée au Maître de l'univers résolve le problème. Lorsque je me suis levé pour une nouvelle journée, je me suis frotté les yeux : les oiseaux avaient disparu sans laisser de trace... »

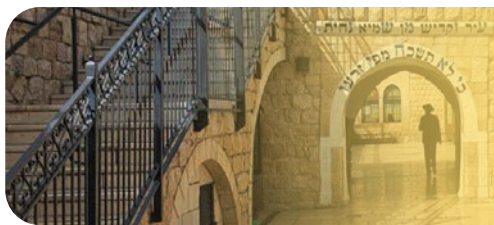
Puis le Rav Cohen ajouta : « J'ai suivi le développement pendant quelques jours et découvert que ma prière avait fait immédiatement effet, les oiseaux étaient bel et bien partis. Ce problème qui nous avait accompagnés pendant des années s'était dissipé. Seule la téfila avait apporté dans son sillage la délivrance ! »

Ce récit exceptionnel, paru dans Dirchou, nous fait réfléchir : des problèmes qui ont dérangé des gens pendant des années, qu'ils ont tenté de combattre par divers moyens onéreux sans succès, ont été résolus par une prière sincère. C'est elle qui a apporté la délivrance et résolu définitivement le problème !

Chers frères, cet instrument puissant est également à notre portée chaque jour, à chaque instant, et en chaque lieu. Le Créateur de tous les mondes attend d'entendre nos prières, et la délivrance est proche. Adressons-Lui toutes nos prières avec sincérité, dans nos mots et notre langue, avec nos instruments. Nous pourrons ensuite Le remercier à haute voix : Béni sois-Tu, qui écoute les prières !

Ce feuillet est extrait
des enseignements du Rav Hagaon Acher Kowalski Chlita
perles2paracha@gmail.com

Afin d'écouter son cours de *daf hayomi* ou d'autres sujets,
veuillez composer le numéro suivant
073-295-1342



Vous voulez être partenaire du Rav ?
Des centaines d'enfants réciteront le Chéma Israël grâce à vous | Des délivrances
Des initiatives pour encourager l'observance du Chabbath | Des cours à des prisonniers
Appelez dès aujourd'hui !

Pour faire des dons ou verser une somme en souvenir d'un proche (il est possible de le faire par carte bleue)



La circoncision et la lèpre, des moyens de se lier à D.ieu

« Au huitième jour, on circonci l'excroissance de l'enfant. » (Vayikra 12, 3)

Les parachiot de Tazria et Métsora évoquent le sujet du lépreux. Nos Sages font remarquer que le mot métsora, désignant le lépreux, peut être décomposé en motsi ra (qui émet le mal), soulignant la cause de sa punition – la médisance. En outre, cette punition causait des souffrances à la personne atteinte par l'apparition de lésions corporelles, souffrances qui purifiaient l'homme de tout mal porté en lui.

Tel est le rapport entre les sections de Tazria et Métsora, qui sont juxtaposées : de même que la circoncision pratiquée sur le nouveau-né le lie à son Père céleste, de même, la douleur occasionnée par les affections lépreuses avait un rôle purgatoire et rapprochait le pécheur de D.ieu. Car les souffrances envoyées à l'homme ne visent que son intérêt et il ne doit donc pas s'en affliger.

Le Machguia'h de Ponievitz souligne la manière progressive dont la lèpre frappait le médisant. Au départ, des tâches se répandaient sur les murs de sa maison ; celle-ci apporte certes une protection à l'homme contre le chaud et le froid, mais elle reste extérieure à lui. S'il ne faisait pas le lien entre ces tâches et sa faute, ces dernières apparaissaient sur ses vêtements qui, couvrant son corps, sont plus proches de lui. Enfin, si, après tous ces signaux d'alerte, il ne s'était toujours pas repenti, des lésions apparaissaient sur son propre corps. Nous en déduisons notre devoir de ne pas nous habituer aux punitions que D.ieu nous envoie, mais au contraire de toujours rester éveillé et sensible aux signes du Ciel, desquels nous devons tirer leçon.

Dans le cas du médisant, il lui incombait de réaliser son erreur dès l'apparition des premières taches sur ses murs, plutôt que d'attendre que ces signes se rapprochent de lui et le touchent personnellement. S'il se repentait, ces premiers signes étaient suffisants, puisque leur objectif avait été atteint.

La Guémara (Brakhot 61b) décrit la mort en martyre de Rabbi Akiva : « A l'heure où Rabbi Akiva fut conduit à la mort, c'était le moment de réciter le Chéma. Alors qu'ils écorchaient son corps avec des peignes de fer, il se soumettait au joug divin. Ses disciples lui dirent : "Maître, jusque-là ?" Et lui de répondre : "Toute ma vie, je m'affligeais en prononçant le verset 'de toute ton âme' [qui signifie : même s'il te reprend ton âme], me demandant quand je pourrai l'accomplir pleinement. A présent que j'en

ai enfin l'opportunité, comment n'en profiterais-je pas ?" Tandis qu'il s'attardait sur le mot é'had, son âme le quitta. Une voix céleste vint déclarer : "Heureux es-tu, Rabbi Akiva, que ton âme t'ait quitté à é'had !" »

Nous pouvons nous interroger sur le sens de cette réplique de Rabbi Akiva. Il semble que ce grand maître ait voulu dire que, de son vivant, il avait toujours eu l'intention de se sacrifier pour Dieu lorsqu'il prononçait ce verset du Chéma. Néanmoins, tant qu'il ne l'avait pas fait concrètement, il ne pouvait être certain qu'il en était réellement à la hauteur – peut-être sa "déclaration d'intention" était-elle purement verbale ?

Lorsque les Romains le torturèrent avec des peignes de fer incandescents et qu'il se soumit avec une profonde joie au joug divin, il se prouva à lui-même qu'il en était effectivement capable. Tel est bien le sens de sa réponse à ses élèves, qui ne comprenaient pas comment il pouvait se réjouir d'être en proie à de si atroces souffrances. Eh bien oui, c'était justement la joie qui animait Rabbi Akiva alors qu'il mourait en martyr, celle d'être certain d'avoir atteint ce niveau sublime d'abnégation pour l'honneur de D.ieu. Le fait que son âme l'a quitté alors qu'il prononçait le mot é'had prouve qu'au moment où on le torturait, il était lié de toutes ses fibres au Saint béni soit-Il.

Il nous est difficile de concevoir l'exceptionnelle grandeur de Rabbi Akiva qui avait l'âme de Moché Rabénou. Nos Maîtres rapportent (Ména'hot 29b) que, lorsque ce dernier monta au ciel, le Saint béni soit-Il lui montra Rabbi Akiva assis en train d'interpréter les points les plus subtils de la halakha. Moché dit alors au Créateur : « Maître du monde, si Tu as un homme de cette stature dans Ton monde, pourquoi donner la Torah par mon intermédiaire ? » Dans son extrême modestie, il pensait que Rabbi Akiva était plus apte que lui à transmettre la Torah au peuple juif. Le Très-Haut lui répondit : « C'est ainsi que J'ai prévu de faire. »

Il nous incombe de prendre exemple de Rabbi Akiva qui, malgré sa grandeur, ne présuma pas de lui-même et s'affligea toute sa vie de ne pouvoir être sûr d'avoir atteint ce niveau suprême d'abnégation. Combien plus devons-nous, à notre piètre niveau, nous en soucier ! Puisse le Très-Haut nous donner le mérite de nous attacher à Lui et de Le servir d'un cœur entier !



	All.	Fin	R. Tam
Paris	20h20	21h30	22h24
Lyon	20h05	21h12	22h02
Marseille	20h00	21h04	21h51
Tel Aviv	18h46	19h47	20h21
Jérusalem	18h31	19h45	20h24

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Prineï David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haïm Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il



Hilloula

Le 1er Nissan, Rabbi Chlomo Pinto

Le 2 Nissan, Rabbi Chalom Dov, l'Admour de 'Habad

Le 3 Nissan, Rabbi Ye'hie'el Mi'hel, le saint Maguid de Zatchov

Le 4 Nissan, Rabbi Yaakov Tsvi de Nikelburg

Le 5 Nissan, Rabbi Avraham Yehochoua Heschil, le « Ohev Israël » d'Afta

Le 6 Nissan, Rabbi Aharon Rata

Le 7 Nissan, Rabbi Sasson Mizra'ni



Peut-être est-il en Australie...

Lors d'un séjour à Marseille, j'avais reçu durant toute la journée le public chez M. Tsion Marciano. Le soir venu, je donnai cours dans l'une des synagogues locales. À la fin de mon intervention, faisant un effort pour surmonter la fatigue de cette journée éprouvante, je m'installai devant une table pour recevoir les gens qui étaient présents, aux côtés du Rav Amram chelita, qui était à l'époque dayan à Marseille. Soudain, un couple avec un bébé se présenta et, d'entrée de jeu, la femme annonça :

« Ce bébé est venu au monde grâce à vos prières invoquant le mérite de vos ancêtres. Cela faisait nombre d'années que je venais chez vous pour recevoir une bénédiction afin de rencontrer mon mazal et le temps passait, mais toujours rien. L'année dernière, vous m'avez dit soudainement : "Peut-être votre mazal se trouve en Australie ! Allez-y ! Et si, même en Australie, vous ne trouvez rien, alors revenez à Marseille et D.ieu vous aidera."

« Tous ceux qui apprirent que je m'apprêtais à aller en Australie se montrèrent sceptiques, voire moqueurs. Mais, de mon côté, j'ai suivi votre conseil à la lettre et, grâce à D.ieu, la semaine même de mon arrivée, j'ai rencontré mon futur mari que vous voyez devant vous. De plus, je l'ai encouragé à faire téchouva : depuis, il met les téfillin et nous respectons le Chabbat. À présent, c'est même lui qui me pousse à me couvrir la tête. »

En entendant cette histoire, je fis remarquer à Rav Amram combien elle montrait le pouvoir de Rabbi 'Haïm Pinto zatsal qui avait permis à cette femme de trouver son mazal, de fonder une famille et de faire téchouva.

DE LA HAFTARA

« Ainsi parle l'Éternel D.ieu : au premier mois (...) » (Ye'hezkel chap. 45)

Nous avons l'habitude d'ajouter deux versets de la haftara de Roch 'Hodech : « **Le ciel est Mon trône (...)** » (Yéchaya chap. 66)

Lien avec la paracha : il est question des sacrifices offerts par le prince à Roch 'Hodech Nissan, ainsi que de la fête de Pessa'h. De même, le maftir de Chabbat Ha'hodech évoque Roch 'Hodech Nissan et la fête de Pessa'h qui approche.

CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

Son nom inscrit dans le Livre des souvenirs

Si on sait que des gens ont l'habitude de médire et considèrent cela comme un agréable passe-temps, le fait d'aller prendre place à leurs côtés est considéré comme un péché, même si on ne participe pas à la discussion. Car on transgresse l'ordre de nos Sages d'éviter d'écouter des propos interdits.

A fortiori, si on est prêt à écouter leurs paroles, notre faute sera encore plus grave et sera inscrite, sur notre compte, dans le Livre des souvenirs.



Paroles de Tsaddikim

Comment former des médecins stagiaires sans transgresser d'interdit

« Pour enseigner l'époque où l'on est impur et celle où l'on est pur. Telle est la règle de la lèpre. » (Vayikra 14, 57)

Une question intéressante de loi a été posée au Gaon Rabbi Eliezer Yéhouda Waldenberg, auteur du Tsits Eliezer. Il y a répondu en s'appuyant sur les paroles du Nétsiv de Volozhin sur notre verset.

Un médecin de l'un des hôpitaux de Jérusalem lui a demandé s'il était permis de former des stagiaires auprès du lit d'un malade hospitalisé, si le but n'est que de leur enseigner le métier et non pas d'assister le malade. Cela n'est-il pas en contradiction avec l'obligation de garder le « secret professionnel » ?

Il répondit qu'une telle attitude ne pose pas problème par rapport à cette obligation, du fait que, lorsqu'il s'est engagé à garder le secret professionnel, il n'a pas eu l'intention d'inclure les stagiaires, se souvenant que lorsqu'il avait lui-même appris le métier, on l'avait aussi conduit auprès des lits de malades.

Ceci est permis également pour une autre raison. Dans toute sagesse, se vérifie le principe énoncé par nos Sages : « Plus que de tous, j'ai appris de mes élèves. » Car, lorsque nous leur expliquons un sujet et répondons à leurs questions, notre esprit s'aiguise. Ainsi, en formant les stagiaires, il arrive souvent que le médecin découvre un nouveau point qui s'avérera utile au malade, formation contribuant donc à lui porter assistance.

Cependant, ce rassemblement d'étudiants autour du lit d'un malade présente un autre problème : lorsque le praticien leur montre les endroits du corps atteints par la maladie, cela peut gêner le malade et lui faire honte.

L'auteur du Tsits Eliezer a trouvé une preuve à cela dans le Hémeq Chéela du Netsiv où il explique, citant le Rabad dans Torat Cohanim, que le Cohen enseignait son métier à ses élèves en les appelant pour qu'ils voient un cas de lèpre présenté à lui. Il leur montrait la forme de la lésion et ses détails afin qu'ils sachent en déduire s'il s'agit d'une lésion pure ou impure.

Toutefois, le verset se conclut par les mots : « Telle est la règle de la lèpre » afin de signifier qu'une telle pratique n'est permise que concernant celle-ci. En effet, le fait de regrouper des élèves pour qu'ils observent une lésion corporelle fait honte à la personne atteinte et représente donc, en cela, un interdit. Cela n'était permis au Cohen que dans le cas du lépreux, de sorte que cette honte lui tienne lieu d'expiation pour celle qu'il a lui-même causée à autrui en médissant de lui. Voilà ce qu'explique le Nétsiv.

L'auteur du Tsits Eliezer conclut ainsi sa réponse au docteur : il est interdit de montrer aux élèves les maux d'un malade en raison de l'interdit de faire honte à autrui. Il est toutefois possible de lui demander sa permission et de le faire s'il accepte, tandis que, s'il s'y oppose, il faut éviter d'amener des stagiaires près de son lit.



PERLES SUR LA PARACHA

La Torah ordonne une abondance matérielle

« Quand sera accompli le temps de sa purification, pour un garçon ou pour une fille, elle apportera un agneau d'un an comme holocauste et une jeune colombe ou une tourterelle comme expiatoire. » (Vayikra 12, 6)

L'ordre des versets évoquant les sacrifices que l'accouchée devait apporter est surprenant : après les avoir détaillés, la Torah énonce la conclusion : « Telle est la règle de la femme qui enfante, qui s'agisse d'un garçon ou qu'il s'agisse d'une fille. » Cependant, le verset suivant revient sur ces sacrifices en précisant que, si l'accouchée n'a pas les moyens d'offrir un agneau, elle se contentera d'offrir uniquement deux tourterelles ou deux colombes.

Rabbi Sar Chalom de Belz zatsal en déduit une preuve explicite de la Torah que le peuple juif jouira d'une aisance financière. Car les mots « Telle est la règle de la femme qui enfante » signifient que telle est la norme concernant la situation pécuniaire de l'accouchée : elle doit pouvoir se permettre d'apporter un agneau. D'après la Torah, elle doit avoir largement tout ce dont elle a besoin, seules quelques exceptions confirmant cette règle.

Dans le même esprit, le Sfat Emèt explique qu'on avait l'habitude de célébrer une circoncision en organisant un grand repas afin de contribuer au gagne-pain des autres membres du peuple. Cette idée se lit en filigrane à travers les mots de la Torah « Telle est la règle de la femme qui enfante », autrement dit, ainsi lui convient-il de se comporter.

Quel est le but de la lèpre ?

« Lorsqu'une affection lépreuse sera observée sur un individu, il sera amené devant le Cohen. » (Vayikra 13, 9)

Pourquoi est-il dit que le lépreux « sera amené devant le Cohen » et non pas qu'il s'y rendait ? L'ouvrage Bné Yossef rapporte les paroles de nos Sages selon lesquelles la lèpre frappait l'homme à cause de ses péchés, ce pour quoi il devait aller chez le Cohen afin qu'il lui parle et l'incite à se repentir.

Or, si la Torah désirait qu'il se rende chez le Cohen pour qu'il se purifie de ses péchés, car tel était bien le but de la lèpre, le lépreux, quant à lui, était animé d'une autre intention : guérir de ses lésions. D'où la tournure passive de notre verset « il sera amené devant le Cohen », car s'il était prêt

à y aller pour y trouver la guérison, on devait l'y pousser concernant le réel but de cette convocation – écouter un discours moralisateur et se repentir.

L'Eternel tient compte de l'honneur de Ses créatures

« C'est un individu lépreux, il est impur : le pontife doit le déclarer impur, sa tête est le siège de la plaie. » (Vayikra 13, 44)

Rabbi Haïm ben Attar – que son mérite nous protège – demande pourquoi il est dit ici « un individu lépreux », et non pas, comme il était dit jusque-là « c'est une plaie de lèpre » ?

Il explique que l'adjectif « lépreux » attribué à l'homme le déprécie davantage que lorsqu'on dit qu'il est atteint de lèpre et nous enseigne que, par ses actes, il est devenu répugnant aux yeux de l'Eternel.

Les autres lésions corporelles touchaient l'homme à des endroits du corps couverts, l'Eternel tenant compte de l'honneur de Ses créatures. Même lorsqu'ils méritent d'être punis, Il le fait de manière à ce qu'ils n'aient pas honte devant leur prochain.

Cependant, le lépreux était si abominable aux yeux de l'Eternel qu'il le frappait de lèpre à un endroit visible de tous, « sur le derrière ou le devant de cette tête chauve ». Ainsi, tous pouvaient constater combien il était méprisable, tant par D.ieu que par les hommes.

Parfaire son repentir jusqu'aux fibres les plus profondes de son être

« Si le Cohen observe que cette plaie, après avoir été lavée, n'a pas changé d'aspect. » (Vayikra 13, 55)

Rabbi Yaakov Abou'hatséra zatsal explique, dans son Pitou'hé 'Hotam, que lorsqu'un pécheur réalise qu'il s'est mal comporté, il décide de modifier sa conduite et d'emprunter dorénavant le droit chemin. Heureux soit-il ! Ceci est comparable à un vêtement sur lequel était apparue une plaie et qu'on a lavé.

Toutefois, la décision de s'améliorer dans l'avenir ne représente qu'une partie de la mitsva du repentir, l'individu en question n'ayant « pas [encore] changé d'aspect ». Tant qu'il n'a pas achevé toutes les autres étapes du repentir, son péché n'a pas été effacé. Il lui incombe donc de regretter sincèrement son passé et de se confesser.

La suite de notre verset y fait allusion : « Tu la consumeras par le feu », c'est-à-dire par un regret surgissant des fibres les plus profondes de ton cœur.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître le Gaon et Tsaddik Rabbi David Hanania Pinto chelita



La circoncision, une protection contre tous les maux

« Au huitième jour, on circoncirca l'excroissance de l'enfant. » (Vayikra 12, 3)

Nos Maîtres demandent (Dévarim Rabba 6, 1) : pourquoi circoncut-on le bébé lorsqu'il a huit jours ? Et de répondre : car le Saint béni soit-Il a pitié de lui et nous ordonne donc d'attendre qu'il ait des forces. Nous en déduisons que ce n'est qu'à partir du huitième jour que le corps du nourrisson est suffisamment fort pour supporter la circoncision. Pourquoi est-ce précisément à ce moment-là et non plus tôt ?

La raison profonde semble être celle donnée par le Zohar (Tazria, 44) : « On circoncut le bébé précisément à huit jours, afin qu'un Chabbat soit passé et lui ait apporté l'âme vitale qui se manifeste sur terre grâce à la sainteté de ce jour. Lorsque vient cette âme, le nourrisson devient viable. » Dans le même esprit, le Or Ha'haïm explique (Béréchit 2, 20) qu'« avant que le Chabbat ne fût créé, le monde était instable et tremblait ; puis, dès que vint le Chabbat, il se renforça et se stabilisa ».

Mon ancêtre, Rabbi Yochiyahou Pinto zatsal, pose la question suivante : pourquoi circoncut-on le bébé à peine quelques jours après sa naissance et n'attend-on pas qu'il grandisse pour le faire ? Et de répondre que l'homme n'est en mesure de se prémunir contre son mauvais penchant et les maux de ce monde que grâce à la Torah et les mitsvot. Car la Torah détient un puissant pouvoir le protégeant de toute calamité ; elle est tel un écran empêchant les punitions de s'abattre sur lui et le mettant à l'abri des assauts du mauvais penchant. Or, le nouveau-né, dénué de Torah, n'a encore rien qui puisse le protéger, aussi comment assurer qu'il soit à l'abri des forces malfaisantes ? C'est la raison pour laquelle l'Eternel nous a ordonné de le circoncuter si tôt, afin que le mérite de cette mitsva le protège, en attendant qu'il grandisse et devienne capable d'étudier la Torah.

En pratiquant la circoncision, signe de la sainte alliance, le huitième (chemoné) jour après la naissance de l'enfant, son âme (néchama) a le mérite de s'attacher avec le Nom divin. Ce Nom saint lui tient lieu de mérite et de protection, tant spirituelle face aux assauts de son mauvais penchant, que physique face aux dangers de ce monde. Et ce, jusqu'à ce qu'il grandisse et puisse étudier la Torah qui prendra le relai de sa protection.



Ceux qui n'ont pas la langue dans la poche

Lors d'une visite à des endeuillés, Rav Aharon Leib Steinman zatsal s'adressa aux personnes présentes pour leur demander : « Pouvez-vous me dire quel est le sens des mots que nous disons chaque jour à la fin de la prière de la Amida : "Dieu, empêche ma bouche de dire du mal" ? Quel est le sens de cette requête adressée au Saint béni soit-Il ? N'est-ce pas à l'homme de veiller à ce qu'il dit, de la même manière qu'il veille à ne pas causer de dommages par ses actes ? »

Il répondit en expliquant qu'il existe des gens ayant toujours une réplique à donner, ne sachant pas se taire ; ils se sentent obligés de réagir, de donner leur opinion pour chaque chose...

Ce sont des personnes de ce type qui ont besoin de formuler une telle prière, de solliciter l'aide de l'Éternel pour parvenir à garder leur bouche et à ne pas dire ce qu'il ne faut pas.

Normalement, l'homme devrait avoir besoin de cinq minutes pour arriver à émettre des sons de sa bouche, mais l'Éternel a fait en sorte que la parole puisse être émise immédiatement pour l'étude de la Torah.

DES HOMMES DE FOI

, Tranches de vie - extraits de l'ouvrage Des hommes de foi
biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Rabbi 'Haïm Pinto rencontra un jour dans la rue un Juif nommé 'Haïm Cohen.

Il s'approcha de lui et lui dit : « Je sais que tu projettes aujourd'hui de voyager en autobus. Sache qu'il va se produire un accident et que tous les passagers vont mourir. Je te conseille de donner de l'argent à la tsédaka, car la tsédaka sauve de la mort. Ainsi, tu seras épargné. »

« Si c'est vrai, que le Rav le dise à tous les voyageurs afin que tous en réchappent », fit remarquer 'Haïm au Tsadik.

Celui-ci lui répondit :

« Les autres voyageurs ne vont pas croire mes paroles. C'est pourquoi je ne le dévoile qu'à toi et te donne un conseil pour en réchapper. »

Effectivement, tout se déroula comme le Tsadik l'avait prévu. L'autobus tomba d'une haute falaise et tous les voyageurs périrent sur le coup, tous sauf 'Haïm Cohen qui fut sauvé par le mérite de la tsédaka.

On raconte également l'anecdote qui suit. Le Tsadik Rabbi 'Haïm Pinto rencontra un jour un Juif du nom de Yi'hia Cohen.

Il lui dit : « Je sais que tu as telle somme en poche. Donne-moi tant pour la tsédaka et il te restera tant. »

Yi'hia lui fit remarquer : « Si je donne autant d'argent au Rav, que va-t-il me rester à la fin ? »

Voici la réponse du Tsadik : « Je te promets que la somme qui te restera sera bénie, pour tes fils et les fils de tes fils. »

Yi'hia Cohen consentit à la demande du Rav et la bénédiction s'accomplit. M. Cohen mourut à un âge très avancé et mérita de voir ses fils et ses petits-fils à la tête de grandes fortunes.

Telle est la récompense d'une croyance pure dans les Tsadikim, dans l'esprit du verset : « Et ils eurent foi en l'Éternel et en Moché, Son serviteur. » (Chémot 14, 31)